This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

E. DE RENTY

LA RHODESIA

STANFORD LIBRARIES

STANFORD LIBRARIES

HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace

FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

Essai d'histoire africaine.

LA RHODESIA

PAR

E. DE RENTY

Capitaine d'infanterie, breveté
Lauréat de l'Académie française

PARIS
C. R. DE RIDEVAL, ÉDITEUR
[illegible] RUE SAINTE-ANNE, [illegible]
1907

Essai d'histoire africaine.

LA RHODESIA

PAR

E. DE RENTY

Capitaine d'infanterie, breveté

Lauréat de l'Académie française

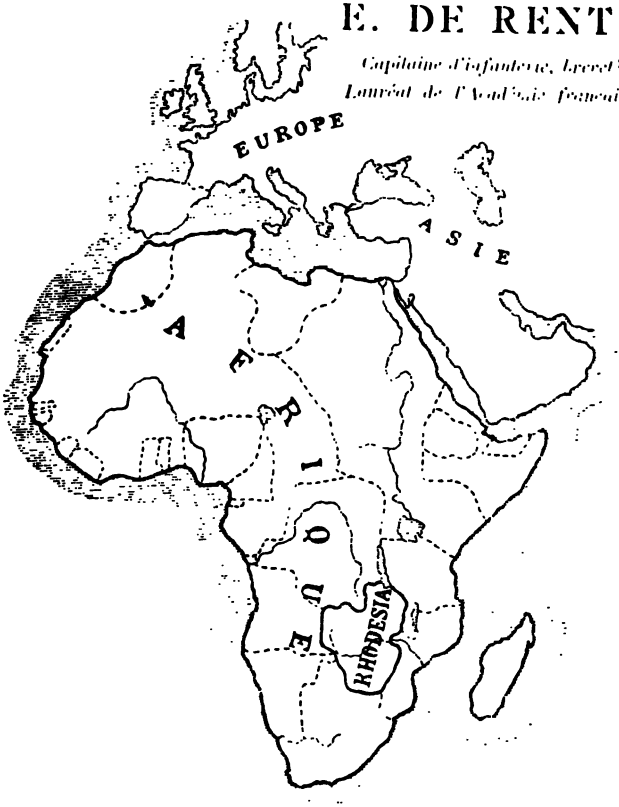

PARIS

L. B. DE BUDEVAL, ÉDITEUR

4, RUE ANTOINE DUBOIS, 4

1897

LA RHODESIA

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les Chemins de fer Coloniaux en Afrique

PREMIÈRE PARTIE

Chemins de fer dans les Colonies Allemandes, Italiennes et Portugaises. Prix : 1 fr. 50.

DEUXIÈME PARTIE

Chemins de fer dans les Colonies Anglaises et au Congo Belge. Prix : 3 fr. 50.

TROISIÈME PARTIE

Chemins de fer dans les Colonies Françaises. Prix : 5 fr.

Essai d'histoire africaine.

LA RHODESIA

PAR

Ernest

É. DE RENTY

Capitaine d'Infanterie, breveté

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS

F. R. DE RUDEVAL, ÉDITEUR

4, RUE ANTOINE DUBOIS, 4

1907

INTRODUCTION

Beaucoup de personnes, en France, connaissent la Rhodesia, sinon sous ce nom,du moins sous celui plus populaire de Chartered, ou de British South Africa Company. Au moment du boom des mines d'or, il y a quelques années, bien des financiers, bien des modestes rentiers, bien des industriels et des commerçants se lancèrent dans cette affaire, que l'on disait superbe. Les actions de 25 francs ou d'une livre sterling anglaise, s'envolèrent à des cours fantastiques.

Puis le krach survint. Après des éloges dithyrambiques ce furent des imprécations à perte de vue. Autant on vantait la richesse et la fertilité de ces territoires, à peine découverts au centre de l'Afrique sur les bords du Zambesi, autant ces contrées furent décriées par la suite, lorsqu'on s'aperçut que l'engouement n'était fondé que sur un mouvement factice, et que, s'il y avait des espérances à concevoir, elles ne seraient réalisables qu'à longue échéance.

Si l'enthousiasme pour ces contrées fut prématuré et nuisible, le mépris dans lequel elles tombèrent nous semble injustifié.

D'habiles meneurs, profitant d'un mouvement de délire, basant leurs proclamations enflammées,

sur les récits plus ou moins féeriques et fantastiques des quelques voyageurs qui avaient parcouru le Mashonaland et le Matabeleland furent la cause de tout le mal.

On se demande, en parcourant les articles parus à cette époque dans les revues et journaux les plus sérieux, quel fût notre aveuglement, quelle fut notre aberration. Il aurait suffi de quelques instants de réflexion pour comprendre l'impossibilité de connaître et surtout d'exploiter des régions si vastes en quelques années.

La plus élémentaire prudence aurait dû conseiller de prendre des renseignements sérieux, d'attendre que la prospection approfondie des terrains eut donné des indications sur les possibilités minières, agricoles et économiques du pays. Il en est sans doute qui cherchèrent de sang-froid à se faire une opinion ; mais, les renseignements qu'ils recevaient provenaient, la plupart du temps, de ceux qui avaient intérêt à faire miroiter l'entreprise, ou qui peut-être de bonne foi prenaient leurs désirs pour des réalités.

A quoi du reste auraient servi les conseils de prudence? N'a-t-on pas vu aux temps de Law, à une époque où l'opinion publique ne pouvait être préparée par les divulgations de la presse, un engouement analogue, un délire aussi intense. Les Français restent toujours à la merci d'une première impression. Puis les mines d'or du Transvaal avaient déjà excité la fièvre dans bien des cerveaux, et là, du moins, c'était la réalité, réalité peut-être

embellie, les événements l'ont prouvé, mais néanmoins existante ? Le Transvaal et la Rhodesia se touchaient, il y avait de bonnes raisons de croire que sa richesse minière était analogue. Enfin n'était-ce pas le roi des diamants, le Napoléon du Cap, Cecil Rhodes, en un mot, qui était à la tête de l'entreprise. Il y a donc des circonstances atténuantes à cette vogue insensée, à cet entraînement populaire.

Survint la débacle ; les ruines s'amoncelèrent. Pour ce pays, qui avait attiré tant de convoitises et provoqué tant de désillusions, il n'y eut plus que mépris et dédain. La réaction fut prompte, intense, trop intense peut-être ; car si la Rhodesia était incapable de réaliser des espérances conçues à la hâte, elle pouvait et devait se développer, produire, prospérer.

Ce n'est pas un Transvaal, mais ce n'est pas non plus un désert. Organisées avec soin, repeuplées, outillées, ces vastes régions sont appelées à un brillant avenir, mais il faut du temps, de la patience et aussi de l'argent.

Notre but, en écrivant ces pages, est de donner un aperçu sur l'histoire de la Rhodesia, d'en montrer aussi exactement que possible la situation économique et financière, d'apprécier ses ressources, et aussi d'indiquer comment un peuple vraiment colonisateur peut, en 17 ans, organiser un pays et l'ouvrir rapidement à la vie mondiale.

Bien que depuis quelques années, les sociétés de géographie, la presse coloniale, aient developpé

chez nous les connaissances géographiques et économiques, il semble que les leçons données par les autres peuples, les méthodes employées par nos voisins ne soient pas assez divulguées et appréciées.

De cet enseignement mutuel de nation à nation, il peut résulter pour nous des conséquences heureuses.

Nos colonies sont belles sans doute, mais leur éclat diminue si on les compare à d'autres ; leur organisation est bonne, mais des territoires étrangers sont encore mieux outillés.

C'est par l'étude des efforts tentés par tous, et des résultats obtenus, qu'il est possible de se créer une sorte de doctrine coloniale. De même qu'une méthode de guerre nait de l'examen approfondi des combats livrés sur un point quelconque du globe, de même une méthode coloniale doit avoir pour base l'observation des luttes économiques engagées dans toutes les parties du monde. Si les conflits armés de nation à nation deviennent de moins en moins fréquents, s'ils ne sont plus que l'exception, les batailles économiques sont journalières et inévitables.

Aussi, faut-il, pour ne pas être englouti par le tourbillon, renouveler et perfectionner sans cesse notre outillage, notre armement industriel et commercial. L'exemple donné par la Rhodesia peut à ce point de vue être très instructif. Colonie de 17 ans d'existence, elle a déjà construit plus de 3.700 kilomètres de voies ferrées, ses mines

d'or ont produit en 1906, 551.875 onces (1), son budget est de 800.000 £ (2). C'est en un mot la colonie «modern style» où ont été accumulés, en vue d'un développement intense et rapide, tous les perfectionnements de l'industrie humaine. Là, comme dans toute entreprise de cette envergure, des fautes ont été commises, des succès remportés. Il peut donc être utile de connaître l'histoire de la Rhodesia, d'étudier les bases et la marche de son organisation, d'assister à son évolution et de rechercher les causes de sa prospérité naissante, en faisant ressortir à titre d'exemple les points faibles et les erreurs.

Si notre travail parvient à donner des indications précises sur ces questions, notre but sera atteint. Nous exposerons des faits extraits de documents officiels et de correspondances nombreuses ; à ceux chargés de diriger le mouvement colonial d'en tirer des enseignements utiles pour la gloire et le bien de notre plus grande France (3).

Toulouse, le 8 Mars 1907.

(1) L'once vaut 0k028.

(2) La £ anglaise vaut environ 25 francs.

(3) Les noms propres ont été écrits comme ils le sont dans les ouvrages officiels publiés par les nations intéressées.

L'AFRIQUE DU SUD AU XIXe SIÈCLE

La Rhodesia n'a pas été fondée par pur caprice de ce grand manieur de capitaux et d'affaires que fut Cecil Rhodes. Sa formation est la continuation d'un programme nettement défini, conçu avec grandeur, et exécuté au temps marqué par les destinées de la politique anglaise.

Aussi, afin de se faire une idée exacte de la nécessité de la création de la Compagnie à Charte à la fin du XIXe siècle, est-il utile de rappeler, dans ses grandes lignes, quelle fut la politique anglaise dans le sud africain, depuis l'établissement définitif à Cape Town de la puissance britannique.

La Colonie du Cap fut fondée en 1652 par les Hollandais, et dirigée pendant près de cent cinquante ans par la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales.

Après une période singulièrement prospère, cette Compagnie perdit petit à petit de sa puissance : le contrôle du pays lui échappa et les Boers se

trouvaient dans un déplorable état d'anarchie quand à la fin du XVIIIe siècle, survinrent la Révolution française et les complications politiques qu'elle amena en Europe.

A la faveur des embarras de la Hollande et sur la demande du Prince d'Orange, chassé de son pays par les Français, les Anglais s'emparèrent de vive force de la Colonie, le 16 septembre 1795 (1).

Ils trouvaient ainsi l'occasion d'être seuls maîtres de la route des Indes. Des révoltes sanglantes marquèrent les premières années d'occupation et, à la paix d'Amiens, la Colonie fut restituée à ses premiers possesseurs. Mais trois ans plus tard Sir David Baird, commissaire anglais, fit capituler le gouverneur hollandais Janssens, le 19 janvier 1806. Les Anglais étaient donc maîtres à nouveau de ce territoire dont ils appréciaient la haute importance politique et coloniale.

Le traité de 1815 sanctionna la validité de cette nouvelle conquête.

En 1807, les Anglais décrétèrent l'abolition de la traite des nègres. Cette mesure fut l'origine de l'animosité des Boers contre le gouvernement. Ce sentiment alla du reste toujours en grandissant par suite des condamnations rigoureuses dont furent frappés plusieurs Boers accusés d'avoir maltraité leurs serviteurs hottentots.

En 1838, l'abolition complète de l'esclavage dans

(1) L'amiral Elphinstone et le général Craig commandaient l'expédition.

tous les territoires soumis à l'Angleterre, porta à son comble le mécontentement des colons, dont plusieurs milliers décidèrent de créer des établissements indépendants.

Curieuse anomalie, les Anglais et les Boers entamèrent une lutte centenaire dont le motif primordial fut une question de main d'œuvre plus ou moins forcée. Un siècle plus tard, les Anglais définitivement vainqueurs, s'empressent d'introduire à grands frais la main d'œuvre jaune et de la maintenir soumise et obéissante par des lois sévères.

Les Boers dissidents allèrent, en partie, se fixer dans la région devenue depuis l'Etat Libre d'Orange; d'autres franchissant le Drakensberg, fondèrent la Colonie du Natal ; enfin, une troisième fraction, sous la conduite de Hendrick Potgieter, traversa le Vaal River et s'établit dans le territoire actuellement occupé par la ville de Potchefstroom.

Dans ces contrées, conquises de haute lutte sur les indigènes, les proscrits pouvaient se croire libres et indépendants ; mais Sir George Napier, gouverneur de la Cape Colony leur signifia, par une proclamation, qu'ils n'étaient pas relevés de leur serment de fidélité, et qu'en qualité de sujets britanniques, ils étaient passibles des peines édictées par les tribunaux de la Colonie, jusqu'au 25° de latitude Sud. La menace n'était pas très réalisable ; mais les Anglais, en gens avisés, profitaient de cette circonstance pour augmenter à peu de frais leur territoire Sud africain.

En 1844, dans un volksraad tenu à Potchefstsoom, les Boers du Transvaal adoptèrent un système gouvernemental basé sur un code de règlements appelé « Constitution des trente-trois articles ».

A peu près vers la même époque, l'Etat Libre d'Orange se formait et l'Angleterre se l'appropriait aussitôt. Cette main mise fut très onéreuse pour l'Angleterre, qui eut à supporter de longues et continuelles rebellions de la part des Basuto et autres indigènes. Les finances se trouvant par la suite en mauvais état, le gouvernement britannique finit par proposer aux Boers de leur rendre l'autonomie politique, moyennant la promesse formelle que l'esclavage ne serait pas rétabli. L'Etat Libre fut donc reconstitué en 1854, et depuis, vécut un peu en dehors du mouvement Sud-Africain, jusqu'aux événements de ces dernières années.

Les Anglais, d'un autre côté, poursuivant leur plan, s'étaient avancés jusqu'au Natal, dont la conquête venait à peine d'être terminée par les Boers au prix de leur sang. Ceux-ci avaient semé et l'Angleterre allait récolter. Voici ce qui s'était passé : En 1824, une vingtaine d'Anglais de Cape Town débarquèrent à l'endroit où se trouve actuellement la ville de Durban. A cette époque, le territoire était ravagé par les Zulu et à peu près désert. Le mouvement d'émigration, qui entraînait tant de Boers hors de la Cape Colony vers les régions inconnues de l'intérieur, se continuait de proche en proche, et dès 1834, les premiers atteignirent les cols du Drakensberg. A force de patience et

d'énergie, ils parvinrent à les franchir avec leurs attelages de bœufs. A la fin de 1837, déjà près d'un millier de wagons hollandais avaient traversé la chaîne de montagnes et redescendaient dans les vallées orientales. Le roi Zulu, Dingaan, qui avait d'abord favorisé leur venue, leur déclara la guerre. Les Boers, après de sanglants combats, vainquirent leurs ennemis et franchirent la Tugela. En 1840, ils étaient maîtres du pays, détronaient Dingaan pour le remplacer par son frère Panda, et fondaient la libre république de Natalia. Ils donnèrent à leur capitale Pietermaritzburg les noms réunis des deux principaux pionniers de l'émigration, Pieter Retief et Guerrit Maritz.

Le gouvernement de Cape Town ne voulut pas reconnaître le nouvel état et s'empressa d'envoyer des troupes pour en prendre possession, au nom de l'Angleterre. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire en matière d'annexion, des prétextes d'humanité servirent à masquer les ambitions de conquête. Les Anglais s'emparèrent du Natal « par philanthropie » afin de protéger les Hollandais contre les Zulu, et les Zulu contre les Hollandais. Mais ceux-ci ne demandaient nullement à être protégés. Après avoir battu les envahisseurs dans une première rencontre, les Boers furent obligés de céder au nombre et de se retirer peu à peu dans les hautes vallées ; puis ils regagnèrent le Transvaal. Les Anglais étaient définitivement maîtres du Natal.

Andréis Prétorius, vers 1849, arriva donc dans le Transvaal à la tête des émigrants du Natal.

Nommé commandant général, il s'employa à réconcilier les transfuges avec le gouvernement britannique ; ses efforts furent couronnés de succès, et la convention de Sand River sanctionna, en 1852, l'indépendance nationale des Boers. Ainsi, les Anglais reconnaissaient le courage indomptable de ce peuple nomade et son amour ardent de la liberté en l'autorisant à se gouverner lui-même.

A la mort de Hendrick Potgieter et d'Andréis Prétorius, des dissentiments politiques et religieux éclatèrent parmi les différentes communautés ; les représentants des districts tinrent une assemblée à Potchefstroom vers la fin de 1856, et se rallièrent à une constitution qui confia l'autorité législative à un Volksraad, composé de délégués des districts, et l'autorité exécutive à un président nommé par le peuple. Cette constitution appelée Gront Vet refusa d'admettre l'égalité entre les hommes de couleur et les blancs. Pendant la première présidence, à laquelle fut nommé W. Prétorius, fils d'Andréis, de nouvelles dissensions se manifestèrent parmi les Boers ; car, à cette époque, le pays était encore divisé en trois républiques : Potchefstroom, Lydenburg et Utrecht. Ce n'est qu'en 1860 que le pays fut unifié.

L'Angleterre suivait de très près l'évolution de ces discordes et de ces dissentiments, prête à en profiter à la première occasion favorable. Déjà, en 1871, le gouvernement britannique avait soulevé des difficultés au sujet de la délimitation de la frontière Sud-Ouest ; un arbitrage, proposé et con-

senti par le Président, ne fut pas sanctionné par le Volksraad. Prétorius démissionna et fut remplacé par le Président Burgers, pasteur de l'Eglise réformée hollandaise de Cape Town.

Celui-ci, désireux de sortir son pays des embarras dans lesquels il se trouvait, surtout au point de vue financier, partit pour l'Europe afin de négocier un emprunt. Pendant son absence, les dissensions reprirent de plus belle et la guerre fut en outre déclarée contre Secocooni, chef des belliqueuses tribus du Zutpansberg, qui refusait de payer l'impôt. Le lutte ne fut pas heureuse pour les Boers, qui subirent des échecs successifs. La situation s'aggravait de jour en jour. Le Président Burgers devenu impopulaire, réclama l'aide des troupes anglaises. Celles-ci, du reste, se tenaient prêtes depuis longtemps ; car, on craignait que la rébellion des indigènes du Transvaal ne provoquât celle de tous les nègres du Sud-Africain. Sir Théophilus Shepstone, commissaire britannique, arriva donc à Prétoria, y rétablit l'ordre, mais proclama ce pays territoire Anglais, le 12 avril 1877.

Le Transvaal, envahi par les troupes de Lord Wolseley qui finit par vaincre les Kafir, était donc sauvé de l'anarchie et de la banqueroute, mais au prix de son autonomie. L'Angleterre par l'annexion du Transvaal, définitivement ratifiée en 1879, s'avançait ainsi de plus en plus vers le Nord et arrondissait son domaine colonial.

En opérant ainsi, les Anglais avaient redonné aux Boers l'unité qui leur manquait. La haine contre

l'élément britannique allait reprendre avec plus d'acuité que jamais.

Le 13 décembre 1880, l'ancien Volksraad, dispersé depuis 1877, se réunit à Paarde Kraal, actuellement Krugersdorp. Joubert, Kruger et Prétorius furent nommés dictateurs, et les Boers, assemblés sous les armes, jurèrent de lutter jusqu'à la mort pour l'indépendance de leur pays. Les colons anglais furent assiégés dans leurs fermes ; avant la déclaration des hostilités, des Boers, dissimulés derrière les rochers de Bronkhorst Spruit, à 65 kilomètres de Barberton, fusillèrent jusqu'au dernier un détachement de 270 soldats anglais commandés par le colonel Anstruther. De son côté le général Joubert battit les Anglais en 1881 et leur infligea des pertes considérables, le 28 janvier à Laing's Neck, le 8 février dans les défilés d'Engogo et, principalement le 27 février, sur la colline de Majuba, où le général anglais Sir George Colley trouva la mort. La guerre se termina par la convention du 25 octobre 1881, qui garantissait aux habitants du Transvaal le « self government » par leur propre Volksraad, sous la suzeraineté britannique. La République Sud-Africaine devait cependant rembourser à l'Angleterre 382.000 £ portant 3 ½ d'intérêt annuel, somme qui représentait le montant des divers déboursés du gouvernement anglais dans l'administration du pays, pendant l'occupation du territoire Boer.

En 1884, le Président Kruger, Du Toit et Spruit firent un voyage à London, et obtinrent l'indé-

pendance, sans restriction, de la République Sud-Africaine.

La fin de cette période marque donc un recul de la puissance anglaise dans l'Afrique du Sud. Sans doute, l'Angleterre aurait pu continuer une lutte dont l'issue ne pouvait être douteuse ; mais à cette époque, c'était Gladstone qui gouvernait. Ce grand homme d'Etat, qui passait sa vie à soutenir la liberté dans son pays et chez les autres, ne voulut pas prolonger une lutte, contraire à ses principes, et qui aurait entraîné des pertes énormes d'hommes et d'argent. Ce fut pour ces motifs qu'il rendit au Transvaal des libertés dont ce pays s'était montré digne.

Bien que vainqueurs, les Boers sentaient toujours que leur voisin était prêt à fondre sur eux à la première occasion, et leur haine contre tout ce qui était anglais s'augmentait de jour en jour. Cependant ces sentiments hostiles auraient peut-être fini, avec le temps, par s'émousser, si tout d'un coup, on n'eut découvert les mines de diamant à Kimberley et, quelques années plus tard, les mines d'or du Transvaal. A ce moment l'état de la nouvelle république n'était pas prospère. Le gouvernement luttait sans grand succès contre des difficultés politiques et financières pareilles à celles qui signalèrent la présidence Burger. On ne payait plus les fonctionnaires, les impôts ne rentraient pas, les fermiers ne pouvaient plus vendre leurs produits. Un sourd mécontentement grondait chaque jour plus fort.

L'annonce de la découverte des diamants à Kim-

berley et du gisement d'or de Sheba fut le signal d'un bouleversement général, et le début d'une ère de prospérité. De toutes parts affluèrent les chercheurs d'or de toute nationalité. Des compagnies puissantes se formèrent, le trésor public se remplit et avec l'équilibre du budget, l'ordre moral se rétablit. Mais les Boers ne prévoyant pas encore l'avenir réservé à leur pays, luttèrent de toutes leurs forces contre le mouvement des envahisseurs. Au lieu de chercher à le canaliser à leur profit, ils voulurent l'enrayer. De là peut-être naquit un sentiment d'impuissance qui raviva des plaies à peine cicatrisées. Les Boers, en effet, devant les résultats merveilleux obtenus par les Anglais, devaient regretter les concessions livrées pour un morceau de pain, et dont leur clairvoyance n'avait pu sonder la richesse. De plus, le gouvernement fut en peu de temps noyé dans l'avalanche d'immigrants qui arrivaient de partout. Il fallait tout organiser à la hâte, lois minières, transports, réseau télégraphique, et ceux qui avaient assumé la charge de diriger la République, peu initiés à l'activité de notre civilisation ne pouvaient suffire à tout. C'est alors que les hommes d'Etat boers firent appel, pour gérer les affaires, à un Hollandais, le docteur Leyds. C'est lui qui dirigea, avec le Président Kruger, la politique de la République jusqu'à la rupture définitive avec l'Angleterre. Du côté de celle-ci entrait en scène Cecil Rhodes, et dès lors, s'engagea un duel à mort, dont la suprématie dans l'Afrique du Sud était le prix. Leyds et Rhodes

furent les deux champions de cette lutte ardente, qui se termina par le triomphe du pavillon britannique.

Bien que, dès l'entrée en ligne de Cecil Rhodes, d'autres conquêtes fussent envisagées et mises à exécution, nous pensons, pour la clarté du récit, devoir finir l'historique de la lutte de l'Angleterre avec les Républiques Sud-Africaines.

Dès le début de l'industrie aurifère, c'est-à-dire dès 1885, les Anglais comprirent le rôle qu'ils devaient jouer ou plutôt que le Transvaal jouerait désormais dans l'histoire du Royaume-Uni. Après avoir fondé eux-mêmes la ville de Johannesburg et l'avoir peuplée en grande partie, ils commencèrent à élever des revendications. Ils voulaient, ayant consacré leurs efforts et leurs capitaux à la prospérité de la Répubique, participer au gouvernement, et pouvoir être nommés aux emplois publics. On voit donc que les réformes, qui déchaînèrent la guerre 15 ans plus tard, étaient depuis longtemps réclamées. Le prétexte était ancien.

De son côté, le Transvaal ayant à sa tête un secrétaire d'Etat Européen s'organisa à l'européenne et entreprit de s'armer politiquement, économiquement et militairement, en vue des conflits futurs, qu'il était aisé de prévoir. Bien que très occupée de cette organisation politique et sociale, la République Sud-Africaine eut encore à lutter contre des insurrections de nègres dans le Swazieland en 1888 et l'année suivante dans le Zululand.

La prospérité augmentait de jour en jour, malgré

le krach de 1889 sur les mines d'or ; mais plus les résultats acquis étaient importants, plus aussi les étrangers fixés au Transvaal, les Uitlanders, se sentaient gênés par des mesures souvent trop draconiennes. On désirait des réformes, dont quelques unes étaient certainement sérieuses, et auraient mérité d'être prises en considération par le gouvernement boer. Réunir ces mécontents, fomenter avec leur concours des révoltes contre la République Sud-Africaine, fut alors le but que se proposèrent certains hommes politiques et financiers anglais, sous l'action directrice de Cecil Rhodes.

Conférences, articles dans les journaux africains et européens, tout fut mis à contribution pour ameuter l'opinion contre les Boers. Lorsque les meneurs se crurent assurés du succès, Cecil Rhodes lança le fameux raid Jameson. On sait l'issue de cette expédition. Le 1er janvier 1896, les Boers étaient vainqueurs des bandes du docteur à quelques milles de Johannesburg, et ramenaient à Prétoria un grand nombre de prisonniers.

Ce fut à Londres et dans le monde entier une émotion indescriptible. L'empereur Guillaume II cabla au Président Kruger toute sa sympathie au sujet de l'attentat odieux qu'une bande de flibustiers avait voulu commettre contre son territoire.

Bien que les Boers se soient montrés très généreux dans la circonstance, en graciant les auteurs de ce fâcheux coup de main, dont les quatre principaux avaient été condamnés à mort, les relations n'en restèrent pas moins très tendues.

Une grosse faute avait été commise en lançant cette petite expédition Jameson à la conquête du Transvaal. Ou bien il fallait aller jusqu'au bout, faire marcher avec Jameson les 5.000 hommes dont on disposait à Johannesburg et qui étaient dévoués à la cause anglaise. Ou bien on devait ne pas bouger et attendre une occasion favorable que l'Angleterre aurait saisi pour tomber sur le Transvaal avec toutes ses forces. En agissant comme on l'avait fait, non seulement l'expédition était vouée à l'insuccès, mais de plus elle donnait aux Républiques Sud-Africaines un regain de popularité.

Désormais l'Europe s'occupera de l'Afrique du Sud, ce qu'elle n'aurait peut-être pas fait de longtemps si le raid Jameson n'avait pas eu lieu, ou même si cet acte de violence mieux combiné eut réussi. On pardonne en effet beaucoup à ceux dont les entreprises sont couronnées de succès; ce n'est pas moral, mais c'est humain.

Après quelques temps de repos et de tranquillité relatifs, juste ce qu'il fallait pour laisser aux esprits le loisir de se calmer, la campagne sourde recommença. Pour faire tête à l'orage, qu'ils sentent menaçant, l'Orange et le Transvaal resserrent encore les liens qui les unissent déjà. Le 17 mars 1897, un traité d'alliance défensive est signé à Bloemfontein par les représentants des deux Républiques Sud-Africaines.

Sous prétexte de sauvegarder les intérêts des Uitlanders, les Anglais s'efforcèrent tout d'abord de créer un courant d'opinion en leur faveur. Certes

cette question des réformes était très importante, puisque de la solution adoptée pouvait dépendre l'essor minier du Transvaal et du Sud-Africain. Mais elle était envisagée par les hommes d'Etat de la Grande Bretagne avec un esprit de parti tel, qu'il était aisé de prévoir que si ce prétexte de s'imposer au Transvaal n'avait pas été trouvé, on en aurait inventé un autre pour avoir l'occasion d'intervenir.

Lorsque l'opinion parut suffisamment préparée, les Anglais alors entrèrent en lutte ouverte. Peu à peu le Président Kruger céda sur bien des points ; en particulier sur les réformes réclamées au nom de l'humanité. Il était cependant évident que le régime des concessions unilatérales ne pouvait durer indéfiniment. Il arriverait un moment où les Républiques Sud-Africaines diraient le non possumus, et seraient obligées de recourir aux armes, pour défendre ce qui leur restait de souveraineté. L'Angleterre aurait pu prendre l'initiative de l'ultimatum ; mais cela eut été impopulaire et impolitique. En forçant la main à son adversaire, en l'acculant à la nécessité de rompre le premier, elle conservait sa position, en disant au monde : Ce n'est pas moi qui l'ai voulu. Bismarck n'avait-il pas agi ainsi à notre égard en 1870.

Le Président Kruger lança son ultimatum le 9 octobre 1899, et deux jours plus tard, à cinq heures du soir, expirait le délai fixé. Le 12 les Boers franchissaient la frontière du Natal, et occupaient le défilé de Laings'Neck. Nous n'insisterons pas

sur cette guerre dont les détails sont encore présents à toutes les mémoires, cela sortirait de notre étude. Après de longs mois de luttes terribles, les Anglais écrasaient les deux Républiques à coup d'hommes et de millions. Les Boers, malgré leur vaillance, leur patriotisme exalté, leur esprit de sacrifice, succombaient après avoir montré ce que des hommes de cœur doivent faire pour défendre leur patrie. Le 31 mai 1902, le protocole de paix était signé à Pretoria par les représentants boers, par Lord Milner et Lord Kitchener. Une fois de plus le nombre et la force avaient vaincu. L'Angleterre triomphait, mais elle payait durement sa victoire. Près de 300.000 hommes expédiés en Afrique, près de cinq milliards de frais de guerre, tel est le bilan de cette lutte, en ce qui concerne le Royaume-Uni. La grandeur de l'effort montre le prix attaché à cette conquête. L'Angleterre avait réussi, grâce à sa tenacité, à sa persévérance ; grâce au patriotisme implacable et jamais démenti de son peuple, et grâce aussi il faut le dire à la faiblesse ou à la complicité de l'Europe.

Désormais le Transvaal et l'Orange seront colonies anglaises. Ils formeront avec les autres possessions du Sud-Africain un immense empire, où l'activité britannique donne déjà la mesure de ce qu'elle peut faire.

* * *

Pendant que l'Angleterre s'efforçait ainsi de réduire le Transvaal et l'Orange à merci, elle ne

perdait pas de vue les territoires voisins, dont la possession, sans être d'une importance aussi grande, lui était nécessaire, afin de lui donner pleine liberté d'action. Si nous n'avons pas parlé de ces accaparements successifs, c'était pour ne pas interrompre le bref récit de la lutte centenaire Anglo-Boer. Toutefois, les événements que nous allons exposer sommairement sont connexes des événements transvaaliens, en ce sens que les conquêtes successives étaient destinées, non seulement à agrandir le domaine colonial britannique, mais encore et surtout à isoler les deux Républiques, à les enserrer dans une étreinte aussi étroite que possible.

Les Kafir furent les premiers adversaires que les Anglais rencontrèrent dans l'Afrique du Sud. Ils occupaient sur l'Océan Indien le territoire compris sur les versants orientaux des Monts Drakensberg, depuis la baie d'Algoa jusqu'à celle de Delagoa. Devenus voisins des Anglais, par la force des choses, ils ne tardèrent pas à voir ceux-ci les pénétrer petit à petit, s'infiltrer dans le pays en utilisant les dissensions qui divisaient les différentes tribus. Lassés cependant de ces empiètements successifs, les Kafir alliés des Hottentots, se soulevèrent en 1834. Les colons anglais furent massacrés, leurs fermes brûlées, leurs bestiaux égorgés. Les troupes de la Cape Colony marchèrent contre les révoltés et les soumirent sans peine. Du même coup les territoires compris entre la Keiskamma et l'Umtata furent soumis à la puissance britannique. D'autres soulèvements, vite réprimés,

vinrent encore troubler la paix, qui ne fut définitivement établie qu'en 1853, après une révolte générale que les Anglais mirent trois ans à dompter.

Dès 1843, les Anglais avaient envahi le Natal et s'en étaient emparés, refoulant une fois de plus les Boers vers le Nord et vers l'Ouest, et étaient devenus les voisins des populations belliqueuses du Zululand. Comme la possession de ces territoires importait à l'Angleterre pour ceinturer de plus en plus le Transvaal, la lutte commença bientôt. Comme dans toutes leurs conquêtes, les Anglais profitant des dissensions intestines entre les tribus, s'efforcèrent de développer leur influence. Mais un jour le chef Chaka, qui était la terreur de toutes les populations de l'Afrique du Sud, réunit tous les Zulu sous son autorité, et les organisa en vue de résister aux attaques des étrangers. En 1879, l'Angleterre résolut d'abattre cette puissance naissante. Elle commença donc contre le roi Cettiwayo, la fameuse campagne qui coûta la vie au prince impérial, fils de Napoléon III, tué le 1er juin 1879, au ravin de Varsin Kraal. Après divers revers, les armes britanniques finirent par vaincre les troupes de Cettiwayo, qui fut capturé le 28 août 1879. Quelques années plus tard, en 1887, le pays était annexé définitivement et devenait colonie anglaise.

Plus au Nord, enclavé en partie dans le Transvaal et limité à l'Est par la colonie portugaise du Moçambique, se trouvait encore un petit état nègre indépendant : le Swazieland. Par une convention en

date du 27 février 1884, les Boers et les Anglais s'étaient interdit réciproquement d'annexer ce pays ; mais la force des choses rend parfois vaines les conventions internationales. Les Boers ne devaient pas tarder à s'en apercevoir. L'Angleterre, bientôt, développant son plan d'investissement assurait sa prépondérance sur le Swazieland. Elle profitait immédiatement de cette nouvelle zône d'influence pour l'offrir au Transvaal, qui la souhaitait ardemment. En retour elle obtenait des concessions qui lui étaient indispensables en vue de l'exécution ultérieure de ses projets, entre autres l'autorisation de pousser les voies ferrées jusqu'aux centres miniers. Du même coup le Transvaal était économiquement dépendant des colonies britanniques, et en cas de guerre, ces chemins de fer rendraient les plus grands services ; ils l'ont prouvé. De plus les Boers promettaient de ne pas s'avancer à l'Ouest et au Nord du Limpopo.

Entre temps, l'Angleterre avait aussi jeté son dévolu sur le seul port, qui pouvait donner au Transvaal une sortie sur l'Océan, sans pénétrer en territoire anglais ; nous voulons parler de Lourenço-Marquès. Poursuivant toujours l'idée de se rapprocher de la mer, le président Prétorius, en avril 1868, publia une proclamation par laquelle il annexait sans autre forme de procès la rivière Maputa avec un mille de terrain en largeur sur chaque rive, de sa jonction avec le Pangola, jusqu'à son embouchure dans la partie sud de la baie de Delagoa.

Il se basait sur certains établissements boers

qui, autrefois, avaient occupé ces régions, mais qui, en somme, ne pouvaient servir de prétexte pour amoindrir la souveraineté du Portugal sur ces territoires.

Le gouvernement portugais protesta immédiatement. Quant à la Cape Colony, elle en fit autant, peut-être plus par désir de tirer profit, le cas échéant, de la discussion, que par raison de droit acquis. Après plusieurs années de discussion, les parties se décidèrent à faire juger le différend par un arbitre. Le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République française, fut choisi d'un commun accord. Le 24 juillet 1875, l'arrêt était rendu. Le Portugal sortait vainqueur, et conservait Lourenço Marquès et la baie de Delagoa. Cette décision basée sur le respect des droits conventionnels et sur une longue possession de plus de deux cents ans, gênait l'Angleterre dans ses projets. Il fallut faire cependant contre mauvaise fortune bon cœur et remettre à plus tard une annexion qui aura lieu fatalement un jour ou l'autre.

Cependant, malgré ce contre temps le blocus du Transvaal et de l'Orange vers l'est était en grande partie réalisé. L'étreinte du côté de la frontière occidentale, était tout aussi effective, sinon plus puissante, ainsi que nous allons le voir.

Au nord de la Cape Colony et à l'ouest de l'Etat Libre d'Orange, se trouvait un vaste territoire, dénommé maintenant, Griqualand-West Cette province longtemps ignorée, devint, un jour célèbre, par suite de la découverte de mines de diamants.

Dès l'année 1871, un an après que l'annonce des merveilleuses trouvailles se fut répandue, le gouvernement de la Cape Colony invitait le chef des Griqua, un Bushman nommé Waterboer, à implorer la suzeraineté britannique. Celui-ci s'empressait de répondre à ce désir. Déjà les mineurs accourus dans ce nouvel eldorado avaient constitué la République d'Adamanta; l'Angleterre passa outre à leurs doléances, et ne tint aucun compte du fait accompli. D'autre part, l'Etat Libre d'Orange considérait une partie de ce territoire, comme lui appartenant. Devant les revendications trop puissantes de l'Angleterre, les Boers du Vrijstaat consentirent en 1877, à céder le territoire contesté moyennant une indemnité de 900.000 £. En 1880, le Griqualand fait partie de la Cape Colony. C'était la première étape dans la marche vers le nord, marche rapide et habilement conduite. Bien des intérêts seront violés dans cette conquête, mais il le fallait, et quand la nécessité les aiguillonne, les Anglais n'hésitent jamais. Pas de sentiments, mais une politique essentiellement pratique qui sait temporiser et qui sait agir.

En remontant encore plus au Nord, et en longeant la frontière occidentale des Républiques Sud-Africaines, se trouvait un vaste territoire, connu actuellement sous le nom de Bechuanaland-Protectorate. Ce territoire était convoité par plusieurs compétiteurs. D'abord les Anglais dont les pasteurs avaient déjà répandu avec un grand zèle patriotique, les doctrines anglophiles parmi les

peuplades indigènes et jusque dans l'entourage du roi Khama, qui gouvernait une grande partie de ces tribus. Puis les Boers qui, ayant traversé le Limpopo, avaient fondé deux petits états sur la rive droite, le Stellaland et le Goosen, destinés sans doute plus tard à être annexés au Transvaal. Par la convention Anglo-Boer de février 1884, relative au Swazieland, les Anglais obtenaient que le Limpopo fut choisi comme limite du Transvaal. C'était du même coup arrêter l'empiètement des Boers vers l'Ouest, dans le but de tendre la main aux Allemands, qui étaient les troisièmes compétiteurs du Bechuanaland.

Ceux-ci, en effet, songeaient en 1884, à se créer un empire colonial. Se rappelant que les habitants des deux Républiques Sud-Africaines avaient avec eux des affinités de mœurs et de langage, qu'ils pouvaient compter sur leurs sympathies, ils se résolurent eux aussi à s'établir dans l'Afrique du Sud. En 1883, un négociant de Brême, nommé Luderitz, s'était fait céder par les indigènes la baie d'Angra-Pequêna. De son côté, le docteur Nachtigal agrandit encore le domaine et des traités, passés avec les roitelets nègres, avaient augmenté dans l'intérieur la zône d'influence. Le Portugal, de son côté, avait autorisé l'Allemagne à prolonger l'hinterland de la nouvelle colonie jusqu'au Zambesi. Il s'en fallait de peu que les Allemands et les Boers ne se réunissent, barrant ainsi la route à l'expansion britannique vers le Nord. Des négociations s'ouvrirent même entre Pretoria et Berlin.

Un projet de chemin de fer transafricain fut aussi élaboré, pour relier les Etats boers avec les possessions allemandes.

Le moment était critique pour l'Angleterre. Elle n'hésita pas. Quelques chefs indigènes, bien stylés par les pasteurs et les explorateurs anglais, réclamèrent l'appui de l'Angleterre dans leurs luttes intestines. Aussitôt ses troupes franchirent l'Orange, montèrent hardiment vers le Nord, et s'enfoncèrent comme un coin entre les pays boers et a nouvelle colonie allemande. Le Bechuanaland fut déclaré protectorat britannique en 1885. Un autre pas en avant fut fait en 1887 par l'annexion du royaume de Khama qui, sur les conseils du Révérend John Mackensie, avait demandé aide et protection à l'Angleterre. En 1888, la région située à l'Ouest du lac Ngami rentrait dans la sphère d'influence britannique, et enfin, un traité était passé avec Lobengula, roi des Matabele, traité par lequel ce souverain se mettait sous le protectorat anglais. Nous étudierons cette question plus loin.

Maintenant que les hommes d'Etat de sa Majesté britannique n'avaient plus à craindre la menace qui avait failli entraver leurs projets, il fallait songer à fixer les frontières des nouvelles acquisitions de l'Angleterre. Un accord intervint avec l'Allemagne à ce sujet. La nouvelle démarcation mettait fin au rêve, un moment caressé par les Allemands de tendre la main aux Boers des Républiques Sud-Africaines. Ce recul, le gouvernement allemand le justifiait par le peu de valeur des territoires con-

voités; mais le véritable motif, il faut le chercher dans la crainte que la politique coloniale n'engage l'Allemagne dans des complications de nature à affaiblir son rôle politique en Europe. A ce moment aussi, le prince de Bismarck ne voulait sous aucun prétexte, s'aliéner les sympathies de l'Angleterre. Ne disait-il pas au Reichstag, le 6 février 1891 : L'Angleterre est plus importante pour nous que le Zanzibar et toute l'Afrique Orientale !

Les temps ont bien changé depuis 15 ans, et le successeur du Chancelier de fer ne tient plus le même langage. Les complications récentes, au sujet du Maroc, en sont la preuve.

HISTORIQUE DE LA RHODESIA

Avant d'entamer l'historique des événements qui ont amené les Anglais à s'implanter par la force et l'habileté dans cet énorme territoire connu sous le nom de Rhodesia, il peut être intéressant de remonter un peu en arrière, et de donner un aperçu de ce qu'étaient ces pays avant l'invasion britannique.

Au commencement du siècle dernier, cette partie du centre africain devait nourrir une très grande population. Les traces de cultures importantes dans les vallées, les vestiges de villages considérables, les ruines mises à jour dans ces temps derniers prouvent que les habitants d'alors vivaient nombreux et prospères. Vers 1830, une horde de Zulu, émigrant vers le Nord, porta la mort et la désolation dans toute la contrée. Cette première invasion ne fit du reste que passer. Après avoir traversé le Zambesi en aval de Zumbo, les Zulu s'établirent dans le haut pays, au Nord de ce fleuve Les habitants du Mashonaland purent encore jouir un certain temps de leur liberté et de leur prospé-

rité, jusqu'au jour où une immigration bien plus terrible vint les réduire à merci.

Un des lieutenants du roi zulu Chaka, la terreur du Sud-Africain, appelé Mazilikatse se sépara, vers 1840, de son chef, et partit vers le Nord, entraînant à sa suite une fraction importante de guerriers. Ceux-ci s'établirent d'abord dans le Transvaal actuel. Puis, quand ils eurent été refoulés par les Boers fuyant la domination anglaise, ils passèrent le Limpopo et se fixèrent dans la Southern Rhodesia. Les Mashona, qui occupaient ces régions, furent vaincus facilement. Les vainqueurs s'emparèrent d'un immense butin de bétail, de moutons, de chèvres ; ils massacrèrent impitoyablement les enfants en bas âge avec leurs mères, n'emmenant en captivité que les enfants au-dessus de douze ans. Les indigènes qui purent échapper s'étaient réfugiés dans les forêts, sur des pitons inaccessibles où les Anglais les trouvèrent.

Du croisement de la race autochtone et de la race des envahisseurs, sortit la race Matabele, qui s'était établie surtout dans la partie méridionale du pays. Au moment de l'entrée en ligne de l'Angleterre, leur roi Lobengula, fils de Mazilikatse, avait installé sa résidence à Bulawayo.

Lobengula était un véritable souverain qui avait des qualités sérieuses de commandement. Du reste, voici un portrait de ce monarque, tel qu'il a été dépeint dans un article paru en novembre 1889 dans le *Fortnightly Review*.

« Le souverain et le propriétaire de tout le Mata-

beleland et du Mashonaland est Lobengula, avec qui le gouvernement britannique a conclu le traité dont on a tant parlé, et dont les concessions permettront à la South Africa Company (Chartered) d'exploiter les vastes richesses minérales du pays. Lobengula est âgé de 50 ans, on le dépeint, très noir, très gros et très grand. On dit aussi qu'il a l'air, des pieds à la tête, d'un vrai monarque, ce qu'il ne doit certes pas à l'abus des vêtements. C'est un grand travailleur et un homme très intelligent, doué d'une mémoire prodigieuse. Il passe la journée à expédier les affaires de son gouvernement et à rendre la justice. Il est à la fois juge, juré et exécuteur des hautes œuvres. Les circonstances l'ont forcé à massacrer tous ses proches, ce qui paraît malheureusement d'une fréquente nécessité dans la politique sauvage. Mais quoique Lobengula jouisse du droit de vie et de mort sur tous ceux qui l'entourent, il ne passe pas pour être sanguinaire et impitoyable de sa nature. »

Telle est, en quelques mots, l'histoire de ce pays, que l'Angleterre allait s'attribuer dans le partage de l'Afrique, au détriment du Portugal, qui y avait déjà exercé son action.

*
* *

Pour bien comprendre la façon dont l'Angleterre put se rendre maîtresse de la Rhodesia, il est nécessaire de remonter encore un peu dans l'his-

toire des temps. Au XVe siècle, les Portugais, devançant le reste du monde (sauf peut-être les hardis marins de Dieppe, qui avaient, vers la fin du XIVe siècle, abordé aux côtes de Guinée), reconnurent toute la côte occidentale d'Afrique. Au XVIe siècle, ils fondèrent des comptoirs sur les rivages des deux océans, notamment sur le bas Congo, qu'ils placèrent sous leur protectorat. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, leurs commerçants, leurs missionnaires parcouraient le moyen Zambesi et s'avançaient jusqu'au lac Nyasa. Le Portugal pouvait donc émettre quelques prétentions sur la vallée du Zambesi, bien qu'il n'eut jamais procédé, en raison de ses faibles moyens, à une occupation effective de ce dernier pays.

Les projets de l'association internationale sur le bassin du Congo, éveillèrent ses craintes. Il réclama l'embouchure du fleuve. L'Angleterre, qui redoutait qu'une puissance rivale ne vint à s'emparer de cet important débouché, le lui reconnut par traité du 26 février 1884, en stipulant pour ses commerçants un traitement de faveur. Mais, devant les protestations de la France et de l'Allemagne, elle dut se rallier à l'idée de faire régler la question par une conférence internationale. Cette conférence, qui se réunit à Berlin en 1884-1885, donna à l'Etat Indépendant du Congo le territoire en litige (14 février 1885).

Le Portugal voulut alors prendre sa revanche en faisant reconnaître sa souveraineté sur les pays de jonction entre ses possessions de l'Angola et du

Moçambique. Ses explorateurs les avaient parcourus depuis longtemps et, bien avant Livingstone, avaient découvert la région du Nyasa, du haut Zambesi et de lac Bangweulu. L'ouvrage anglais du voyageur Bowdich a donné sur les expéditions et les établissements des Portugais dans l'Afrique australe un résumé d'autant plus précieux, qu'il est presque entièrement rédigé sur des documents officiels. Les droits historiques du Portugal sur les contrées de l'Afrique, arrosées par le Zambesi et ses affluents étaient donc solidement établis. Mais cependant, il faut dire que depuis près de deux siècles, les Portugais avaient réduit leurs possessions effectivement occupées ; et au moment où, après la découverte de Stanley, les convoitises européennes se portèrent sur le continent noir, les territoires portugais se trouvaient limités à la possession réelle des villes les plus importantes de la côte du Moçambique.

Fort de ses droits antérieurs, le Portugal lança ses explorateurs pour renouer les liens, un instant relachés, qui le rattachaient aux peuplades indigènes. Serpa Pinto, Capello et Wens, parcourent la Zambesia. Tout semblait donc marcher à souhait, quand le Portugal se heurta à son alliée de la veille, l'Angleterre. Cependant des traités signés en 1886, par la France et l'Allemagne. reconnaissaient au Portugal le droit d'exercer son influence suzeraine et civilisatrice dans ces territoires du Haut Zambesi, sous la réserve des droits précédemment acquis par d'autres puissances ; et aucune puissance ne

pouvait légitimement prétendre à ces territoires. L'Angleterre elle-même avait un instant reconnu la légitimité des prétentions portugaises. Le 26 février 1884 un accord avait été proposé par le Cabinet de London à celui de Lisboa. Malheureusement pour les Portugais cet accord ne fut pas ratifié par eux : ils se prétendaient lésés. L'Angleterre cependant leur reconnaissait l'unité d'un empire colonial lusitanien d'un océan à l'autre. Son offre ayant été repoussée, elle devait profiter plus tard de ce refus.

Depuis longtemps des missions protestantes anglaises et françaises s'étaient établies dans les régions avoisinant le lac Nyasa. Une compagnie, l'African Lakes Company avait été créée sous leurs auspices, dans le double but d'évangéliser les peuples sauvages, et de veiller aux intérêts matériels de l'Angleterre, c'est-à-dire de lui ouvrir des débouchés commerciaux. Cette alliance perpétuelle de la bible et du caducée a permis à la Grande-Bretagne de se faufiler dans bien des contrées et d'y acquérir une influence qu'elle n'a pas laissé sombrer. Les droits éventuels ainsi acquis, elle a toujours su les faire valoir au moment opportun et, de la sorte, elle a pu revendiquer bien des lambeaux du continent africain avec un semblant de raison. Du reste les missionnaires, dès qu'ils furent installés dans le Nyasaland s'employèrent de leur mieux à accroître leur prestige aux yeux des indigènes. Quelques travaux d'utilité publique, tels que la route qui réunit les deux lacs Nyasa et Tanganyika, quelques

comptoirs établis aux points principaux du territoire à Blantyre, Livingstonia, accrurent de beaucoup leur autoité sur l'élément indigène. Petit à petit, le commerce de toute la région passa entre les mains des habiles exploitants, ne laissant aux véritables possesseurs, les Portugais, qu'une autorité précaire et souvent nominale. Dès qu'un négoçiant étranger voulait s'établir, c'était aussitôt une coalition qui se formait et entravait ses moyens d'action. Bref, petit à petit, l'African Lakes Company eut un véritable monopole commercial et pour ainsi dire gouvernemental. Un consul anglais dirigeait le développement de l'influence britannique, et veillait avec un soin jaloux à ce qu'aucun droit acquis ne périclitât.

Aussi, dès que la situation acquise lui parut assez forte, le gouvernement anglais entra-t-il en lutte ouverte avec le Portugal. Il fallait à tout prix arrêter la jonction des deux colonies lusitaniennes de l'Angola et du Moçambique, mettre la main sur la route commerciale du Zambesi-Shire, et faire rentrer dans sa zône d'action les territoires des lacs Nyasa, Tanganyika, Bangweulu : « Le but nettement entrevu, le cabinet de Londres chercha à l'atteindre par tous les moyens. Dès le 13 août 1887, il protestait contre les prétentions portugaises non fondées (1), disait-il, sur une occupation, et décla-

(1) Quelques années auparavant, lord Salisbury, chef du Cabinet Anglais disait : L'African Lakes Company ne rencontre d'hostilités que chez les Arabes, qui ont à redouter, si elle réussit, la fin de la traite des esclaves. Aucune difficulté ne lui a été suscitée par les Portugais. Le Gouvernement Anglais favorisera volontiers les entre-

rait qu'il ne reconnaîtrait pas la souveraineté du Portugal, sur les territoires, où ce pays ne serait pas représenté par une autorité capable d'exercer des droits ordinaires de souveraineté. Le droit de souveraineté, ajoutaient les publicistes anglais, ne pouvait naître d'une simple déclaration ; il fallait que celle-ci fut suivie d'une occupation réelle, constante, permanente et d'une organisation administrative, judiciaire, militaire, au moins rudimentaire (1) ».

Cette protestation esquissée, les Anglais attendirent encore quelque temps avant de lui donner corps. Ils n'étaient pas tout à fait prêts ; mais, dès à présent, on sentait que leur plan était bien arrêté. Car à ce moment, Cecil Rhodes, entré en scène depuis peu, exécutait avec une énergie et une persévérance extraordinaires le projet qu'il avait formé.

D'importantes découvertes minières avaient été faites vingt ans auparavant, en 1866 et 1867, par le savant géologue allemand Carl Mauch et par le chasseur d'éléphants Hartley.

Leurs descriptions, un peu exagérées, l'avenir l'a prouvé, ne furent pas perdues pour tout le monde. Vingt ans après elles servirent de prétexte pour enflammer l'opinion publique anglaise et pour favoriser les plans de Cecil Rhodes et de C. D. Rudd.

prises de ses nationaux; *mais ces territoires n'appartenant pas à l'Angleterre et n'étant pas placés sous son protectorat, l'action du Gouvernement se trouve limitée.*

(1) Dr ROUIRE : *Revue de Géographie,* Décembre 1894.

Ces deux premiers pionniers des mines africaines, tous deux administrateurs de la de Beers, et directeurs gérants des *Goldfields of South Africa,* comprenant quel intérêt aurait leur patrie à s'emparer au plus tôt de ces vastes territoires, utilisèrent le motif minier pour fortifier et augmenter le domaine Sud-Africain de la Grande-Bretagne. Car, si dans toute cette affaire, il y eut une pensée de lucre, pensée bien faite pour flatter les goûts populaires, il faut y voir d'autres mobiles, politiques et coloniaux ceux-là, et qui sont synthétisés dans une formule : *De Cape Town à Cairo.*

Bref, vers le milieu de 1888, C. D. Rudd, agissant de concert avec Cecil Rhodes, partit en expédition secrète au nord du Transvaal ; il se rendit à Bulawayo auprès de Lobengula, roi du Matabeleland, et entama avec le souverain nègre des négociations ayant pour objet l'obtention du monopole exclusif de l'exploitation des mines sur tout son territoire. Dans la crainte de voir ses états envahis par des aventuriers, que déjà les richesses minières avaient attirés, il préféra se rendre au désir exprimé par Rudd. Moyennant certaines concessions, maintien de la paix et de l'ordre dans le royaume, canonnière lancée sur le Zambesi, 1000 rifles Martini avec 100.000 cartouches, pension de 1260 £ par an, le monarque concéda le monopole qui lui était demandé.

De plus, Rudd obtint, non sans quelque difficulté, qu'une mission de Matabele viendrait à London afin de faire sanctionner la concession par

le Gouvernement Britannique. Cette formalité était surtout voulue pour donner une base en quelque sorte légale aux revendications de l'Angleterre. Après une marche triomphale, pendant laquelle rien ne fut négligé pour frapper l'imagination des plénipotentiaires Matabele, la mission arrivait à London, en mars 1889. La reine accorda aux envoyés une audience secrète, et ils repartirent, au bout de quelques semaines, emportant une haute idée de la puissance britannique.

Ces démarches ne furent pas sans attirer l'attention du gouvernement portugais. Ce dernier, par l'intermédiaire de son consul à Cape-Town, notifia qu'il ne reconnaissait pas à Lobengula le droit de disposer en quoique que ce soit du Mashonaland, qui formait une partie de la convention. Cette réclamation ne fut pas prise en considération, et le 15 octobre 1889, parut dans le *Times* un article qui ne laissait plus aucun doute sur les intentions de l'Angleterre. Il débutait ainsi : « La Grande Bretagne a enfin étendu ses deux mains puissantes jusqu'aux rives du Zambesi, dont le cours accidenté avait été révélé pour la première fois à l'Europe moderne par notre compatriote Livingstone ».

Déjà en mai 1889, le *Times* annonçait que des démarches étaient faites afin d'obtenir une charte en faveur d'une compagnie, qui devait embrasser dans ses opérations l'immense région comprise entre le Zambesi inférieur et central au Nord, et la frontière du Transvaal au Sud. « La charte n'a pas encore en réalité été octroyée ; mais, on a

tout motif de croire, qu'elle sera sanctionnée aujourd'hui, par le Conseil privé de la reine et, dans une semaine ou deux, soumise à la signature royale et revêtue du sceau impérial. La nouvelle compagnie du Sud-Afrique, British South Africa Company, ainsi qu'on l'appelle, commencera immédiatement à opérer de la manière suivant laquelle l'Imperial British East Africa Company a obtenu de si merveilleux résultats. Les longs délais apportés à l'octroi de cette charte, prouvent les soins scrupuleux qu'on a mis à étudier les moindres détails de l'affaire ; mais ils proviennent aussi en partie de l'opposition de certaines personnes, dont les prétentions et les arguments ne supportent pas l'examen. Il n'en est cependant pas moins équitable et convenable, avant de mettre à la disposition d'une Compagnie, un instrument aussi omnipotent, qu'une charte royale, d'étudier à fond le terrain, lorsque surtout les plus grands intérêts de l'empire sont en jeu, ainsi que plusieurs millions de milles carrés, des millions sterlings et le bien-être d'une nombreuse population.

Tel est le début de l'article qui, quelques jours avant l'octroi de la charte, dévoila au monde les plans de l'Angleterre. Des droits du Portugal il n'en était plus question. Une fois de plus dans l'histoire du monde, les hommes d'Etat anglais montraient que rien ne les arrête quand il s'agit « des intérêts de l'empire ». Les affaires sont les affaires, aucune question de sentimentalité ne doit s'y mêler.

Pour les raisons indiquées plus haut, il fallait enserrer les Républiques Sud-Africaines ; pour des motifs d'une politique mondiale dont le but n'échappe pas de nos jours aux esprits clairvoyants, il fallait dominer les routes commerciales des grands lacs Sud-Africains et conquérir toute la région du Nil, en attendant mieux. Et l'Angleterre n'hésita pas. Elle barra la route au Portugal, elle nous fit reculer à Fashoda, elle réduisit à merci les Boers, elle obtint notre renoncement sur l'Egypte et maintenant qui sait quelles contrées elle convoite encore ! Car son rêve n'est pas satisfait, son plan africain n'est pas encore réalisé. L'idée audacieuse qui jaillit du cerveau de Cecil Rhodes n'a pas reçu tout son développement. Mais les Anglais savent attendre, et leur politique de longue haleine, laisse le temps travailler pour eux, de concert avec eux.

Avant de donner le texte officiel de la charte royale, il peut être bon de dire quelques mots de l'esprit initiateur de ces vastes conceptions, de Cecil Rhodes.

Ancien élève d'Eton et gradué d'Oxford, il partit pour le sud de l'Afrique, primitivement pour raison de santé. Il dirigea d'abord une exploitation agricole au Natal. Lorsque les découvertes de diamants attirèrent sur le Griqualand l'attention du monde entier, Cecil Rhodes s'y rendit. D'un coup d'œil il entrevit la situation et créa cette société, la de Beers, qui monopolisa la production diamantifère du Sud-Africain. Par la persuasion, par la force, par la ruse, il devint propriétaire de toutes les conces-

sions, remania les moyens de production et acquit ainsi un renom de manieur d'affaires et d'homme habile. Avec la fortune s'accrut son audace. Audace intelligente et raisonnée faite pour mener à bien, des entreprises d'une portée morale plus élevée que l'entassement de quelques piles d'or. Froid, glacial en affaires, n'ayant jamais connu les grandes émotions du cœur, ou du moins les ayant étouffées, comme des ennemies, il consacra sa vie aux combinaisons d'argent, d'hommes et de territoires. Volonté de fer que rien ne pouvait abattre, il allait au but, droit sans détourner la tête, aidé par les circonstances que son esprit inventif et sa fortune énorme savaient faire naître au moment voulu.

En dehors des affaires, il était aimable causeur, séduisant jusqu'à un certain point, par l'énergie que l'on sentait jaillir de ses yeux ouverts et intelligents et par la simplicité très grande dont il se plaisait à s'entourer. Lui qui aurait pu se donner le luxe, s'accordait le nécessaire. Mais dès qu'il s'agissait d'arriver à un but utile et pratique, alors, l'argent pour lui n'avait plus de valeur. Travailleur infatigable, il consacrait tout son temps aux entreprises qu'il avait créées et qu'il rêvait de créer. Conférencier habile, il sut dans maintes circonstances fasciner ses auditeurs, et leur donner confiance. Grand financier, il eut le talent de grouper des capitaux considérables, de fonder des compagnies puissantes qui marchent toujours, grâce à l'impulsion qu'il sut leur donner. Organisateur de génie, il eut l'intuition de la colonisation moderne, qui

veut des débouchés, qui vit par le chemin de fer bien plus que par les mines d'or.

Mais tout homme, quelque grand qu'il soit, a ses faiblesses. Un Richelieu a parfois besoin de sa robe rouge pour le couvrir. Un Bismarck verra l'histoire apprécier sévèrement certaines de ses dépêches. Cecil Rhodes aussi aura ses pages sombres. Sa diplomatie fut souvent trop brutale ; ses actes bien que répondant à un but patriotique et essentiellement anglais, ont dépassé quelquefois les limites permises. Qui ne se souvient de ce raid Jameson, qui, à juste titre, souleva l'indignation. Tous les moyens ne sont pas bons à employer, même si le succès vient en quelque sorte leur donner une consécration honorable.

Quoi qu'il en soit, Cecil Rhodes restera dans l'histoire de l'Angleterre un grand nom. Il aura donné à sa patrie un territoire énorme, un empire africain qui s'étale sur le versant oriental du Continent noir. Car il ne faudrait pas croire que la Rhodesia soit la seule œuvre de Cecil Rhodes. Il a collaboré à bien des conquêtes. Son action, dans le Bechuanaland, dans les affaires des Républiques Sud-Africaines, dans les expéditions du Sudan a souvent été décisive. L'idée de ses conceptions grandioses plane toujours sur les projets africains de la politique anglaise, et dans longtemps encore, la formule de *Cape Town à Cairo* dominera de sa pensée puissante l'essor britannique dans le monde entier.

Quelques jours après la publication de l'article du *Times;* le 29 octobre 1889, la Reine signait la fa-

meuse Charte, qui conférait à la British South Africa Company les pouvoirs les plus étendus sur les territoires du Zambesi.

Bien qu'elle soit un peu longue, nous croyons devoir la citer en grande partie, afin de montrer que, en Angleterre, on ne lésine pas sur les pouvoirs accordés aux Sociétés coloniales, et que les entraves administratives sont réduites à leur strict minimum.

« Victoria, par la grâce de Dieu, reine du Royaume Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande, défenseur de la Foi,

A tous ceux que ces présentes verront, salut.

Attendu qu'une humble pétition nous a été présentée en notre Conseil par le très noble James, duc d'Albercorn, Compagnon du très honorable ordre du Bain ; le très honorable Alexandre-Guillaume George, duc de Fife, chevalier de l'ordre très ancien et très noble du Chardon, conseiller privé ; le très honorable Edric-Frédéric, lord Gifford, V. C.; Cecil John Rhodes, de Kimberley, dans la Cape Colony, membre du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative de la Cape Colony ; Alfred Beit, du 29, Holborn Viaduct, London, négociant ; Albert-Henry-George Grey, de Howick, Northumberland, écuyer ; et George Cawston, du 18 Lennox-Gardens London, écuyer, licencié en droit ;

Et attendu que ladite pétition déclare entre autres choses :

« Que les pétitionnaires et d'autres personnes se sont associés en vue de former une compagnie ou association, de la faire incorporer, si bon nous sem-

blait, aux fins relatées en ladite pétition, sous la raison sociale incorporée de British South Africa Company ;

Que l'existence d'une puissante compagnie britannique, serait avantageuse aux intérêts commerciaux et autres de nos sujets du Royaume-Uni de nos colonies ;

Que les pétitionnaires désirent exploiter diverses concessions obtenues de certains chefs ou tribus habitant la dite région et tels autres concessions, traités et arrangements que les pétitionnaires pourraient ultérieurement obtenir dans ladite région ou ailleurs en Afrique, en vue de développer le négoce, le commerce, la civilisation et le bon gouvernement (y compris la réglementation du trafic des liqueurs fortes aux indigènes) dans les territoires compris ou à comprendre ou dont il serait question dans les concessions, conventions, traités ou arrangements sus-mentionnés ;

Que les pétitionnaires croient que si lesdites concessions, agréments et traités susdits peuvent être mis à exécution, la condition des noirs indigènes habitant lesdits territoires, sera sensiblement améliorée, et l'œuvre de la civilisation avancée ;

Que le succès de l'entreprise dans laquelle se sont engagés les pétitionnaires, se trouverait notablement rehaussé s'il nous plaisait de leur accorder notre Charte royale d'incorporation comme société anglaise sous ladite dénomination ou raison sociale, ou tel autre nom ou titre, et avec tels pouvoirs qu'il nous semble convenable, aux fins de

l'exécution effective des buts ci-dessus indiqués;

Que des sommes d'argent importantes ont été souscrites aux fins de la Compagnie projetée par les pétitionnaires et d'autres....

C'est pourquoi... nous avons constitué, érigé et incorporé par notre présente Charte, pour nous, nos héritiers et royaux successeurs, constituons, érigeons et incorporons en une société politique et incorporée sous la raison sociale de « British South Africa Company »; ledit etc... et telles autres personnes ou Sociétés qui sont ou deviendront par le temps membres de l'association politique constituée par ces présentes, érigée et incorporée à perpétuité, avec pouvoir de rompre, altérer ou renouveler ladite association à volonté avec les pouvoirs, autorité et privilèges conférés et moyennant les charges et conditions imposées par notre Charte. Et nous, en conséquence, par les présentes, ordonnons, octroyons, constituons, nommons et déclarons ce qui suit :

1. — Le principal champ d'opérations de la Bristish South Africa Company (appelée dans notre Charte « La Compagnie ») sera la région Sud-Africaine située immédiatement au Nord du Bechuanaland, au nord et à l'ouest de la République Sud-Africaine et à l'ouest des possessions portugaises.

2. — La Compagnie est autorisée, et, par le présentes, reçoit le pouvoir de tenir, user, et garder pour le bien de la Compagnie et selon les termes de notre Charte, l'entière jouissance des concessions et conventions détaillées ci-dessous, autant qu'elles

sont valides, et de tous les privilèges et avantages qui en découlent. Pourvu toutefois, que rien de ce qu'elles renferment ne doive préjudicier ou léser en quoi que ce soit les autres concessions ou conventions régulières existantes qui peuvent avoir été octroyées par un des chefs ou une des tribus susdits. Tout particulièrement, rien de ce qui est coûteux dans notre dite Charte ne doit nuire ou affecter en quoi que ce soit certaines concessions octroyées en et depuis 1880, et relatives au territoire habituellement connu sous la dénomination de district de Tati.

Rien de ce qui est édicté dans notre Charte ne pourra être interprêté comme donnant à la Compagnie une juridiction quelconque, administration ou autre, dans les limites dudit territoire de Tati dont les frontières sont comme suit :

Des sources de la rivière du Shashi jusqu'à sa jonction avec les rivières Tati et Ramagaban ; de là, le long de la rivière Ramagaban jusqu'à sa source et ensuite le long de la ligne de séparation des eaux de ces deux rivières.

3. — La Compagnie est autorisée en outre, et par les présentes reçoit les pouvoirs d'acquérir progressivement, mais avec l'approbation d'un de nos principaux Secrétaires d'Etat (qui sera appelé dans ce qui suit notre Secrétaire d'Etat) toutes concessions nouvelles, conclure tous traités ou conventions, acquérir intérêts et droits nouveaux, gouverner et maintenir l'ordre public dans les terres ou propriétés, compris ou mentionnés dans

les dites concessions et conventions ou celles affectant tous autres territoires, terrains ou propriétés en Afrique ou les habitants desdits ; et de tenir tels territoires, terrains, propriétés, user de tels droits, exercer telle autorité, juridiction et tels pouvoirs pour atteindre l'objet de la Compagnie selon les termes de notre Charte.

4. — Pourvu qu'aucun acte de gouvernement ou d'administration ne soit exercé en vertu des concessions, conventions, dons et traités sus mentionnés sans qu'une copie authentique accompagnée de cartes, desdites concessions, conventions, dons et traités ait été transmise à notre Secrétaire d'Etat et qu'il ait signifié son approbation entière ou partielle ou fait des réserves s'il y a lieu. Et pourvu aussi que nuls droits, intérêts, autorités, juridiction ou pouvoirs quelconques ne puissent être acquis par la Compagnie dans ledit district de Tati sans le consentement écrit des titulaires actuels des concessions dont il s'agit, et sauf l'approbation de notre Secrétaire d'Etat.

5. — La Compagnie sera obligée de remplir toutes les stipulations acceptées par elle dans les concessions, conventions ou traités soumis à l'approbation de notre Secrétaire d'Etat.

6. — La Compagnie sera et restera toujours britannique dans son caractère et dans son domicile et aura sa direction principale en Angleterre ; les principaux représentants de la Compagnie et ses directeurs seront toujours des sujets nés britanniques ou naturalisés anglais par acte du par-

lement de notre Royaume-Uni. Mais cet article ne disqualifiera aucune des personnes nommées directeurs par notre Charte, ou dont l'élection comme directeur aura été approuvée par notre Secrétaire d'Etat, pour agir en cette qualité.

7. — Dans le cas ou quelques difficultés viendraient à s'élever entre un chef ou une tribu habitant l'un des susdits territoires et la Compagnie, ce différend sera soumis à notre Secrétaire d'Etat et la Compagnie agira d'après la décision de ce dernier

8. — Si à n'importe quel moment, notre Secrétaire d'Etat juge convenable de désapprouver les relations de la Compagnie avec n'importe quelle puissance étrangère et de suggérer à la Compagnie une solution du différend, celle-ci sera obligée d'obtempérer à cette décision.

9. — Si à n'importe quel moment, notre Secrétaire d'Etat pense utile de s'opposer à l'exercice des pouvoirs souverains octroyés à la Compagnie sur les territoires sus-décrits, à cause de prétentions rivales, la Compagnie défèrera à cette injonction jusqu'à ce que les prétentions adverses aient été retirées ou arrangées par notre Secrétaire d'Etat.

10. — La Compagnie maintiendra la paix et l'ordre de tout son possible par les voies et moyens qu'elle jugera nécessaires et pourra rendre, à cet effet, des ordonnances (qui devront être approuvées par notre Secrétaire d'Etat) et pourra établir et maintenir une force de police.

11.— La Compagnie fera tout ses efforts pour

décourager autant que possible, et abolir même par degré n'importe quel système de traite ou de servitude domestique dans les sus-dits territoires.

12. — La Compagnie réglementera le trafic des spiritueux et autres liqueurs enivrantes dans les susdits territoires.

13. — La Compagnie et nul de ses employés ne se mêlera en aucune manière de la religion des peuplades desdits territoires, sauf dans le cas ou des raisons d'humanité l'exigeraient. Toutes les formes de cultes ou de religion pourront être exercées librement dans lesdits territoires, et nul obstacle ne pourra leur être suscité, excepté dans le cas d'humanité ci-dessus prévu

14. — Dans l'administration de la justice aux dites peuplades ou habitants : on respectera scrupuleusement les coutumes et les lois des caste, tribu, ou nation, auxquelles les parties appartiendront respectivement, particulièrement eu égard à la propriété, aux mutations d'icelle, aux partages mobiliers ou immobiliers aux successions ab instat ou testamentaires, au mariage, au divorce, à la légitimité et aux usages légaux sans préjudice des lois britanniques, qui pourront être en force dans les territoires dont il s'agit et être applicables aux habitants.

15. — Si, à une époque quelconque, notre Secrétaire d'Etat pense convenable de modifier les procédés adoptés par la Compagnie envers les peuplades des susdits territoires sous le rapport de l'esclavage, de la religion et de l'administration de la justice, et

de tout autre objet, il fera savoir à la Compagnie sa désapprobation, et les directeurs, dûment informés, agiront en conséquence.

16. — Dans le cas où la Compagnie acquerrait un port ou des ports, elle offrira librement toutes facilités à nos navires sans payement, sauf pour frais raisonnables de travaux accomplis, services rendus ou matériel fourni.

17. — La Compagnie fournira annuellement à notre Secrétaire d'Etat, aussitôt que faire se pourra, après clôture de l'exercice financier, l'état de ses dépenses d'administration et celui des recettes effectuées comme revenus publics, abstraction faite de ses bénéfices commerciaux. Elle y joindra un rapport sur ses actes, comme puissance publique, et sur la situation politique des territoires compris dans la sphère de ses opérations.

La Compagnie devra également avant l'ouverture de chaque exercice financier ou à la date de cette ouverture, fournir à notre Secrétaire d'Etat un budget approximatif de ses recettes et dépenses pour l'exercice suivant. La Compagnie fournira en outre, de temps en temps, à notre Secrétaire d'Etat, tous comptes rendus, rapports ou informations dont la communication serait requise par lui.

18. — Conformément aux règles de la hiérarchie officielle, et aux réglements qui pourraient être convenus, les divers fonctionnaires de la Compagnie communiqueront librement avec notre Haut Commissaire du Sud-Afrique et tous autres

fonctionnaires en exercice dans les territoires quelconques sus-mentionnés. La Compagnie prendra en due considération les conditions, suggestions ou requêtes que les dits Haut Commissaire ou autres fonctionnaires formuleront ; elle sera tenue à l'exécution du présent article.

19. — La Compagnie pourra arborer et faire usage sur ses constructions et partout dans les territoires susdits, ainsi que sur ses vaisseaux, de tel drapeau spécial, portant la marque du caractère britannique de la Compagnie qu'il plaira à notre Secrétaire d'Etat et aux Lords commissaires de l'Amirauté, d'approuver.

20. — Rien dans notre présente Charte ne sera interprêté comme autorisant la Compagnie à créer ou à concéder un monopole industriel quelconque. Toutefois, l'établissement, l'octroi de concessions pour banques, chemins de fer, docks, télégraphes, installation de services des eaux ou autres entreprises similaires ; l'établissement d'un système quelconque de brevet ou de propriété littéraire approuvé par notre Secrétaire d'Etat, ne seront pas considérés comme monopoles à ces fins.

La Compagnie soit directement, soit indirectement, n'apportera aucun empêchement dans le district de Tati décrit ci-dessus à une Compagnie ou à des personnes actuellement ou pouvant être par la suite dans l'exercice licite et pacifique d'une affaire commerciale, ou entreprise quelconque.....

21. — En vue de la conservation des éléphants et autre gibier, il sera loisible à la Compagnie de

dresser tels autres réglements et (nonobstant ce qui pourrait précéder dans ces présentes) d'imposer tels autres droits de patente sur la destruction ou la capture des éléphants ou autre gibier qu'il lui plaira.....

22. — La Compagnie sera soumise à tous traité, convention ou arrangement quelconques conclus ou à conclure par la suite entre nous-même et tout autre état ou puissance ; elle en remplira toutes les obligations.....

La Compagnie nommera tous les fonctionnaires nécessaires pour l'accomplissement de ses obligations, elle créera tels tribunaux et autres fonctions qu'il sera nécessaire à toute époque pour l'administration de la justice.

23. — Le capital social primitif de la Compagnie sera de 1.000.000 £, divisé en 1.000.000 actions de une £ chacune.

24. — La Compagnie est en outre spécialement autorisée par ces présentes, et jouira du pouvoir qui lui est concédé aux fins de notre présente Charte :

I. — D'acquérir et posséder, et de noliser ou de faire tout autre usage de bâtiments à vapeur ou autres.

II. — D'émettre des actions de diverses catégorie ou nature, d'augmenter le capital-actions de la Compagnie et de se créer des ressources au moyen d'obligations diverses.

III. — D'établir ou autoriser l'établissement de sociétés de banque et autres sociétés, entreprises

ou associations de toute nature dans un but conforme aux stipulations de notre présente Charte.

IV. — De construire et entretenir des routes, chemins de fer, télégraphes, ports et autres travaux qui pourraient tendre au développement ou à l'amélioration des territoires de la Compagnie.

V. — D'exercer l'industrie minière et d'autres industries, et d'accorder des concessions minières, forestières ou autres.

VI. — D'améliorer, développer, défricher, planter, irriguer et cultiver tous terrains inclus dans les territoires de la Compagnie.

VII. — De faire des concessions de terrains pour une période d'années, ou à perpétuité, soit absolument, ou par voie d'hypothèque ou autrement.

VIII. — De coloniser tous territoires et terrains ci-dessus mentionnés et d'aider et d'encourager l'immigration.

IX. — De faire des emprunts ou lever des contributions d'argent, ou d'équivalents d'argent, en vue de favoriser tous objets de la Compagnie

X. — D'acquérir et de posséder des propriétés immobilières.

XI. — D'acquérir et de posséder, sous patente en main morte ou autorité autre que notre présente Charte, des terrains dans le Royaume-Uni n'excédant pas cinq acres en tout, à la fois, pour les bureaux et besoins de la Compagnie ; et (soumis à toute loi locale) des terrains dans nos colonies ou possessions et ailleurs, utiles pour l'administration des affaires de la Compagnie, et d'en. disposer

lorsque lesdits terrains ne seront pas nécessaires à ces fins.

XII. — D'exercer tous commerce, industrie, opération commerciale ou affaire licite quelconque se rattachant aux buts de la Compagnie.

XIII. — D'établir et entretenir des agences dans nos colonies et possessions et ailleurs.

XIV. — De poursuivre et défendre en justice sous le nom de la Compagnie d'incorporation, aussi bien devant nos tribunaux dans notre Royaume-Uni que dans nos colonies et possessions ou devant nos tribunaux en pays étrangers ou ailleurs.

XV. — D'accomplir toutes clauses licites se rattachant ou pouvant contribuer, à l'exercice ou à la jouissance des droits, intérêts autorités et pouvoirs de la Compagnie indiqués ou mentionnés dans notre présente Charte ou de l'un d'eux.

25. — Dans le courant d'une année de la date de notre présente Charte ou tel délai supplémentaire que notre Secrétaire d'Etat pourrait fixer, les membres de la Compagnie, à cette époque, seront tenus de passer un acte de constitution stipulant en tant que nécessaire.

I. — La définition la plus étendue des buts et objets de la Compagnie.

II. — Les catégories ou la nature des actions dont se compose le capital social de la Compagnie et les appels de fonds à faire en ce qui concerne ledit capital et les conditions concernant les membres de la Compagnie.

III. — La division et la répartition des bénéfices.

IV. — Les assemblées générales de la Compagnie la nomination par notre Secrétaire d'Etat (s'il le juge convenable) d'un administrateur officiel, et le nombre, la qualité, la fonction, la rémunération, le roulement, la suspension et le pouvoir des administrateurs de la Compagnie, ainsi que des autres membres du bureau de la Compagnie.

V. — L'enregistrement des membres de la Compagnie et le transfert des actions du capital social de la Compagnie.

VI. — La préparation des comptes annuels à soumettre aux actionnaires en assemblée générale.

VII. — L'examen des dits comptes par des censeurs indépendants.

VIII. — La confection des statuts.

IX. — La création et l'emploi des sceaux officiels de la Compagnie.

X. — La constitution et les réglements de comités ou conseils locaux d'administration.

XI — La rédaction et l'exécution d'actes et de réglements supplémentaires.

XII. — La liquidation (le cas échéant) des affaires de la Compagnie.

XIII. — Le gouvernement et l'ordonnance de la Compagnie et de ses affaires.

XIV. — Toutes autres questions usuelles ou auxquelles il est utile de pourvoir, en ce qui concerne une Compagnie instituée par une Charte.

26 — Avant sa mise en vigueur, l'acte de constitution sera soumis et ratifié par les Lords de notre conseil.....

27. — Les clauses de l'acte de constitution ou de tout acte supplémentaire, en vigueur pour le moment, pourront de temps à autre être abrogées, modifiées ou augmentées par acte supplémentaire fait et exécuté ainsi qu'il est stipulé dans l'acte de constitution, pourvu que les stipulations de l'acte concernant l'administrateur officiel ne soient pas abrogées, modifiées ou augmentées sans le consentement exprès de notre Secrétaire d'Etat.

28. — Les membres de la Compagnie ne seront individuellement responsables des dettes, contrats, engagements et du passif de la Compagnie que jusqu'à concurrence, s'il y a lieu, du montant non versé sur les actions dont ils seraient alors les porteurs respectifs.

29. — En attendant la mise en vigueur de l'acte de constitution susdit, ledit James, duc d'Albercorn, sera président etc.....

30. — Et nous voulons, ordonnons et déclarons en outre, que notre présente Charte soit reconnue de nos gouverneurs, et officiers de terre et de mer de nos consuls et autres fonctionnaires dans nos colonies et possessions, et sur les mers et ailleurs, et qu'ils soient tenus individuellement de donner vigueur et effet entier à notre présente Charte et reconnaissent et aident en toutes choses la Compagnie et ses fonctionnaires.

31. — Et nous voulons, ordonnons et déclarons en outre que notre présente Charte soit comprise, interprêtée et jugée dans le sens le plus favorable et le plus utile, et au mieux des intérêts de la Com-

pagnie, aussi bien devant les tribunaux du Royaume Uni et devant les tribunaux de nos colonies et possessions, ainsi que devant nos tribunaux en pays étrangers et ailleurs, nonobstant qu'il puisse paraître se trouver une lacune dans notre présente Charte, que des expressions puissent paraître inexactes ou douteuses ou imparfaites.

32. — Et nous voulons, ordonnons et déclarons en outre, que notre présente Charte, subsiste et demeure valide, en dépit de tout changement légal dans le nom de la Compagnie ou dans son acte de constitution, ledit changement étant fait avec l'approbation de notre Secrétaire d'Etat, signé de sa main.

33. — Et nous voulons, qu'il soit loisible pour nous nos héritiers et successeurs, à l'expiration de vingt-cinq années de la date de notre présente Charte, et à l'expiration de chaque période successive de dix années, d'ajouter, modifier ou annuler toute clause de notre présente Charte ou de formuler d'autres stipulations en substitution ou addition aux clauses quelconques existantes ; pourvu que les droits et pouvoirs ainsi réservés soient exercés seulement en ce qui concerne les clauses de notre Charte afférentes aux questions administratives et publiques. Et nous nous réservons expressément à nous-mêmes à nos héritiers et successeurs le droit de reprendre toutes constructions ou travaux appartenant à la Compagnie, affectés exclusivement ou principalement aux besoins administratifs ou publics, moyennant paiement à la Compagnie de

telle compensation raisonnable dont on pourrait convenir ou qui, faute d'entente serait fixée par les Commissaires de notre Trésor.....

34. — Pourvu toujours, que rien dans notre présente Charte ne soit considéré comme apportant en aucune façon une restriction quelconque à l'exercice de nos droits ou pouvoirs, en ce qui concerne la protection de territoires quelconques ou par rapport à leur gouvernement, au cas où il nous plairait de les comprendre dans notre empire.

35. — Et finalement..... et par ces présentes nous nous en réservons expressément et assumons pour nous, nos héritiers et successeurs le droit et le pouvoir par écrit, sous le grand sceau du Royaume Uni, d'abroger notre présente Charte, et d'abroger et d'annuler les privilèges, pouvoirs et droits concédés par ces présentes à la Compagnie.

En foi de quoi nous avons ordonné de délivrer ces lettres partentes.

Fait par nous à Westminster, ce 29 octobre, en l'année cinquante-troisième de notre règne.

Par acte signé de la main de la reine.

Muir-Mackenzie.

Telle est la charte qui devait servir de base aux opérations de la British South Africa Company, opérations qui ne tardérent pas à entrer dans une phase active.

*
* *

La première manifestation de cette activité fut l'expédition des pionniers au Mashonaland. Conçue par Cecil Rhodes et conduite par le major Pennefather, sir John Willoughby et le fameux chasseur Selous elle avait pour but, tout en ménageant la susceptibilité de Lobengula, de gagner le mont Hampden, c'est-à-dire la région où le Portugal pouvait faire prévaloir des droits plus anciens.

Parti le 28 juin 1890, le corps des pionniers, composé de 250 hommes dont 200 européens, 150 chevaux et 65 voitures, créa une piste tout le long de sa route et installa avec l'aide des indigènes un certain nombre de fortins (1). Son itinéraire fut jalonné par les ouvrages ou les postes de Tuli, de Victoria, de Charter et enfin de Salisbury, au pied du mont Hampden. Sans tirer un coup de fusil, la petite colonne avait ainsi parcouru 200 milles (2) en moins de trois mois et avait occupé effectivement le pays. C'est ce que voulait Cecil Rhodes.

Le Portugal, fort de ses droits, réclama contre la violation de son territoire ou plutôt de sa

(1) Cette expédition avait été soigneusement instruite au camp de Macloutsie pendant la saison des pluies. Elle avait été organisée par un entrepreneur, M. Frank Jonhson, qui s'était chargé de tous les détails de la construction de la route, la Selous Road, comme on l'appela. Cette expédition coûta à la Compagnie : 89.285 £.

(2) Le mille a 1606^{m} de longueur.

sphère d'influence. A Lisboa, les nouvelles du Sud-Africain déchaînèrent les passions populaires. Des souscriptions importantes furent faites dans tout le royaume afin d'équiper et d'armer les volontaires nombreux qui se présentaient. M. Gomez, ministre du Portugal, adressa à Lord Salisbury une note de protestation, dans laquelle il faisait prévaloir les droits du Portugal à la possession du Mashonaland. L'Angleterre ne voulut rien entendre.

En même temps d'autres incidents se produisaient sur le Haut Shire, dans le Nyasa. Là, les Anglais, ainsi que nous l'avons vu, étaient fortement installés. Lors d'une mission de Serpa Pinto dans cette région, celui-ci voulut châtier les Makololo au sujet d'attaques faites contre un vapeur de la Compagnie des Lacs. Soutenus par les Anglais, les indigènes tentèrent de barrer la route à la mission, plusieurs rencontres eurent lieu, et Serpa Pinto allait vaincre ses adversaires, lorsque le gouvernement anglais obligea les Portugais à reculer, en leur adressant l'ultimatum suivant : Le gouvernement britannique désire et insiste pour que les instructions suivantes soient envoyées immédiatement par télégraphe au gouverneur du Moçambique ; Rappelez aussitôt toutes les forces portugaises se trouvant actuellement dans le Shire, ainsi que sur le territoire des Makololo et dans le Mashonaland. Le gouvernement britannique est d'avis que, faute de cela, les assurances données par le gouvernement portuguais ne sont qu'illusoires, et M. Petre se verra forcé, conformément à nos ins-

tructions, de quitter immédiatement Lisboa avec tous les membres de la légation, s'il ne recevait pas cette après-midi une réponse satisfaisante. Le Portugal, ne se sentant pas de taille à lutter, céda en demandant à l'Angleterre de soumettre le différend à l'arbitrage ; mais celle-ci, sous divers motifs, éluda la solution proposée.

Le 20 août 1890, une convention était signée par les deux puissances. Le Portugal acceptait comme limites du Moçambique le cours du Ruo et du Shire au nord et à l'est du Mashonaland. De plus, le pays des Barotse rentrait dans la sphère d'influence anglaise. Le Portugal en entier se souleva quand on apprit les clauses de la convention. Les Cortes refusèrent de la ratifier et de nombreux volontaires s'embarquèrent pour le Moçambique.

Pendant ce temps, une petite troupe anglaise, partant de Salisbury envahissait le Manicaland, pays situé au Sud du Zambesi, et que l'on disait très riche en mines d'or. Aucune mention n'avait été faite concernant cette région dans la convention du 20 août. Umtasa, roi nègre, qui gouvernait le Manicaland, accorda aux Anglais les concessions que ceux-ci convoitaient. Les Portugais avisés de ce qui s'était passé, envoyèrent à leur tour, des officiers auprès du chef nègre pour lui rappeler les traités antérieurs. Ils furent très mal accueillis et le major Forbes les arrêta, le 14 novembre 1890, et les envoya prisonniers à Salisbury. Quelques temps après, un détachement de volontaires portugais, débarqué à Beira, fut complétement battu

à Andrada, tout près du kraal d'Umtasa, par les soldats de la *British South Africa Company.* (1). Vers la même époque, les embouchures du Zambesi étaient forcées par une escadrille anglaise.

Force restait à l'Angleterre, qui maîtresse de la situation par la loi du plus fort, imposa sa volonté au Portugal. Le 11 juin 1891, un traité fut signé entre les deux puissances afin de régler définitivement les questions en litige. Le Portugal cédait devant toutes les prétentions de l'Angleterre, reconnaissait comme appartenant à la Grande Bretagne, le Manicaland, le Mashonaland, le Matabeleland, le pays des Barotse, et recevait en compensation du premier de ces territoires 80.000 kilomètres carrés de terrain entre le Shire et Zumbo.

De plus, il s'engageait à construire une voie ferrée dans la vallée du Pungwe, jusqu'aux limites du Mashonaland. La délimitation était donc faite d'une façon générale. Restaient des détails de frontière, qui seraient réglés ultérieurement et qui le furent effectivement en janvier 1897 et juin 1905. Cecil Rhodes avait donc désormais les coudées franches, aucune complication extérieure ne pouvait plus entraver l'exécution de ses plans ; mais il fallait compter avec les difficultés intérieures, difficultés qui ne tardèrent pas à se faire sentir.

(1) Dans le courant de notre étude les lettres B. S. A. C. seront les abréviations de British South Africa Company.

*
* *

Avant d'arriver aux événements qui amenèrent la guerre contre Lobengula, il est bon de rappeler que, dès 1890, des négociations avaient été entamées avec Lewanika, roi des Barotse, et avec Gungunhana, roi du Gazaland, qui, dit le rapport de la B. S. A. C. de 1892 désiraient se mettre sous la protection de la Grande Bretagne.

Quoi qu'il en soit, des missions furent envoyées par Cecil Rhodes vers ces deux potentats africains. L'une dirigée par M. Ware obtint des concessions minières importantes dans tout le Barotseland, et le docteur Jameson s'entendit aussitôt avec les missionnaires répartis dans cette contrée, pour faire ouvrir des communications et donner au commerce quelques facilités. Quant au Gazaland, d'importants monopoles miniers et territoriaux furent obtenus de Gungunhana, grâce aux efforts de M. Denis Doyle envoyé spécial de Cecil Rhodes. L'influence anglaise fut tellement forte sur ce roi nègre, que celui-ci voulait aussitôt chasser de ses états les Portugais qui s'y trouvaient encore, et M. Longden eut toutes les peines du monde à réprimer ses ardeurs belliqueuses.

D'autre part, la Compagnie, avec l'assentiment du gouverneur, succéda dans ses droits à la *African Lakes Company* dont les finances étaient peu prospères. Au début de 1891, le champ d'action de la B. S. A. C. au nord du Zambesi, comprenait

donc toute la sphère d'influence que l'Angleterre s'était réservée au centre de l'Afrique, à l'exception du Nyasaland.

Des dissentiments profonds n'avaient pas tardé à se produire entre Lobengula, roi des Matabele et ses nouveaux protecteurs. Ceux-ci ne pouvaient permettre les incursions nombreuses, les pillages constants que les turbulents descendants des Zulu commettaient dans le Mashonaland. Jusqu'à présent l'Angleterre avait couru au plus pressé, en ce sens qu'elle avait voulu résoudre tout d'abord le problème portugais, s'assurer les frontières, avant de rétablir l'ordre à sa façon dans sa sphère d'action. Mais une fois la question du Mashonaland et du Manicaland tranchée, il devait fatalement arriver un moment où Cecil Rhodes mettrait un frein aux ambitions de son allié d'hier. Tant que Lobengula ne serait pas annihilé en tant que puissance africaine, nulle industrie, nul commerce, nulle colonisation n'étaient possibles. Le roi nègre, du reste, comprenait bien la situation, et aussi, s'efforçait-il de donner à ses bandes, indisciplinées au début, une instruction et une éducation militaires capables de résister aux efforts des blancs. Plusieurs régiments avaient été ainsi organisés, solidement encadrés par les chefs les plus illustres des Matabele et mobilisables très rapidement.

Bientôt les relations se tendirent et, en 1893, la révolte éclata. Le major Wilson envoyé en toute hâte avec une trentaine de volontaires fut cerné par les Matabele sur les bords du Shangani et

massacré avec toute son escorte. De différents côtés des fermes furent brûlées et leurs habitants tués. Le docteur Jameson, qui avait remplacé Colquhoun en qualité d'administrateur du Mashonaland, organisa avec le major Forbes une expédition sérieuse, à l'aide de la milice, et des volontaires convoqués dans toute l'Afrique du Sud. Malgré la valeur de ses troupes, Lobengula fut vaincu notamment sur les bords du Shangani et du Bembezi, et son kraal de Bulawayo pris d'assaut. Le roi nègre se réfugia au Nord du Zambesi et, peu de temps après, il mourait subitement dans des conditions d'opportunité telles, que l'on ne peut s'empêcher d'admirer le hasard providentiel qui débarrassa les Anglais, juste au bon moment, de leur redoutable adversaire

Privées de leur chef, les tribus Matabele, se soumirent et leur capitale se transforma bientôt en une cité tout à fait moderne.

L'heureuse et rapide issue de cette guerre fut pour le monde Sud-Africain anglais un grand soulagement. On n'aurait pas pu espérer que le résultat serait si promptement acquis ; aussi, la renommée du docteur Jameson s'accrut-elle dans des propotions considérables. Le vainqueur de Lobengula se crut tout possible, jusqu'au jour où, à Krugersdorp, les Boers arrêtèrent sa marche par trop audacieuse. Si l'on recherche la cause de la défaite de troupes qui paraissaient si solides, on peut la découvrir dans ce fait que les nègres n'avaient aucune notion du maniement du fusil. Ils ne savaient pas

s'en servir ; et les Anglais eurent beaucoup plus à souffrir de leur arme nationale, la sagaie, que des balles de leurs Martinis. De plus très superstitieux comme la plupart des peuples nègres, ils négligèrent les occasions de frapper des coups décisifs parce que des indices leur avaient fait imaginer que les esprits occultes n'étaient pas avec eux.

Pendant trois ans, la paix ne fut pas troublée. Cependant bien des signes faisaient prévoir que les indigènes n'étaient pas définitivement soumis. Cette période fut consacrée à l'organisation des nouveaux territoires, à leur outillage économique, chemins de fer, télégraphes, organisation administrative, tout était mené de front, avec cette hâte réfléchie qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. Ces travaux, qui avaient pour but de développer le pays, d'augmenter sa prospérité, et d'accroître le bien-être des indigènes auraient dû amener une détente dans les rapports entre les Anglais et leurs nouveaux sujets ; mais un concours de circonstances malheureuses rendit tout ces efforts inutiles et raviva les haines à moitié éteintes.

Le comte Grey, l'un des Directeurs de la B. S. A. C., arrivé en Rhodesia peu après l'ouverture des hostilités, attribue la rébellion des Matabele en 1896 aux deux causes principales suivantes : (1)

1° Insuffisance de la conquête du Matabeleland en 1893.

(1) The Matabeleland rebellion by the Right Honourable Earl Grey, Administrator of Rhodesia. Reports on the disturbances in Rhodesia 1896-1897.

2° Incapacité d'une race aristocratique et guerrière à rompre avec les anciennes habitudes et à prendre sa place naturelle dans l'organisation paisible et industrielle d'une nation civilisée.

Les trois fameux régiments Matabele, l'Ihlati, l'Ilukamani et l'Imbizo, avaient été complètement battus sur les rives du Shangani et du Bembezi en 1893 ; mais les autres régiments, qui formaient la majeure partie des forces, ne participèrent pas à la guerre et ne sentirent pas directement la puissance des armes anglaises.

Bien que la nation entière eut été atterrée par la rapide déroute de ses troupes et par l'occupation de Bulawayo par le docteur Jameson, le contact permanent avec les blancs modifia petit à petit la crainte superstitieuse inspirée tout d'abord par les vainqueurs de Lobengula. De plus, ces peuplades guerrières et fières, sentaient chaque jour davantage la honte de la soumission et l'abaissement de payer le tribut, elles qui autrefois le prélevaient. Désireuses de revenir à l'ancien état de choses, d'être gouvernées par un roi élu par elles, elles trouvaient insupportable d'être administrées par des étrangers et surtout d'être surveillées et gardées par une police indigène. Les vieux Matabele en particulier ressentaient une indignation profonde de se voir contrôlés par leurs propres chiens «Their own dogs ».

Malgré la tendance naturelle à la révolte, tendance accrue par les motifs que nous venons d'indiquer, les autorités, aussi bien que les missionnaires et

les hommes d'affaires, pensaient que la nation Matabele avait accepté loyalement la suprématie britannique. L'augmentation incessante de la population blanche rendait, croyait-on, une perspective de rébellion de plus en plus improbable.

Malheureusement pour les Anglais, l'influence croissante des prêtres du M'limo et la simultanéité de calamités publiques (sécheresse, sauterelles, peste bovine), déjouèrent ces prévisions optimistes. Les indigènes, dans les derniers jours de mars 1896, ouvrirent les hostilités sur différents points de la Rhodesia. Les blancs furent attaqués, et souvent massacrés; mais l'effort principal fut porté sur Bulawayo, qui semblait être l'objetif des Matabele. Cerner cette ville, qui était leur ancienne capitale, et attaquer les Européens qui en avaient fait leur centre principal d'opération commerciale et de résistance, tel fut le but poursuivi tout d'abord. Comprenant les dangers qui menaçaient ses compatriotes. M. Duncan, Administrateur de la Compagnie résolut d'envoyer autour de Bulawayo, un certain nombre de petits détachements légers, qui retarderaient la marche de l'ennemi, ramèneraient les colons cernés dans leurs demeures, et surtout feraient gagner du temps pour permettre l'arrivée des secours. Dans un meeting, tenu le 25 mars, il fit un chaleureux appel à tous les hommes valides, afin d'augmenter le corps des volontaires déjà existant. On put de la sorte former un certain nombre de détachements, dont la force variait de 20 à 200 hommes et qui, sous la conduite des capi-

taines Napier, Selous, Dawson, Macfarlane et Bissett exécutèrent toute une série de reconnaissances offensives du 24 mars au 25 avril.

Les principales actions eurent lieu les 22 et 25 avril sur les bords de l'Umgusa, alors que Bulawayo était près d'être investie. Dans la première rencontre le capitaine Bissett fut obligé de se retirer. Cet échec fut heureusement vite réparé. Le 5, le capitaine Macfarlane forçait l'ennemi à repasser l'Umgusa et le repoussait vers le Nord. Ce succès terminait la première période de cette lutte, et mettait désormais Buwalayo à l'abri d'une attaque sérieuse.

Il faut ajouter que, dès le début des hostilités, le Colonel Plumer, alors à Mafeking, avait reçu l'ordre d'organiser une colonne de secours. Dès le 12 avril, le premier détachement partait pour Bulawayo. Des renforts, demandés d'autre part à Salisbury, devaient apporter leur appui aux volontaires de Bulawayo dès la fin mai.

La défaite des Matabele, le 25 avril, eut pu avoir une heureuse influence sur l'issue des opérations. Il eut fallu poursuivre les indigènes avec énergie, pour leur infliger une sévère leçon. Malheureusement, on manquait de vivres, et les troupes n'étaient pas encore assez nombreuses pour former, sans dégarnir Bulawayo, une ou plusieurs colonnes de poursuite.

Les renforts annoncés accouraient en toute hâte. De Mafeking, le colonel Plumer amenait son détachement. De Salisbury, la colonne de 500

hommes, que dirigeait Cecil Rhodes, arrivait sur Gwelo. Enfin des wagons de vivres étaient activement poussés sur Bulawayo. (1)

Se sentant près d'être secourues, toutes les troupes de Bulawayo, sous les ordres du Colonel Napier marchèrent sur Thabas Induna, où se rassemblaient de gros contingents ennemis ; ceux-ci furent dispersés le 22 mai. Le 19, la colonne de Cecil Rhodes battait vers Maven un parti de Matabele qui lui barrait la route. Le 22 la réunion des deux détachements s'effectuait à Pongo Store. Le 1er juin. Cecil Rhodes entrait dans sa capitale à Bulawayo, où venait d'arriver le Colonel Plumer. Le Major Général, sir Frédérick Carrington prenait à la même époque la direction des opérations militaires.

Trois colonnes, d'environ 500 hommes chacune, reçurent pour mission de balayer tout le terrain au nord et à l'ouest de Bulawayo. Plus tard, lorsque la contrée serait libre, on marcherait vers les collines des Matoppo, où se trouvait le centre religieux et guerrier de la rébellion.

Après une rencontre sérieuse sur le bords de l'Umgusa (2), rencontre dans laquelle les colonels Speckley et Beal battirent complétement les Mata-

(1) En arrivant à Mafeking, le 18 avril, le comte Grey, pour parer à la disette, avait passé deux marchés avec M. M. J. Weil et Cie et Zeederberg afin d'approvisionner Bulawayo à 87 jours de vivres pour 4.000 habitants.

(2) Les Matabele s'étaient avancés jusqu'à l'Umgusa, à 9 kilomètres de Bulawayo parce que le M'limo leur avait fait connaître que si les blancs traversaient la rivière, ils deviendraient subitement aveugles.

bele, Bulawayo et ses environs furent définitivement débarrassés de tout parti ennemi. L'expédition dans les Matoppo allait donc pouvoir être organisée ; mais, à ce moment, on apprit que le Mashonaland était en pleine révolte. Aussitôt, le colonel Beal fut envoyé vers Salisbury. En même temps on signalait la réapparition à Thabas Imamba à 100 kilomètres au Nord-Est de Bulawayo, d'un fort parti ennemi ; le colonel Plumer, détaché pour le disperser, réussit complètement et ramena un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le soit-disant fils du M'limo, et le grand prêtre de cette divinité. (30 juin).

Croyant pouvoir, avec les troupes disponibles, porter un coup décisif à la puissance Matabele en attaquant les ennemis rassemblés dans les Matoppo, le général Carrington forma une colonne d'un millier d'hommes, qu'il confia au colonel Plumer, avec le colonel Baden Powel (1) comme chef d'Etat Major. La contrée où l'on allait opérer était particulièrement difficile ; très tourmentée, boisée, elle offrait à la défense des séries de positions très fortes, que l'on devait prendre une à une en y consacrant beaucoup d'hommes et de temps. Après une première rencontre à Babyaan, le Général se rendit compte de la difficulté de la tâche. Son effectif n'y suffirait pas, les communications étant très précaires. Bref, on s'engageait dans une aven-

(1) Le colonel Baden Powel très énergique et infatigable était appelé par les indigènes « Impeezu » l'homme qui ne dort jamais.

ture qui pouvait échouer, étant donnés les moyens dont on disposait.

Alors Cecil Rhodes entra en scène. Il résolut d'arriver à vaincre par la diplomatie, là où les armes et les canons ne pouvaient procurer une victoire décisive. Seul, ou à peu près, il se rendit au milieu des Matabele, et entama les négociations. Pendant deux mois, les palabres continuèrent et, le 13 octobre seulement, une assemblée générale présidée par lord Grey décidait la paix. Le 22, la colonne Plumer était renvoyée. Les indigènes regagnaient leurs kraals, sans crainte d'être inquiétés ; l'amnistie était complète.

Si, dans cette guerre, les Anglais ont fait preuve d'une grande énergie, d'un courage à toute épreuve, il est permis de se demander si cette rebellion n'est pas due à leur manque de prévoyance. Etait-il raisonnable et pratique de vouloir garder le Matabeleland, avec des forces de police indigène tout à fait insuffisantes. On voulut aller à l'économie, on courut à la dépense.

Comme la révolte avait été causée en partie par l'affaiblissement de l'autorité des différents chefs après la mort de Lobengula, on s'ingénia à rendre à ceux qui se soumirent des attributions leur permettant d'exercer un pouvoir, dont ils étaient si avides. On les créa donc fonctionnaires salariés. Ils furent pour la plupart chargés de diriger chacun une tribu, de rendre la justice entre les indigènes, de prélever les impôts et de fournir aux travaux publics et privés la main d'œuvre nécessaire.

Afin de les exciter au travail, des concours furent établis entre les différentes tribus, et celles qui étaient le mieux administrées, qui présentaient les plus beaux produits, recevaient des récompenses. En s'attachant ainsi les chefs, et en les intéressant à la prospérité de ceux qu'ils dirigeaient, on parvint à en faire des sujets loyaux, et à développer chez eux petit à petit le goût du travail.

Cette guerre bien qu'elle eut coûté cher à la B. S. A. C., et qu'elle eut causé pas mal de pertes d'hommes (1) fut profitable à l'avenir de la Compagnie. L'organisation fut modifiée et améliorée, les Matabele étaient définitivement soumis, enfin, la nécessité de transporter des hommes, des vivres, des munitions, donna une impulsion très vive à la construction des voies ferrées.

Nous avons dit plus haut que vers la fin de juin, le Mashonaland s'était révolté à son tour. Cette révolte fut provoquée par les événements qui se passaient dans le Matabeleland. Au début, des meurtres de blancs isolés, prospecteurs ou colons, des rapports de gouverneurs de districts signalant le refus de payer l'impôt, indiquèrent que les indigènes s'agitaient et qu'un mouvement se préparait. Les assassinats devinrent plus fréquents, quelques uns se commirent même dans les environs de Salisbury. Ne disposant que de peu de forces, par suite de l'envoi à Bulawayo de la plus grande partie des troupes, l'administrateur du Mashonaland,

(1) Il y eut 260 morts et 104 blessés.

ne put faire poursuivre et punir les meurtriers. Cette marque de faiblesse donna aux indigènes un surcroît d'audace et de courage. Aussi jugea-t-on prudent d'établir un camp retranché aux environs de Salisbury, d'y enfermer toute la population blanche de la contrée, et d'y concentrer ses forces, en attendant l'arrivée des secours. On ne pouvait en effet songer à défendre Salisbury avec les trois cents hommes disponibles. La ville est très étendue et ses abords se prêtent à une attaque. De leur camp de concentration, les troupes ne purent que protéger les propriétés de Salisbury en y faisant de fréquentes patrouilles, et procéder à des razzias dans les environs afin d'augmenter les approvisionnements (1). Le 17 juillet, le détachement du colonel Beal, venant de Bulawayo arrivait à Salisbury, et un renfort de 400 hommes d'infanterie montée était attendu venant de Cape Town par Beira. Les opérations actives commencèrent aussitôt ; elles devaient durer jusqu'au 27 octobre 1897, c'est-à-dire plus d'un an.

Car au Mashonaland la lutte n'eut pas du tout le même caractère qu'au Matabeleland. Dans ce dernier pays les indigènes avaient formé de véritables masses de plusieurs milliers d'hommes qu'il fut relativement aisé de fixer et de battre, aussi la guerre ne dura-t-elle pas longtemps. Au Mashonaland, chaque chef de kraal avait formé son petit corps de francs-tireurs qui harcelait sans cesse les

(1) 250 femmes et enfants étaient venus se réfugier dans ce camp.

colonnes, coupait les communications, se retirait dans des positions bien fortifiées. S'ils étaient poursuivis, ils se dérobaient par des souterrains ou des cavernes. Ce fut une vraie guerre de guérillas, qui exigea des efforts constants et sans cesse renouvelés. La tactique adoptée pour maîtriser la rébellion fut, en conséquence, de former des colonnes légères, chargées d'opérer dans les différents districts et d'y établir des blockhauss solides pour assurer la sécurité des territoires pacifiés. Il était urgent surtout de dégager la route qui, de Beira, va à Salisbury par Umtali, route par laquelle devaient arriver les secours attendus de Cape Town sous les ordres du colonel Alderson, et aussi les ravitaillements de toute sorte si nécessaires aux habitants de Salisbury.

Toute la fin de l'année fut consacrée à ces différentes tâches, et, en décembre, les districts immédiatement autour de Salisbury, ainsi que ceux de Hartley Hill et de Lo Magundi, pouvaient être considérés comme à peu près pacifiés et tenus. L'organisation d'une forte police indigène par Sir Richard Martin, ne rendant plus indispensables la présence des troupes impériales venues de Cape Town, celles-ci furent renvoyées par Beira.

Toutefois la révolte était loin d'être maîtrisée ; la plupart des chefs indigènes tenaient encore campagne ; il allait falloir lutter encore près de 10 mois pour pacifier tout le pays. A chaque instant on apprenait l'apparition d'un nouveau détachement ennemi ; aussitôt une colonne légère était

expédiée. Grâce à la promptitude de la répression, les principaux chefs Mashona furent peu à peu découragés, et vinrent demander la paix. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes ces marches, dont quelques-unes seraient sans doute à signaler. Leur résultat était toujours de brûler des kraals, de faire sauter les cavernes où s'étaient réfugiés les rebelles, et de détruire les moissons, afin de couper les vivres aux révoltés.

Enfin, le 27 octobre, Kaguli, le docteur sorcier, un des principaux meneurs de la révolte, se rendit aux autorités britanniques de Mazoe, et, à partir de ce moment, la rébellion fut terminée.

Cette guerre du Mashonaland avait occasionné des pertes sérieuses. Près du cinquième de l'effectif fut tué ou blessé, sans compter les indigènes restés ou redevenus fidèles qui succombèrent au cours de diverses rencontres. Quant aux sommes dépensées elles furent très considérables. Les ravitaillements, par suite de la peste bovine qui avait décimé tous les attelages, étaient très onéreux. Dix huit mois de guerre avaient exigé plus de 2.500.000 £ soit plus de 62 millions (1). Mais cette fois les forces étaient solidement organisées, le pays bien tenu. La leçon, bien qu'un peu dure, avait profité. Dès la révolte réprimée, les Anglais se mirent de nouveau à l'œuvre avec ardeur. Du reste, même pendant les périodes les plus troublées, ils avaient continué la construction des chemins de fer et avaient poussé le rail aussi vite que possible.

(1) Directors' Report and accounts 1897-1898.

*
* *

La Southern Rhodesia, qui comprend toute la région au sud du Zambesi, fut organisée sur de nouvelles bases, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant, afin d'enlever aux indigènes tout prétexte de dissentiment, et afin de donner aux nouveaux colons et industriels les facilités les plus étendues. Quant aux territoires du Nord, on se contenta pour le moment de les administrer sommairement ; ils étaient encore si peu connus.

D'autre part certains droits primitivement accordés à la Compagnie furent, en 1899, supprimés ou restreints par la Charte supplémentaire, approuvée par les assemblées du 14 décembre 1899 et 10 janvier 1900. Cette mesure avait paru nécessaire à la suite de l'invasion du Transvaal par les troupes du docteur Jameson.

La Rhodesia se remettait ainsi des ruines accumulées par les événements de 1896-1897, et par les fléaux qui s'étaient abattus sur elle lorsque la guerre du Transvaal éclata.

Bien que son territoire n'eut jamais été menacé sérieusement, la Rhodesia fut amenée par la force des choses à coopérer à la lutte. Dès le début des hostilités, on forma un régiment rhodésien, sous les ordres du Colonel Baden Powel, afin d'assurer

la défense du Bechuanaland Protectorate. Cette mesure était rendue nécessaire ; car, à ce moment, les troupes anglaises, encore en petit nombre étaient incapables de couvrir la frontière occidentale des deux Républiques, occupées qu'elles étaient surtout dans le Natal.

Par suite de l'investissement de Mafeking toute relation fut vite interrompue avec le sud. Dès octobre 1899, le colonel Plumer commandant à Tuli l'aile gauche du corps Baden Powel fut donc coupé, et obligé de tirer tout ce dont il avait besoin en hommes, argent, vivres, munitions, etc. du Nord, c'est-à-dire de la Rhodesia. La ligne de ravitaillement devait passer par Bulawayo, Salisbury et Beira. Les autorités de la B. S. A. C. lui vinrent en aide avec le plus grand zèle ; car il s'agissait non seulement de permettre aux troupes de Plumer de vivre, mais encore de combattre et de délivrer Baden Powel enfermé dans Mafeking. Les forces de police de la Rhodesia furent, en conséquence, dirigées en majeure partie vers le Sud ; un détachement vers la frontière du Transvaal, où l'on avait signalé quelques rassemblements boers, un autre, se porta vers la capitale de Linchwe, dont la fidélité paraissait douteuse ; enfin le plus grand nombre, environ un millier d'hommes alla renforcer la colonne Plumer.

D'autre part, une batterie de l'artillerie Royale Canadienne escortée d'un détachement d'infanterie montée de Queensland, venant de Beira, augmentait encore la puissance de cette colonne qui, ainsi

renforcée et réapprovisionnée, put se porter au secours de Mafeking. Cette ville fut délivrée en mai 1900.

Pendant ces événements, l'Angleterre avait résolu d'envoyer par Beira, sous le commandement du Général Carrington, un corps important qui prendrait les Boers à revers par le Nord et l'Ouest. Ce passage de troupes à travers un territoire de puissance neutre, le Portugal, donna lieu à de vives polémiques dans le monde entier. L'Angleterre n'en tint pas compte. Bien que le chemin de fer de Beira à Salisbury fut en réfection, (on augmentait la largeur de la voie) le transport de 5000 hommes, de tout le matériel, des chevaux, mulets etc. du corps de Carrington s'exécuta dans de bonnes conditions. Nous n'avons pas à parler ici des opérations exécutées par ces troupes, elles ne concernent pas la Rhodesia.

Tels sont les principaux incidents auxquels la Rhodesia coopéra ; mais si, en somme, il n'y eut pas à proprement parler une coopération effective, beaucoup de colons, de fonctionnaires prirent part aux opérations actives, en qualité de volontaires, dans les différents corps anglais. Aussi, les affaires en furent-elles profondément troublées. Les vivres, le matériel des mines n'arrivaient plus, toute communication avec Cape Town étant interrompue, et celles avec Beira, à cause du transport des troupes du général Carrington et de la réfection de la voie, étant très précaires. Les Anglais firent toutefois de leur mieux et continuèrent, malgré tout, la construction de leurs chemins de fer. Ils

sentaient de plus en plus que là était le nœud de la question, et que le chemin de fer était seul capable d'amener des colons, des industriels, et aussi et surtout d'amener un abaissement dans la cherté de la vie matérielle.

Le développement de la Rhodesia, après les secousses terribles qui avaient marqué ses premières années d'existence, reprit avec intensité ; mais les ruines, malgré toute l'activité que les Anglais savent déployer dans de pareilles circonstances, sont longues à réparer. Toutefois, grâce à l'énergie de tous, la Rhodesia semble sortie à présent de la période de recueillement, qui suit toujours de semblables épreuves. En quatre ans elle s'est relevée, elle a grandi, et devient de plus en plus une puissance mondiale.

Après les événements de la guerre Anglo-Boer, ceux qui dirigeaient les destinées de l'Empire britannique eurent l'idée de jeter les bases d'une association Sud-Africaine. Dans cette intention le Haut Commissaire de Cape Town convoqua à Bloemfontein, le 10 mars 1903, les représentants des états du Sud-Africain, en vue de discuter les conditions d'une union douanière. C'était le premier jalon d'une confédération plus importante que les impérialistes rêvaient de créer à leur profit.

La Southern Rhodesia fut seule représentée à cette conférence et adhéra à la convention, rédigée après de longues discussions. La North Western et la North Eastern Rhodesia, encore trop peu développées, n'y prirent aucune part ; mais on stipula que

leur entrée dans l'union douanière, serait possible lorsque leur organisation le permettrait (1).

Le 24 juin 1903, le Conseil législatif de la Southern Rhodesia approuvait la convention signée à Bloemfontein par ses représentants.

Tels sont en résumé les événements notables qui ont marqué les débuts de ce jeune état. Né à peine depuis 17 années, il a grandi avec une rapidité que ni la guerre ni les fléaux n'ont pu entraver. Il s'est créé une place honorable que bien des colonies envieraient. Ses bases sont solidement assises et son crédit grandit chaque jour. C'est que là, il se trouve de grandes possibilités d'avenir, dues au sol fertile, dues au sous-sol très riche, dues surtout à l'énergie, à l'initiative, à l'intelligente audace de ceux qui dirigent les destinées de la Rhodesia. Du haut des Matoppo Hills, où il dort son dernier sommeil, le Napoléon du Cap, peut contempler son œuvre avec orgueil, œuvre déjà superbe aujourd'hui, et œuvre pleine de promesses pour l'avenir.

(1) *La North Western Rhodesia* fait partie de cette union, depuis le 1er septembre 1904.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Administration. — Législation. — Justice. — Police. Affaires indigènes.

Dans le premier rapport de la B. S. A. C. (1), soumis le 22 décembre 1891 à l'assemblée des actionnaires, le secrétaire M. Weatherley, s'exprimait ainsi : La grandeur de l'entreprise qui incombe à la Compagnie peut s'évaluer en considérant que son administration s'étendra sur plus de 500.000 milles carrés, c'est-à-dire sur une surface supérieure à celle de la France et de l'Allemagne réunies.

C'est sur ce vaste territoire que devait donc s'exercer l'activité de la Compagnie, pour atteindre les quatre buts principaux spécifiés dans la Charte de concession. D'après les conventions, la B. S. A. C. avait à :

1° Etendre dans la direction du Nord les réseaux de chemins de fer et de télégraphe, afin d'atteindre d'abord le Zambesi.

(1) Directors' Report and accounts, 31 mars 1891, p. 1.

2° Encourager l'émigration et la colonisation.

3° Développer le commerce et l'industrie.

4° Exploiter les mines et autres concessions qui seraient dirigées par une puissante organisation, chargée à la fois d'éviter ou d'aplanir les conflits entre les différents intérêts acquis dans ces régions, et d'assurer aux chefs indigènes et à leurs sujets les droits qui leur avaient été réservés.

Ainsi qu'on peut en juger, la première préocupation devait être d'étendre dans la direction du Nord les réseaux de chemins de fer et de télégraphes. Les Anglais voulaient donc pour asseoir solidement leur domination employer l'instrument colonisateur par excellence, la voie ferrée. En cela ils avaient une conception éminemment juste ; les résultats obtenus ont donné raison à cette théorie toute moderne de leur système colonial.

D'autre part, en poussant le rail vers le Nord, ils réalisaient en partie leur grande idée de politique africaine, qui se développe, surtout depuis trente ans, et se synthétise dans la formule : « De Cape Town à Cairo ».

La B. S. A. C. était ainsi, au premier chef, une compagnie d'extension coloniale, un agent puissant de la plus grande Angleterre. « Tout en restant sous le haut contrôle du gouvernement impérial, elle évitait à celui-ci toute difficulté diplomatique et aussi un grand effort financier, les actions étant offertes aussi bien aux Anglais qu'aux étrangers (1).

(1) Lettre adressée par le Colonial Office au Foreign Office, le 16 mai 1889.

Ces deux derniers avantages n'étaient pas négligeables.

Les trois autres buts, développement de la colonisation, du commerce, exploitation des mines, n'étaient pour ainsi dire qu'accessoires. Avant tout, il fallait gagner de l'espace, y planter le drapeau britannique, le reste viendrait par surcroît. Et c'est cette hâte fébrile, cette préoccupation constante de s'élever effectivement jusqu'aux limites septentrionales de la sphère d'influence, qui causa tout d'abord de grands sacrifices financiers. Cependant, il faut dire que tout en agissant en conquérant habile et entreprenant, Cecil Rhodes ne négligea point la partie pratique de l'entreprise. Il était trop anglais pour cela, et sut en réalisant un but impérial, donner à la B. S. A. C. une solide organisation commerciale et industrielle.

Lorsqu'il s'agit de monter une affaire de cette envergure, il est indispensable de mettre à sa tête, du moins nominalement, les puissants du jour, ceux qui, par l'éclat de leur nom, apportent une garantie de « respectability », et, par leur haute influence, servent d'intermédiaires pour trancher les questions délicates intérieures ou internationales.

Le choix du Board of Directors de la Chartered peut servir d'exemple. A côté de personnalités, touchant de très près à la famille impériale, se trouvaient des financiers fameux, grands manieurs d'affaires ; du reste voici l'organisation du comité des directeurs.

Le duc d'Albercorn, président.

Le duc de Fife, vice-président.

Lord Gifford, Alfred Beit, George Cawston, Horace Farquhar, et Albert Grey, membres.

Enfin, dominant le tout, tout en restant dans l'ombre au début, l'honorable Cecil Rhodes, directeur général dans l'Afrique du Sud. Ainsi, ce dernier pouvait agir vigoureusement, avec la certitude de voir ses tentatives les plus téméraires appuyées et couvertes, et de posséder les capitaux nécessaires à la réalisation de ses vastes projets.

*
* *

Avant de s'occuper de l'organisation proprement dite des territoires confiés à la Chartered, il fallait que la Compagnie occupât effectivement ces territoires. Nous avons vu dans le chapitre précédent comment cette opération préliminaire fut conduite. Traité avec Lobengula, expéditions des pionniers. construction de la « *Selous Road* », occupation du Mashonaland, complications avec le Portugal terminées par le traité du 11 juin 1891, telles sont les étapes successives et rapides de cette prise de possession.

Au début d'octobre 1890, M. Colquhoun (1) fut

(1) M. Colquhoun avait fait partie de l'expédition des Pionniers, et avait obtenu des concessions importantes des chefs indigènes, en particulier de Mutassa.

chargé de l'administration et de l'organisation de ces nouvelles régions. Les difficultés étaient réelles et nombreuses. Il s'agissait en effet de créer de toute pièce une police, une magistrature, un service médical, des commissaires des mines, dans un pays où vivaient à peine mille européens, pionniers ou prospecteurs, pour la plupart, et des indigènes dont on ne connaissait ni le nombre, ni la force, ni les coutumes. Les moyens de communication étaient très précaires sinon nuls, et les vivres devaient venir de très loin et coûtaient très cher.

M. Colquhoun se mit vigoureusement à l'œuvre, malgré tous ces obstacles ; mais sa santé ne put résister longtemps à ce surmenage et aux privations de toute sorte. Vers la fin de 1891, il fut obligé de résigner ses fonctions et remplacé par le docteur Jameson, dont la nomination fut approuvée par le Haut Commissaire de Cape Town, le 18 septembre 1891.

Dans son rapport présenté le 29 novembre 1892 à l'assemblée des actionnaires, la Compagnie indiquait de la façon suivante, quelle était l'organisation des territoires déjà occupés.

L'administration du Mashonaland était divisée ainsi qu'il suit :

1° Un magistrat supérieur (le docteur Jameson).

2° Cinq magistrats respectifs des districts de Tuli, Victoria, Salisbury, Hartley et Umtali.

3° Un procureur général.

4° Cinq justices de paix dans les districts de Mazoe, Lo Magundi, Hartley et Victoria. La cin-

quième confiée à M. Caldecott, déjà procureur général, avait juridiction sur l'ensemble des territoires de la Compagnie.

5° Sept lieutenances chargées de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité dans les districts de Bellevue, Laurencedale, Harrydale, Makari, Charter, Mazoe, Inyatzitzi.

6° Cinq officiers de l'état civil dans les districts de Salisbury, Hartley, Umtali, Tuli et Victoria.

7° Un conseiller désigné pour administrer les biens des mineurs, fous, incapables, absents, décédés. Il se conformait aux lois existantes dans la Cape Colony, pour régler les différends et remplir les actes de sa gestion.

8° Cinq commissariats de mines établis à Umtali, Umfuli, Victoria, Mazoe, et Lo Magundi.

9° Cinq médecins de districts : Salisbury (hôpital) Salisbury (District) Umtali, Victoria et Tuli.

10° Une direction générale des Postes.

Comme on a pu le voir par l'énoncé rapide ci-dessus, l'organisation primitive était suffisante et répondait au but que tout peuple colonial doit atteindre au début d'une entreprise en pays neuf. Il ne faut pas songer à implanter du premier coup une administration à l'européenne, avec tous ses rouages si complexes. Limiter l'effort aux besoins actuels, tel est le programme qu'il faut réaliser. Inutile de créer une série de fonctionnaires, qui seraient inoccupés et par cela même dangereux. De plus, on évite de cette façon des dépenses importantes sans résultat immédiat. En somme ce terri-

toire de près de 100.000 milles carrés n'exigeait pour son administration que 25 personnes différentes.

Nous croyons utile ici de donner quelques explications complémentaires au sujet de la police et de la force publique. Là aussi, on employa le minimum de troupes et par conséquent le minimum de dépenses ; mais, hâtons-nous de dire en toute justice, que cette économie ne fut pas très heureuse.

Un des premiers soucis de la nouvelle Compagnie à Charte fut de créer une troupe capable de protéger les établissements des pionniers contre les attaques des indigènes, d'assurer la sécurité des communications et de maintenir l'ordre et la paix sur l'ensemble du territoire. Un premier détachement de 250 hommes fut organisé en 1889.

Cette force était tout d'abord considérée comme suffisante pour remplir ces différents rôles. Des officiers, dont la plupart avaient servi longtemps dans le Sud-Africain, furent, avec le consentement du gouvernement, chargés de dresser cette petite troupe.

Au début de 1890, des rumeurs de complications politiques, obligèrent à doubler l'effectif, porté en conséquence à 500 hommes. En juin 1890, l'équipement, l'armement, et l'instruction du détachement étaient terminés. Le lieutenant-colonel Pennefather du 6e Dragons, secondé par le capitaine sir John Willoughby, des Royal Horse Guards, en prit le commandement.

En 1891, de nouveaux troubles politiques ame-

nèrent à renforcer encore l'effectif et à le porter à 650 hommes.

Mais les raisons qui avaient nécessité cette organisation, n'existant plus, la Compagnie, par économie désorganisa cette force. Ce fut un très mauvais calcul. Les indigènes prirent cet acte pour de la faiblesse. La prise de possession et l'exploitation d'un pays, fut-il peuplé de nègres, ne s'effectue pas sans amener des conflits d'intérêts qui, tôt ou tard, conduisent à la révolte. Et ces révoltes sont d'autant plus violentes que les rebelles ont conscience de la faiblesse momentanée ou réelle de leurs adversaires.

Aussi est-il étonnant que des Anglais, d'habitude gens pratiques, avisés et réfléchis, aient pu écrire ces lignes ! « C'est avec une grande satisfaction que les Directeurs peuvent maintenant vous annoncer que les difficultés, qui avaient motivé une dépense aussi énorme qu'inattendue, ayant cessé, on a pu licencier cette troupe onéreuse » (1). Ce manque de prévoyance devait coûter très cher quelques années plus tard.

Bref, en 1892, à la veille de la guerre contre Lobengula, le nouveau territoire conquis était occupé ainsi :

A Salisbury	14 polic.	blancs	et 7 polic.	indigènes.
A Umtali	5	»	et 5	»
A Victoria	15	»	et 0	»
A Tuli	4	»	et 3	»

(1) Rapport de B. S. A. C. 1889 1892, p. 4.

En plus, 6 policiers blancs étaient attachés à la Commission de délimitation des frontières.

De sorte qu'un pays, aussi grand que la moitié de la France, n'avait que 55 hommes de troupe régulière, 40 blancs et 15 indigènes.

Pour remplacer la police militaire, on créa un détachement de volontaires. Il comprenait environ 500 hommes, dont 300 pouvaient être pourvus de montures, sous la direction du Major Forbes, élu commandant par les volontaires eux-mêmes. Les deux principaux noyaux de cette force résidaient à Salisbury (283 hommes) et à Victoria (150 hommes). De petits détachements avaient été formés à Mazoe, Hartley-Hill et Manica.

A Salisbury, existait également un détachement de 44 artilleurs.

Enfin signalons encore, qu'en plus du corps des volontaires, une « Burgher force », comprenant tous les blancs valides, pouvait être appelée pour la défense du territoire. Chaque homme devait être muni d'un fusil et de cartouches. On comptait pouvoir mettre ainsi sur pied environ 1500 hommes.

Cette organisation économique, pourrait raisonnablement être appliquée dans un pays conquis et soumis depuis longtemps, où on n'a à craindre que des rebellions partielles. Mais dans une contrée, comme le Mashonaland, qui avait pour voisin le Matabeleland, dont les tribus disciplinées et guerrières étaient une menace constante, cette organisation aurait dû paraître tout à fait insuffisante. Les volontaires, la Burgher Force n'étaient pas en

main, leur réunion exigeant un temps assez long, par suite du manque de moyens de communications. Il semblait impossible dans ces conditions, de répondre sans retard à une attaque brusque. La répression, qui n'a d'effets sur les peuplades primitives qu'en raison de sa rapidité, perdait par le fait même de l'organisation policière et militaire, la majeure partie de son efficacité.

Nous ne suivrons pas année par année les progrès de l'organisation de la Rhodesia, dans les territoires nouvellement explorés ou conquis. Cela nous entraînerait trop loin. Nous allons seulement indiquer quelle est l'organisation actuelle et comment enfin ces vastes régions sont administrées. Les limites de la Rhodesia ont été fixées ainsi qu'il suit par les ordonnances des 20 octobre 1898 (Southern Rhodesia) 28 novembre 1899 (North Western Rhodesia) et 29 janvier 1900 (North Eastern Rhodesia).

Du Limpopo au Zambesi, la frontière suit d'abord la rivière Shashi jusqu'au confluent du Tati et du Ramagaban. Elle suit cette dernière rivière jusqu'à sa source, puis se prolonge par la ligne de partage des eaux des rivières Shashi et Ramagaban jusqu'à la route d'Hunter (appelée la Pandamateuka Road), qu'elle cotoye jusqu'au Zambesi. Ces limites comprennent en outre un territoire circulaire de 10 milles de rayon autour du fort Tuli, mais laissent en dehors de la Rhodesia le district de Tati, tel qu'il est défini dans la Charte. Puis la frontière suit le Zambesi, dans les conditions prévues par

les accords Anglo-Allemands de décembre 1884, décembre 1886 et 1er juillet 1890.

La frontière fut ensuite provisoirement fixée par l'arrangement anglo-portugais du 11 juin 1891.

En juin 1905 seulement, un arbitrage du roi d'Italie détermina les limites exactes des territoires rhodésiens, les commissions de chacune des puissances nommées conformément aux prescriptions de l'article 4 du traité de 1891, n'ayant pu s'entendre.

Les Anglais se basant sur les tributs payés par certains chefs au roi des Barotse, Lewanika, prétendaient que les domaines de ce dernier embrassaient tout le pays, limité par une ligne suivant le cours du Kouito et rejoignant, au N.E, la frontière de l'Etat du Congo. Cela eut ajouté à la Rhodesia un tiers environ de l'Angola.

Les Portugais, de leur côté, soutenaient que l'autorité de Lewanika ne dépassait pas en réalité le cours du Kakompo. La décision du roi Victor Emmanuel III a pris a peu près la moyenne des deux prétentions opposées.

La nouvelle frontière suit le cours du Kwando jusqu'au point où cette rivière coupe le 22° longitude Est Greenwich ; elle se confond ensuite avec ce méridien jusqu'au 13° latitude Sud qu'elle longe vers l'Est, jusqu'à sa rencontre avec le 24° longitude Est Greenwich, qu'elle suit jusqu'à la frontière de l'Etat Indépendant du Congo.

Entre la Rhodesia et cet état on a pris pour base les conventions stipulées dans l'acte de la conférence

de Berlin du 26 février 1885. Le bassin du Congo appartient à l'Etat Indépendant, les tributaires du Zambesi et des lacs Bangweulu et Mweru entrent dans la zône d'action de la Chartered.

La frontière entre les lacs Tanganyika et Nyasa fut arrêtée par l'accord Anglo-Allemand du 1er juillet 1890. Elle la suit jusqu'aux environs d'Ikawa, où commence le British Central Africa Protectorate. Les limites entre les deux possessions anglaises suivent à peu près le 33° longitude Est Greenwich jusqu'à Misale, sur la frontière portugaise.

Le traité du 11 juin 1891 a fixé les limites des possessions de la Chartered et de la colonie portugaise du Moçambique. Ces limites ont été déterminées d'une façon définitive par différentes commissions entre autres par celle présidée par le Signor Vigliani (Janvier 1897).

Enfin, le Limpopo sert de frontière entre le le Transvaal et la Rhodesia.

Cet énorme territoire a été divisé en trois grandes provinces : la Southern Rhodesia, comprenant le Matabeleland et le Mashonaland jusqu'au Zambesi, les Notrh Western Rhodesia et North Eastern Rhodesia qui se partagent la région au Nord du Zambesi, et dont les limites ont été déterminées par les ordonnances royales du 28 novembre 1899 et du 29 septembre 1905. Chaque province à son tour est divisée en un certain nombre de districts.

La capitale de ce vaste empire est Salisbury, qui fut le point où aboutirent les premiers pionniers conduits par Selous.

Administration et organisation politique

L'administration et l'organisation politique, militaire, judiciaire et indigène de la Southern Rhodesia ont été réglées à peu de changements près par l'ordonnance royale du 20 octobre 1898. La voici dans ses grandes lignes :

L'ordonnance définit d'abord les limites de la nouvelle province, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, puis donne les règles concernant l'administration et la législation, la police, la justice, les affaires indigènes. L'ordonnance accorde à la Compagnie le droit d'administration, en se conformant aux termes de la Charte, et en lui donnant le droit de nommer, sous l'approbation du Secrétaire d'Etat, le ou les administrateurs ainsi que ses ou leurs subordonnés.

Un administrateur est nommé pour trois ans et peut être renommé pour d'autres périodes d'égale durée. En cas d'absence, de décès, il est remplacé dans ses fonctions par toute autre personne, proposée par la Compagnie, ou si celle-ci ne fait pas de propositions dans le délai de trois mois, le Secrétaire d'Etat désignera un administrateur provisoire.

Le Secrétaire d'Etat pourra nommer dans la Southern Rhodesia un Commissaire Résident. Celui-ci sera, d'office, membre des conseils exécutif et législatif, sans y avoir droit de vote, il sera l'agent du Haut Commissaire, soit pour lui soumettre les ordonnances, soit pour lui fournir toutes sortes de

renseignements. Il prendra rang aussitôt après l'administrateur. Un conseil exécutif sera créé pour assister l'administrateur. Le Commissaire Résident, tout administrateur autre que le plus ancien, quatre personnes choisies par la Compagnie formeront le dit conseil. Ces derniers seront nommés pour trois ans et seront rééligibles.

Le Conseil exécutif devra être consulté sur toutes les questions importantes relatives à l'administration des affaires. En cas d'urgence, une décision peut être prise par l'administrateur, sous réserve de convoquer dans le plus bref délai possible le conseil, pour la sanctionner.

L'administrateur peut agir, malgré l'avis du conseil, mais il est tenu d'en rendre compte immédiatement à la Compagnie, en donnant les raisons qui l'ont décidé.

Une assemblée législative, appelée Conseil législatif, sera créée dans la Southern Rhodesia. Elle comprendra l'administrateur ou les administrateurs, le Commissaire Résident et neuf autres membres, dont cinq seront nommés par la Compagnie et quatre seront élus.

Le Haut Commissaire après entente avec l'Administrateur, réglera par une proclamation les conditions nécessaires pour l'élection et l'éligibilité et toutes les questions relatives aux membres à élire au Conseil législatif.

Ce Conseil sera convoqué au moins une fois par an, par l'Administrateur, qui règlera la durée des sessions.

Les membres nommés par la Compagnie peuvent être révoqués par elle, mais doivent être remplacés dans les trois mois. Ce délai expiré, le Secrétaire d'Etat comble la vacance.

Les questions seront résolues à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité de suffrages, le Président pourra avoir un double bulletin.

Tout membre des conseils exécutif ou législatif devra, avant d'accepter son siège, prêter le serment suivant devant l'administrateur : « Je jure d'être fidèle à sa Majesté la Reine Victoria et à ses successeurs ; que Dieu m'aide ».

Suivent ensuite les prescriptions concernant les pocès-verbaux des séances qui doivent être transmis au Commissaire Résident, et soumis, deux fois par an, au Secrétaire d'Etat.

Toutes les ordonnances seront soumises au Haut Commissaire (1) à fin de consentement, avec à l'appui un rapport du Commissaire Résident. Cette formalité est nécessaire ainsi que celle de la publication dans la Gazette (2).

Le Haut Commissaire signera toutes les ordonnances qu'il approuvera et à la première occasion, transmettra une copie authentique de ces ordonnances au Secrétaire d'Etat. Celui-ci pourra les désapprouver dans l'espace d'un an, soit de sa propre autorité, soit à la requête de la Compagnie.

(1) Par Haut Commissaire, il faut entendre le Haut Commissaire du Sud-Africain.

(2) Par Gazette, on entend un journal officiel publié par un administrateur en Southern Rhodesia avec le consentement du Conseil exécutif.

Toute ordonnance, ainsi rejetée, deviendra nulle et non avenue, mais sans effet rétroactif, aussitôt la publication dans la Gazette.

L'Administrateur (1) soumettra au Conseil législatif, avant la fin de décembre, un projet estimatif des dépenses, non déjà fixées, qui seront nécessaires au fonctionnement des services de la Southern Rhodesia.

En même temps, il soumettra un projet de recettes pour l'année financière suivante. Il transmettra au Haut Commissaire et à la Compagnie, à la première occasion, une ordonnance concernant l'exercice à venir.

Lorsque le budget annuel de prévision sera passé devant le Conseil législatif, et que l'ordonnance aura été approuvée par le Haut Commissaire, les dépenses de l'année seront définitivement arrêtées. S'il survient des événements imprévus, nécessitant de nouveaux crédits, l'administrateur soumettra au Conseil législatif un devis supplémentaire de dépenses.

En aucun cas les droits de douane concernant les produits de l'Empire britannique, ne pourront excéder, à l'importation dans la Southern Rhodesia les droits fixés à l'époque de cette ordonnance, par l'union douanière Sud-Africaine, ou contenus dans la convention douanière de mai 1898, conclue entre la Cape Colony, l'Orange Free-State et le Natal.

(1) Quand on dit « l'Administrateur », ce mot signifie l'administrateur le plus ancien.

Organisation militaire

L'organisation des forces de police dans la Rhodesia, qui avaient donné prise à tant de critiques, surtout lors de l'affaire Jameson, fait l'objet des articles suivants de l'ordonnance royale :

Les forces de la police militaire seront et resteront sous le contrôle direct et l'autorité du Haut Commissaire et tous les officiers et membres des dites forces devront se conformer et obéir aux ordres et instructions reçues du Haut Commissaire ou de son délégué.

L'officier exerçant le commandement en chef et les officiers sous ses ordres seront nommés par le Secrétaire d'Etat.

Toute réduction d'effectifs, sauf en ce qui concerne les volontaires, devra être soumise à l'approbation du Haut Commissaire.

Toute opération militaire proprement dite ne pourra, en aucun cas, être entreprise sans le consentement du Haut Commissaire ou du Commissaire Résident. Somme toute, l'organisation de l'armée rhodesienne restait dans l'absolue dépendance de l'Angleterre, qui voulait ainsi éviter toute complication extérieure et au besoin pouvoir se servir de ses contingents.

Organisation judiciaire

L'organisation judiciaire fut ainsi constituée dans la Southern Rhodesia : A la tête une Haute Cour

avec juridiction complète, sur toutes les personnes habitant le territoire. La loi applicable est celle de la Cape Colony du 10 juin 1891, sauf modifications proclamées dans les formes prescrites.

Entre les indigènes, on pourra appliquer la loi du pays, sauf en ce qu'elle aurait de contraire aux mœurs ou au droit naturel.

Les juges seront désignés par la Compagnie et nommés par le Secrétaire d'Etat.

Le droit de grâce ou de commutation de peine peut être exercé par le Haut Commissaire.

Au civil et au criminel, les jugements de la Haute Cour peuvent être soumis dans certains cas à la Cour Suprême.

Il sera établi également des Cours Magistratives, dont l'étendue du ressort et les pouvoirs juridiques seront fixés ultérieurement. En fait, il y eut 8 Cours ainsi formées, cinq dans le Mashonaland et trois dans le Matabeleland.

Tous les magistrats devront prêter serment.

Affaires indigènes

Enfin pour terminer, l'ordonnance royale de 1898 s'occupe de l'administration indigène. En voici les grandes lignes.

L'administrateur nommera un Secrétaire des affaires indigènes, des Commissaires indigènes, et s'il est nécessaire des Commissaires indigènes adjoints.

Les règles édictées pour les magistrats seront applicables aux fonctionnaires indigènes; sauf dans

des conditions approuvées par le Secrétaire d'Etat, les indigènes et européens seront traités sur le même pied. Toutefois, il sera fait exception à cette règle en ce qui concerne les armes, les munitions et les liqueurs.

La Compagnie devra assigner de temps en temps aux indigènes, habitant la Southern Rhodesia, les terres qui leur seraient nécessaires, soit comme tribus, soit comme portions de tribus, pour se livrer à l'agriculture ou à l'élevage. Ces terrains devront contenir en quantité suffisante des sources et de l'eau permanente.

Toutes les questions relatives à l'établissement des indigènes sur les territoires de la Southern Rhodesia seront réglées par l'administrateur en Conseil Exécutif. Les décisions prises ainsi pourront être sujettes à revision de la part du Haut Commissaire.

Un indigène peut acquérir, occuper la terre et en disposer dans les mêmes conditions que les personnes non indigènes, mais tout contrat d'occupation ou d'aliénation de la propriété d'un indigène ne sera valide, que s'il est fait en présence d'un magistrat, attesté par ce dernier, et accompagné d'un certificat attestant que les conditions sont raisonnables et que l'indigène a compris la portée de la transaction

La Compagnie se réserve tous les droits miniers dans les terres accordées aux indigènes.

Si la Compagnie a besoin d'un terrain, l'Administrateur en Conseil Exécutif peut, avec l'appro-

bation du Haut Commissaire, ordonner aux indigènes d'abandonner les espaces nécessaires, mais devra leur donner en compensation d'autres terrains équivalents à tout point de vue, à ceux abandonnés.

Si une personne attente à la propriété d'un indigène, sauf dans le cas prévu ci-dessus, il sera justiciable de la Haute Cour et pourra être condamné soit à un emprisonnement, soit à une amende.

Des juridictions exceptionnelles, composées d'un magistrat de district et de deux assesseurs pourront être formées temporairement sur requête du Haut Commissaire, afin d'étudier toute question relative aux affaires indigènes, que ce dernier jugera nécessaire d'examiner en détail.

En cas de révolte d'un chef ou d'une tribu contre la Compagnie, l'Administrateur en Conseil Exécutif peut condamner les délinquants à une amende. Ce jugement soumis au Haut Commissaire peut être par lui, revisé ou annulé.

*
* *

Telle est dans ses grandes lignes l'ordonnance de 1898, qui fixe l'organisation générale de la Southern Rhodesia.

Ainsi qu'on a pu le voir, la Compagnie tout en restant libre, à peu d'exceptions près, de nommer ses agents et fonctionnaires, de régler ses conditions d'existence, reste soumise à une dépendance assez étroite vis-à-vis du Haut Commissaire ; c'est-à-dire de l'Angleterre. Celle-ci ne pouvait se désintéresser

de cet énorme territoire qui lui était échu, et, si sa tutelle paraît si étroite, on doit se rappeler que la Rhodesia et ses administrateurs ont parfois perdu de vue le but primitivement assigné. Dans ces conditions, l'Angleterre avait le droit et même le devoir de conserver la haute main sur toute l'Administration, afin d'éviter de fausses manœuvres et surtout des complications diplomatiques. D'autre part, il ne faut pas oublier que les fonctionnaires anglais ont une mentalité spéciale. Ils ne cherchent pas, comme bien d'autres, à mettre des bâtons dans les roues et à contrecarrer les initiatives particulières ou collectives. Aussi la surveillance générale que crut devoir garder l'Angleterre, ne sera effective qu'en tant que les intérêts généraux de l'empire seront menacés.

L'ordonnance fut suivie d'une série de proclamations, de règlements d'administration fixant le détail de l'organisation générale. C'est ainsi que furent résolues, les questions de naturalisation, d'administration des indigènes, des services civils, de propriété territoriale, d'élection des membres du Conseil législatif, etc.

L'étude complète de ces différents réglements nous entraînerait trop loin. Disons quelques mots des lois électorales.

Les deux grands districts de la Southern Rhodesia, le Mashonaland et le Matabeleland, furent divisés en un certain nombre de territoires électoraux. Chaque district élit deux membres du Conseil.

Pour être électeur, il faut remplir certaines conditions, de sexe (les hommes seuls votent), d'âge (21 ans au moins), de nationalité (être sujet anglais), de fortune (posséder un immeuble de 75 £. ou recevoir un traitement minimum annuel de 50 £.), d'honorabilité et de santé. Les listes électorales sont établies par des officiers ministériels, désignés à cet effet; les réclamations sont acceptées pendant un certain délai après leur publication. Ces listes arrêtées, l'administrateur fixe la date des élections.

Pour être éligible il faut remplir certaines conditions analogues à celles réclamées de l'électeur, mais on doit avoir une fortune plus considérable et faire approuver sa candidature par au moins 25 personnes du district électoral.

Les élections se font au bulletin secret, dans les centres indiqués par l'administrateur, de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Depuis sa publication, l'Ordonnance de 1898 a été modifiée sur quelques points, notamment en ce qui concerne le Conseil législatif. Au début ce Conseil se composait de huit membres. Dès l'automne de 1902, des requêtes furent adressées à l'Administration par différents corps publics de la Rhodesia, afin d'obtenir pour le peuple, un plus grand nombre de voix dans le Conseil législatif. Pour donner satisfaction à ces réclamations, justifiées par le développement des affaires du pays, l'ordonnance de 1898 fut modifiée par l'ordonnance en Conseil du 16 février 1903.

Le nombre des membres du Conseil législatif

était porté de 8 à 14, dont 7 nommés par la Compagnie et 7 élus. L'ordonnance fixe ensuite les questions de préséance et de vote, sur lesquelles il est inutile d'insister.

Egalement en 1903 les forces de police furent réorganisées. Les territoires militaires des deux provinces subirent des modifications et leur nombre en fut restreint. Le quartier général fut également à cette époque transporté de Bulawayo à Salisbury.

Enfin il est question d'établir une Cour d'Appel Sud-Africaine qui aurait juridiction sur tous les territoires anglais du Sud-Africain.

*
* *

Après avoir esquissé rapidement la constitution qui régit la province la plus civilisée de la Rhodesia, voyons maintenant comment les Anglais organisèrent les deux autres provinces.

L'ordonnance royale du 29 janvier 1900 donne, en ce qui concerne la North Eastern Rhodesia, les règles générales de l'administration politique, judiciaire, militaire et indigène.

Administration et Législation

Les instructions relatives à l'Administration sont les mêmes que pour la Southern Rhodesia, seulement il n'est prévu qu'un seul administrateur.

Tant que le pays ne sera pas plus développé,

l'administrateur sera chargé des services administratif et législatif. Mais, aussitôt que la Compagnie, après avis du Conseil des Directeurs, jugera utile de nommer un conseil, celui-ci sera constitué par le juge le plus ancien, membre d'office, et par au moins trois autres membres désignés par la Compagnie avec l'approbation d'un Secrétaire d'Etat (1). La durée des fonctions sera de trois ans, avec conditions de rééligibilité.

Suivent ensuite les règles concernant le fonctionnement de ce futur Conseil. L'administrateur le convoquera, prendra son avis dans certaines circonstances importantes, promulguera des règlements, à peu près dans les conditions spécifiées pour la Southern Rhodesia. Toutefois, ce n'est plus le Haut Commissaire du Sud-Africain qui doit sanctionner et surveiller, mais le Commissaire du British Central Africa Protectorate. Ce dernier aura en outre des droits assez étendus.

En effet d'après l'article 17, le Commissaire pourra, à l'aide de règlements dits royaux, régler les questions concernant la justice, le paiement de l'impôt et en général la paix, l'ordre et le bon gouvernement de la province. Toutefois ces règlements royaux n'auront d'effets qu'autant que la Compagnie leur aura donné son assentiment, assentiment qui pourra être donné par télégramme.

Jusqu'à présent du reste aucun conseil n'a été créé et l'Administrateur qui réside à Fort Jameson

(1) Par un Secrétaire d'État, il faut entendre un des principaux Secrétaires de sa Majesté.

dirige l'organisation administrative et législative, sous la surveillance du Commissaire du British Central Africa Protectorate.

Police

Les forces de la police militaire, seront et resteront sous le contrôle de l'autorité du Commissaire et tous devront se conformer à ses instructions et obéir à ses ordres.

Cette règle ne s'applique toutefois pas aux forces de police civile, qui sont levées et règlementées par décision de l'administrateur.

Organisation judiciaire

A la tête de cette organisation, comme dans la Southern Rhodesia, se trouve une Haute Cour, qui a juridiction sur toutes personnes et dans toutes les affaires, tant au civil qu'au criminel. La loi applicable sera, autant que possible, celle en usage en Angleterre, avec les pouvoirs concédés en vertu de la procédure appliquée dans les Cours de Justice et les Justices de paix anglaises. Des ordonnances et règlements royaux pourront modifier, suivant la nécessité, l'application en la forme de cette loi.

Les juges, en nombre variable, seront nommés par la Compagnie, avec approbation du Secrétaire d'Etat.

La Haute Cour siègera où et quand l'adminis-

trateur le décidera. Il suffit d'un seul juge pour que les jugements soient valables. Les peines peuvent être remises au commuées par le Commissaire du British Central Africa Protectorate. Ses décisions pourront être transmises par le télégraphe.

Au civil, la Haute Cour juge sans appel jusqu'à 500 £. Au delà de cette somme on peut interjeter appel devant le tribunal royal.

Il sera créé en outre des cours de Magistrats, dont la juridiction s'étendra sur les personnes de leur district. Ce seront des cours de Record (1), qui connaîtront des affaires civiles et criminelles, qui leur seront confiées par des règlements ultérieurs.

L'administrateur fixera le nombre des Cours de Magistrats, l'étendue de leur ressort, nommera les juges et les juges adjoints etc., avec ou sans l'approbation du Commissaire, suivant les cas. Tout magistrat doit, avant d'entrer en fonctions, prêter serment.

Les jugements des Cours de Magistrats pourront être portés en appel devant la Haute Cour, suivant les règles et dans les circonstances à régler ultérieurement.

Au Civil, entre indigènes, la Haute Cour et les Cours de Magistrats se guideront sur les lois et coutumes existant dans le pays, en tout ce que celles-ci n'auront pas de contraire à la justice naturelle ou à la moralité.

(1) Tribunaux dont les actes écrits sur parchemin doivent se conserver à perpétuité.

ADMINISTRATION INDIGÈNE

L'administration indigène est établie suivant les principes indiqués pour la Southern Rhodesia. Les échelons, les modes de nomination des fonctionnaires, leurs attributions sont les mêmes.

Les grosses différences résident en ce que l'administrateur ne créera ces différents rouages que lorsque la nécessité s'en fera sentir, et que c'est le Commissaire qui sanctionne les différentes ordonnances de l'administrateur, et qui décide, par des règlements royaux, les pouvoirs des fonctionnaires des affaires indigènes.

Comme suite à cette ordonnance royale, la North Eastern Rhodesia fut divisée, au point de vue judiciaire, en neuf districts, par décision de l'administrateur du 31 août 1900.

*
* *

La North Western Rhodesia, la troisième grande province soumise à la puissance de la British South Africa Company, fut régulièrement organisée par l'ordonnance royale du 28 novembre 1899.

Voici les grandes lignes de cette ordonnance :

Les limites territoriales de la province sont tout d'abord fixées ; la frontière de la North Western Rhodesia est marquée à l'est par la rivière Kafue (1)

(1) Sur les cartes antérieures à 1904 cette rivière est parfois appelée Kafulewe ou Loengi.

qui la sépare de la North Eastern Rhodesia. Disons tout de suite que cette répartition entre les deux provinces a été modifiée le 29 septembre 1905. Par suite du tracé du chemin de fer des Victoria Falls aux mines de Rhodesia Broken-Hill, il était plus facile d'administrer les régions de la Kafue, de Kalomo que de Fort Jameson. En conséquence une grande partie du bassin de cette rivière fut transférée à la North Western Rhodesia.

Les frontières, sur les autres côtés, sont fixées par les différents traités, dont nous avons parlé plus haut (1) en particulier, par l'arbitrage du roi d'Italie en 1905.

Comme la North Western Rhodesia était la province de beaucoup la moins développée à cette époque, elle ne reçut qu'une constitution très simple, mais capable de se modifier et de prendre de l'ampleur, dès que l'état de civilisation de la province le permettrait.

Le Haut Commissaire peut dans l'intérêt de sa Majesté exercer tous les pouvoirs ou juridictions possédés par sa Majesté sur les territoires faisant l'objet de cette ordonnance, et, à cette fin, peut prendre ou faire prendre toutes mesures qui paraîtront légales ou nécessaires dans l'intérêt du service de sa Majesté. Celle-ci, directement ou par l'intermédiaire d'un Secrétaire d'Etat, lui enverra des instructions quand il sera opportun.

Le Haut Commissaire peut nommer un adminis-

(1) Voir page 89.

trateur pour la North Western Rhodesia, les juges, les magistrats, les fonctionnaires qu'il estimera nécessaires pour l'administration des affaires de la province. Il pourra délimiter les districts dans lesquels seront confinés l'action de ces différents fonctionnaires.

L'administrateur ou tout autre fonctionnaire exercera les pouvoirs et l'autorité que le Haut Commissaire leur accordera. Cette autorisation ne pourra en quoi que ce soit restreindre ou altérer les droits conférés au Haut Commissaire.

Lorsque la nomination d'un administrateur, juge, magistrat ou fonctionnaire sera nécessaire, la Compagnie désignera toute personne jugée propre pour la fonction.

Le Haut Commissaire, entre autres pouvoirs, aura celui de régler à l'aide de proclamations, l'administration de la justice, la levée des impôts comprenant la taxe sur les huttes indigènes, les droits de douane, en un mot la paix, l'ordre et le bon gouvernement de toutes les personnes habitant le district.

Toutefois avant de publier de telles proclamations, il devra tenir compte des désirs et des demandes de la British South Africa Company.

L'assentiment de cette dernière devra toujours être demandé, en ce qui concerne les questions relatives à la levée et à la répartition des revenus.

Le Haut Commissaire, en publiant ces proclamations, devra respecter les lois ou coutumes qui règlent les relations civiles des chefs, tribus ou

populations, soumis au protectorat de sa Majesté. sauf lorsque ces lois ou coutumes seront incompatibles avec l'exercice du pouvoir.

Toute proclamation sera publiée dans la Gazette du gouvernement du Cape of Good Hope, et aura alors force de loi, à moins qu'elle ne soit annulée ou modifiée par sa Majesté.

Le projet de dépenses sera approuvé par la Compagnie ; s'il existe un déficit la Compagnie le prendra à son compte, s'il existe un bénéfice il deviendra la propriété de la Compagnie.

L'administrateur sera responsable envers la Compagnie de toutes les recettes faites en vertu de cette ordonnance, et de toutes les dépenses relatives à l'administration de la North Western Rhodesia et conformes aux instructions données par le Haut Commissaire à la requête de la Compagnie.

En ce qui concerne les droits de douane, les règles sont les mêmes que pour la Southern Rhodesia ; il est donc inutile de les redire ici.

*
* *

Ainsi qu'on a pu en juger à la lecture des trois ordonnances édictées en vue de régler l'organisation générale des trois provinces de la Rhodesia, les Anglais se sont efforcés de donner à chacune d'elles un instrument adequat à leur développement et à leur civilisation.

A la Southern Rhodesia, ils ont établi un ensemble de rouages administratifs, législatifs, judiciaires, etc. que comportent les progrès rapides accomplis dans cette région depuis l'occupation britannique. Ces rouages sont parfois encore à l'état embrionnaire mais, à quoi bon créer des fonctionnaires qui seraient inutiles.

En North Eastern Rhodesia, où les progrès ont été plus lents par suite de la distance, l'organisation est plus rudimentaire. Un administrateur, qui pourra, les temps venus, former un conseil législatif ; une police qui reste soumise à l'autorité britannique ; une organisation judiciaire complète parce que l'idée de justice est une de celles qui donnent beaucoup de force au pouvoir ; enfin une administration indigène chargée de donner aux peuplades des notions de leurs droits et de leurs devoirs, et c'est tout. Mais dans ces quelques indications, est contenu le programme de l'organisation future qui se développera naturellement au fur et à mesure des progrès. Remarquons aussi, qu'afin de donner plus de rapidité à l'expédition des affaires, ce n'est plus le Haut Commissaire, mais le Commissaire du British Central Africa Protectorate qui conserve la haute direction de la province. Plus tard, lorsque le chemin de fer traversera la province, nul doute que la surveillance ne revienne à la grande autorité britannique dans le Sud-Africain.

En North Western Rhodesia, l'organisation est plus primitive encore, mais on y rencontre toujours

en puissance, les germes de l'administration de demain, analogue à celle des provinces voisines. Le Haut Commissaire, avec les pouvoirs étendus qu'il possède, pourra créer des rouages par sa propre autorité, quand il le jugera nécessaire.

Cette manière d'opérer ne peut donner que de bons résultats, en ce sens qu'elle n'impose pas du premier coup une armée de fonctionnaires à un territoire incapable de les occuper. C'est une économie de force et surtout d'argent.

En dehors et au-dessus de cette organisation générale des provinces africaines, domine le Comité des Directeurs et des Administrateurs dont les bureaux sont à London. C'est là que se brassent les affaires, que s'agencent tous les rouages de cette énorme machine, que se concentre l'action. Dans les Cabinets des Wall Buildings est établi un véritable gouvernement, en miniature, sans doute, mais très puissant.

Combien de faits ne se sont-ils pas passés dans ces dernières années, qui puisaient leur origine dans ces fameux bureaux que Cecil Rhodes animait de son souffle. N'est-ce pas là que se sont développés, comme dans une serre chaude, les idées impérialistes dont la politique anglaise est encore toute imprégnée. N'est-ce pas là aussi que furent dressés les plans de l'action britannique en Afrique, jusques et y compris la guerre Anglo-Boer, si terrible dans ses causes et ses effets, mais si utile et profitable pour les Anglais d'aujourd'hui et surtout pour ceux de demain.

Aujourd'hui le Comité des Directeurs, sans perdre complètement de vue les conceptions de politique internationale qui ont présidé à ses débuts, concentre tous ses efforts à l'action colonisatrice. Les travaux publics, l'industrie, le commerce, l'agriculture deviennent le but principal de ses opérations, le souci presque exclusif de ses pensées.

La voie dans laquelle les Administrateurs se sont engagés ne peut être que fructueuse ; car l'avenir de la Rhodesia ne doit pas reposer sur des idées politiques, mais sur un programme sérieux d'exploitation des richesses de la Rhodesia.

POPULATION — RACES
RELIGIONS — INSTRUCTION

Population — Races

Au début de l'occupation anglaise, on pensait que la population de cette partie de l'Afrique était assez nombreuse. Dans certains livres ou articles de journaux parus en 1890-91, on parlait de millions d'habitants. Depuis, des recensements sérieux ont permis de se rendre compte que les estimations premières étaient très exagérées

En 1906, les chiffres officiels indiqués dans le rapport de l'administrateur de la Southern Rhodesia sont : 12.596 Européens, 619.000 indigènes matabele et mashona (1), et 1728 hommes de couleur dont la plupart proviennent d'Asie. En North Eastern Rhodesia, les renseignements sont un peu moins exacts, par suite de l'organisation très récente de cette dernière province : d'après les derniers rapports, on peut évaluer à 400.000 le nombre des

(1) Il y a un accroissement de 27 % depuis 1901.

indigènes et à 300 celui des étrangers européens ou asiatiques. Quant à la North Western Rhodesia, les évaluations sont encore plus approximatives; car d'une part la contrée est la moins développée, et d'autre part la frontière n'a été tracée que tout récemment. Cependant, en comptant sur environ 400.000 habitants, on ne doit pas commettre de grande erreur.

Donc, au total, la population de la Rhodesia se monterait à peu près à un million et demi d'habitants au maximum. Maintenant, il y a lieu de constater que depuis quelques années les rapports signalent un accroissement constant dû, à la fois, à la mortalité infantile, un peu diminuée, et aussi à la sécurité qui attire les indigènes autrefois émigrés.

D'autre part, les étrangers ont une tendance marquée à venir en Rhodesia, le courant d'émigration s'accentue de jour en jour. Les exploitations minières en effet, obtiennent dès à présent des résultats encourageants, et les perspectives agricoles deviennent de leur côté d'autant plus belles, que le pays est plus connu.

Dans le dernier rapport de la B. S. A. C. nous lisons ce qui suit au sujet de la colonisation européenne : L'Administration a engagé, il y a plus d'un an, des pourparlers avec le Général Booth, en vue d'utiliser l'organisation puissante de l'Armée du Salut, afin de créer un nouveau courant d'émigration. Ce projet n'a pas encore reçu d'application, Les conférences continuent, et

la Compagnie espère bien pouvoir, d'ici à très peu de temps, compter sur la coopération effective de l'Armée du Salut. (1)

Il y a donc une double cause d'accroissement de la population. Pour développer un territoire aussi vaste, il faut des bras multiples, une main d'œuvre exercée. Les travaux publics, les mines, l'agriculture surtout, ne pourront donner ce qu'on est en droit d'en attendre, que lorsque une population laborieuse et nombreuse y consacrera tous ses efforts. Heureusement que la race nègre est assez prolifique, et qu'une période de paix, en somme assez courte, peut réparer les ravages séculaires des chasseurs d'esclaves.

La population indigène de la Rhodesia se compose de plusieurs races. Nous allons en décrire succinctement les principaux groupements.

Au sud du Zambesi, se trouvent les Matabele et les Mashona. Les premiers descendants directs de tribus zulu avaient asservi les seconds, et il fallut l'occupation anglaise pour rendre à chacun de ces deux peuples sa liberté, ou tout au moins sa personnalité ethnique.

Les Matabele sont robustes, forts, adroits; aimant la guerre, ils s'étaient même astreints à une discipline sévère sous leur dernier souverain Lobengula, qui avait créé de véritables régiments. Possédant des instincts dominateurs et quelque peu cruels, ils ont eu du mal à se plier aux exigences des con-

(1) Rapport du 27 février 1907, p. 14.

quérants de race blanche. Eux qui pillaient sans cesse, et dont la seule occupation sérieuse était la guerre, ne pouvaient supporter la paix et n'en comprenaient pas les bienfaits. Il est vrai que ces bienfaits de la soi-disant paix apportée par les nouveaux occupants se traduisirent souvent, au début, par des exactions. Ils se révoltèrent ; et la discipline qui faisait leur force autrefois fut cause de leur défaite rapide ; au lieu de mener la guerre de guérillas, comme les Mashona, ils formèrent des centres de résistance dont l'armement perfectionné des Anglais eut vite raison. Et ce même esprit de discipline contribua à leur asservissement définitif. Il leur fallait des chefs, aux ordres desquels ils obéiraient ; Cecil Rhodes capta très habilement la confiance de plusieurs Matabele influents et leur donna autorité sur les indigènes de même race en les créant fonctionnaires de la Rhodesia. Depuis l'adoption de ce système, aucun soulèvement ne s'est produit, même au moment de la guerre anglo-boer. Mais si leur ardeur belliqueuse s'est calmée ; leur amour du travail est loin de s'être développé, d'autant plus que chez eux les femmes s'occupaient seules ou à peu près, des travaux agricoles, pendant que les hommes guerroyaient.

Les Mashona, sans avoir peut-être les qualités brillantes et fortes de leurs voisins et anciens maîtres, rendent plus de services à la colonisation. Longtemps asservis, ils sont d'un caractère plus souple, plus dissimulé sans doute, mais ils sont habitués à obéir et se plient assez facilement aux

différentes besognes qui leur sont imposées. Voici ce qu'en dit M. H. C. Thomson, dans un ouvrage sur la Rhodesia (1) : « Il est d'usage de tourner les Mashona en ridicule, et de les dépeindre comme une race inférieure et dégradée ; ce n'est certes pas l'opinion des voyageurs qui ont étudié ces régions, avant notre prise de possession. Voici ce que dit Baines de leur caractère : Tous les chasseurs et trafiquants qui ont eu à faire avec les Mashona les décrivent comme un peuple aimable, paisible, industrieux et ingénieux. Ils fabriquent le fer en l'extrayant du minerai, cultivent le coton, font des étoffes de matières grossières, et par beaucoup de détails sont tout à fait en avance sur les tribus environnantes. »

Ce que les Mashona réclament surtout, c'est une loi juste et ferme. Ce sont des enfants à instruire, qui doivent être encouragés aussi bien que punis, mais toujours avec justice.

Au Nord du Zambesi, le nombre des tribus est très considérable. Elles forment des groupes ethniques, dont le langage, les mœurs et les apparences diffèrent assez profondément. Au Sud, le groupement le plus important est formé par les Angoni de Mpeseni. D'origine Zulu ou Swazi, ils se sont beaucoup mêlés avec les races qu'ils ont vaincues. Ils se distinguent par une machoire bien fendue, des yeux fiers, des sourcils froncés, donnant à leur face quelque chose de sinistre. Leurs membres

(1) Rhodesia and its government by H. C. Thomson, p. 216 London Smith, Elder and C^e, 15, Waterloo-Place, 1898.

sont bien bâtis, leurs mains et leurs pieds assez petits. Quelques-uns de ces indigènes sont des modèles de force et d'agilité. Arrivés dans la contrée vers 1825, ils fondèrent un royaume au Sud-Est du Tanganyika. Mais, quelques années plus tard, ils émigrèrent sur les hauts plateaux à l'Est du Nyasa où on les retrouve aujourd'hui. Leur principale richesse consiste en troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres. Depuis l'occupation anglaise, trouvant des prix rémunérateurs, les Angoni ont vendu beaucoup de leurs troupeaux. Ce sera peut-être un bien ; car, habitués à trouver dégradant tout travail manuel, ils seront bientôt forcés de changer leur manière de faire, s'ils veulent continuer à vivre comme ils le font actuellement. Du reste les rapports des dernières années constatent le développement industriel de la contrée.

A l'Ouest des Angoni vivent les Wakunda, peuple intelligent, peu intéressant, mais possédant l'instinct du commerce. A côté d'eux, disséminés dans la riche vallée du Loango, habitent les Senga, de race un peu supérieure. Excellents travailleurs, ils ont rendu de très grands services ; mais ayant été longtemps traqués par les Angoni et les Arabes, ils ont le caractère très méfiant. Bons cultivateurs, ils obtiennent des résultats appréciables ; le tabac qu'ils récoltent est très goûté des habitants de la région.

Les Awemba, qui sont actuellement fixés au sud du plateau du Tanganyika, sont originaires des bords de la rivière Luapula. Peu après leur

arrivée, ils furent attaqués par les Angoni, qui ne purent les vaincre. Afin d'éviter de nouveaux conflits, ils s'organisèrent militairement. Les armes leur furent fournies par les Arabes esclavagistes, avec lesquels ils s'étaient mis en relation. Assez hostiles aux Européens, ils finirent par accepter leur domination, après quelques actes de vigueur, survenus lors de la mort d'un de leurs rois les plus terribles, nommé Mwamba. La cruauté des Awamba à l'égard de leurs esclaves et même des hommes libres de leur race était incroyable. Le nombre des nègres mutilés est énorme. Dans chaque village on rencontre des hommes, des femmes, des enfants dont les yeux sont crevés, les oreilles et les lèvres tranchées et les mains amputées. Enfin les sacrifices humains étaient très fréquents, ils formaient le numéro indispensable de toute fête un peu importante. Depuis l'occupation anglaise ces pratiques ont presque disparu, et les Awamba commencent à prendre un peu l'habitude du travail, et retournent volontiers à leurs champs.

Beaucoup d'autres tribus occupent encore la région ; mais chacune d'elles est peu nombreuse, à cause des rafles des chasseurs d'esclaves et des luttes continuelles soutenues avec leurs puissants voisins, les Awamba et les Angoni.

Enfin, disons quelques mots des Arabes qui habitaient la région des lacs Mweru et Tanganyika. Bons commerçants et surtout chasseurs d'esclaves, ils s'opposèrent à l'arrivée des Européens. Battus par sir Harry Johnston, en 1895, et complètement

dispersés par les milices de la B. S. A. C. dans les pays des Songa, leur puissance est maintenant détruite. Seuls quelques individus formant des groupes isolés, continuent à faire le commerce de l'ivoire, des dents d'hippopotames et du caoutchouc. Leurs caravanes se dirigent, pour la plupart, par Tabara, vers les côtes de Zanzibar.

Le territoire de la North Western Rhodesia est surtout peuplé par les Barotse, tribu la plus importante des treize tribus qui composaient le royaume de Lewanika. Ils occupent le territoire connu sous le nom de Barotse Valley, c'est-à-dire le pays fertilisé chaque année par les crues du Zambesi. De Lealui leur capitale, ils contrôlaient et gouvernaient à l'aide de représentants, une énorme région, évaluée par les Anglais, pour les besoins de leur cause (1), à 270.000 milles carrés. Les hommes de cette race sont généralement intelligents et industrieux. Ils ont vite saisi les bienfaits de la civilisation, qui leur avaient été au début apportés par des missions protestantes françaises. Agriculteurs et pêcheurs, ils ont compris facilement que le travail est une source de bien-être. Leur organisation était relativement perfectionnée. Voici les principaux moyens de domination dont se servaient les Barotse. Un grand nombre d'enfants des deux sexes étaient pris chez les tribus sujettes et envoyés dans

(1) Les Anglais, par suite des traités passés avec le roi du Barotseland, avaient à dessein exagéré la puissance de Lewanika, afin d'acquérir une partie de l'Angola portugaise. Le récent arbitrage du roi d'Italie a réduit ces prétentions, qui étaient anormales.

des centres où étaient établis des notables, représentant l'autorité de Lewanika. Ces enfants apprenaient là le langage et les usages des Barotse, et, leur instruction terminée ils retournaient dans leurs villages. D'autre part, un tribut annuel devait être payé au roi, par les peuples soumis à son autorité. La nature de cet impôt affectait différentes formes, suivant les produits fabriqués ou récoltés dans chaque région. Les Matabele, habiles ouvriers en fer fournissaient des houes, des fers de lance ; les Monkoya, peuple pêcheur, donnaient des barques et des filets ; les Batoka, chasseurs, apportaient des peaux d'animaux. Bref, chacun était traité suivant sa capacité.

Enfin des détachements armés et bien disciplinés parcouraient fréquemment la région, afin de rétablir l'ordre, s'il était troublé, et faire reconnaître partout l'autorité royale.

C'était donc une organisation assez perfectionnée et sur laquelle les Anglais s'appuyèrent afin d'établir leur suprématie. Ceux-ci ont eu la chance de trouver au centre de l'Afrique, cette agglomération considérable, déjà bien ordonnée, et bien dirigée. Ils n'ont eu garde de modifier un état de choses susceptible de leur économiser, temps et argent. Il leur a suffi de savoir, par des moyens dont ils connaissent le secret, s'attirer la confiance et les bonnes grâces du roi Lewanika, pour être assurés que tout le Barotseland leur appartiendrait.

Religion

La religion des peuples indigènes est, dans la plupart des cas, le fétichisme, dont la nature varie suivant la région. D'une façon générale, ils croient à une divinité qui les protège dans leurs principales occupations. Les guerriers ont leur dieu des combats ; les agriculteurs leur Cérès noire ; les tribus industrieuses ont des patrons puissants dans des divinités qui rappellent leur profession. Puis en dehors de cette hiérarchie sacrée, tous ou presque tous ont des superstitions qui symbolisent les grands événements météorologiques. Soleil, lune, éclairs, tonnerre, pluie, etc., occupent une place importante dans la mythologie des griots ou des prêtres.

Lors de la guerre du Matabeleland, la question religieuse joua un grand rôle, et c'est sur elle que s'appuyèrent les chefs des rebelles. Voici à ce propos ce qu'en dit M. E. Thomas, commissaire des affaires indigènes, dans un rapport publié en 1898 (1). Aussi loin que je m'en souvienne, dès ma plus tendre enfance, j'ai toujours entendu les Matabele parler de Ngwali comme de leur M'Limo ou dieu. Ils trouvèrent à leur arrivée, cette croyance pratiquée par les Makalanga, qu'ils soumirent. Ce M'Limo était supposé être un esprit invisible aux yeux des humains, mais qui leur parlait quelquefois en se cachant dans des arbres, des pierres, des trous, etc. Le grand prêtre de cette divinité

(1) Reports on the disturbances in Rhodesia, 1897-1898, p. 39.

résidait dans les Matoppo Hills (Monts Matoppo).

M'Limo était particulièrement le dieu des saisons et des moissons et, comme tel, recevait des offrandes de bétail et d'autres produits agricoles. Les semences étaient portées dans son temple pour être bénites. Ses représentants sur terre, appelés fils de dieu ou prêtres, provenaient tous de la race Makalanga ; ils étaient soumis à un noviciat long et rigoureux avant d'être admis dans la hiérarchie sacrée.

Chaque année, une fête réunissait la plupart des Makalanga, en particulier les jeunes ; et c'étaient alors des orgies sans fin et de toute nature. L'amour y avait une large part.

M'Limo était avant tout un dieu de paix et d'abondance, et jamais il n'était intervenu dans une querelle guerrière. Lorsque Mazilikatsé, à la tête de ses Zulu pénétra dans le Matabeleland, la divinité ne secourut pas les Makalanga. De même, jamais elle ne prêta son appui aux incursions des Matabele, si fréquentes sous le règne de Lobengula. Elle resta également indifférente lorsque les blancs arrivèrent et ouvrirent les hostilités contre ce roi en 1893. « Les instincts guerriers de M'Limo ne commencèrent à paraître qu'au moment de la rébellion de 1896. En voici la raison. Des chefs révoltés ayant vu combien les idées religieuses concernant le M'Limo étaient ancrées dans le peuple, persuadèrent quelques prêtres de son culte de marcher avec eux et de proclamer que tel était l'ordre du dieu. Le peuple docile se souleva. Du

reste, les maux qui venaient de s'abattre sur la contrée (peste bovine, sauterelles, sécheresse), favorisèrent singulièrement ce mouvement. N'était-ce pas autant d'avertissements du dieu, outragé par la présence des blancs, qui souillaient la terre par leurs machines ! »

Ainsi le M'Limo pacifique devint pour l'occasion une divinité guerrière.

La religion des indigènes a laissé peu de traces ; on ne découvre que quelques-uns de ces monuments rappelant la croyance des peuples. Seules des ruines de Zimbabwe sont importantes et peuvent fournir quelques renseignements sur les cultes autrefois existants. Très vastes et bien conservées, elles paraissent, d'après les études faites et les fouilles opérées, remonter à des temps lointains à jamais disparus. Les uns pensent y retrouver des restes des croyances phéniciennes ; les autres veulent voir dans Zimbabwe l'antique Ophir, d'où le roi Salomon tirait ses trésors. Enfin certains savants croient qu'il s'agit simplement de monuments portugais du XVIe siècle.

Quoi qu'il en soit, ce monument remarquable, qui a résisté aux assauts des années et des hommes offrira longtemps encore aux archéologues un sujet d'étude, et aux touristes un objet de curiosité.

*
* *

Dès leur arrivée, les Anglais profitèrent des missions déjà établies dans ces régions pour étendre

leur influence, et favorisèrent la fondation de nouvelles œuvres religieuses sans distinction de culte ainsi que le prescrivait la Charte constitutive. En 1892, l'église anglicane, les catholiques romains, les wesleyans, les réformés hollandais, et l'armée du salut avaient des représentants en Rhodesia, et possédaient chacun leur centre de prédication et d'éducation (1).

Nous n'entrerons pas dans le détail des établissements des différentes églises en Rhodesia ; toutefois, il peut être intéressant de dire quelques mots des péripéties qui ont amené des représentants de la Société des Missions évangéliques de Paris à s'installer dans le Barotseland, et à y acquérir une influence dont les Anglais ont très habilement profité.

Vers 1873, la Société protestante des Missions évangéliques de Paris, pour répondre aux désirs exprimés par les Basuto, tenta de pénétrer les tribus Banyai au Mashonaland. MM. Mabille et Berthoud partirent donc avec trois catéchistes indigènes, traversèrent le Limpopo, afin de gagner

(1) En 1902 les différentes religions européennes représentées effectivement dans la Southern Rhodesia étaient les suivants : Eglise anglicane sous la direction de l'évêque W. T. Caul (2.333 membres); — Eglise catholique Romaine (3.149 membres); — Eglise presbytérienne (660 membres); — Eglise réformée hollandaise (990 membres); — Methodistes Wesleyans (6.100 membres); — Congrégationalistss (60 membres); — Congrégation israélite unifiée (85 membres); — London Missionary society, — Mission générale Sud-Africaine, — Eglise épiscopale méthodiste américaine (91 membres); — Mission étrangère américaine, — Mission luthérienne de Berlin (58 membres); — Seventh day adventists (48 membres); — Frères dans le Christ (207 membres); — Armée du Salut.

les centres de la population qui leur avaient été indiqués. Arrêtée par les Boers, la mission fut remplacée par une seconde dirigée par M. Colliard. Celui-ci, fait prisonnier d'abord par les Banyai, puis par les Matabele, fut enfin amené à Lobengula, qui le retint quelques mois près de lui, à Bulawayo. Pendant sa captivité, quelques Barotse émigrés demandèrent à M. Colliard de traverser le Zambesi. Accédant à leur désir, il partit dès sa libération, et obtint de Lewanika l'autorisation de fonder une mission à Lealui. Ceci se passait en mars 1879. Après bien des vicissitudes, l'établissement marchait à peu près, quand, en 1893, les Anglais signèrent avec Lewanika le traité qui mettait tout son royaume sous le protectorat britannique. Les missionnaires accusés à tort ou à raison par les Barotse d'avoir facilité la conclusion de ce traité, qui vendait leur pays à une puissance étrangère, eurent alors beaucoup à souffrir. Leurs maisons furent dévalisées, leurs vies menacées. Depuis ces évènements qui mirent en péril la mission, la situation s'est de beaucoup améliorée. Actuellement une dizaine d'établissements ont été créés dans différents centres du Barotseland, et les Anglais très reconnaissants à ces Français de ce qu'ils avaient fait en leur faveur, leur prêtent largement leur concours politique et financier (1).

Du reste, il est à remarquer que les missionnaires des différentes religions ont toujours obtenu en

(1) Voir à ce sujet ce qu'en dit le major St-Hill Gibbons dans son ouvrage : *Exploration and hunting in central Africa.*

Rhodesia de grandes facilités pour leur établissement. Souvent les administrareurs ou directeurs, donnèrent des secours personnels assez importants, aux hôpitaux, écoles, fermes modèles, créés par ces missionnaires. Ainsi, nous lisons dans le rapport du R. P. Prestage de la Compagnie de Jésus, que Cecil Rhodes laissa 50 £. lors de son passage à Empandeni en 1897, et que quelques semaines plus tard le comte Grey lui donnait 100 £. (1).

Maintenant, dans tous les grands centres, à Bulawayo, Gwelo, Salisbury, Umtali Lealui, Fort Jameson, pour ne citer que ceux-là, les différentes missions ont des établissements sérieux. Des terrains leur ont été donnés pour bâtir des églises, des écoles, des hôpitaux, auxquels sont annexés souvent des instituts professionnels, rudimentaires encore il est vrai, des fermes modèles, des jardins d'essai. Toutes ces fondations sont assez prospères et reçoivent en raison des services qu'ils rendent certaines subventions de la B. S. A. C. soit au titre du service de santé, soit au titre de l'instruction publique, soit enfin au titre de l'agriculture.

Instruction

Les Anglais, gens pratiques avant tout, ont d'abord cherché à faire du commerce, à développer l'industrie, à traiter des affaires. Peu de leurs concitoyens en dehors des missionnaires, n'arrivaient

(1) Report of the Bristish South Africa Company, 1896-1897, (p. 147).

en Rhodesia dans un autre but que celui d'y faire fortune. Aussi ont-ils accepté volontiers les services des représentants des différentes confessions, venus avec d'autres intentions, et qui pouvaient développer le pays à un point de vue que les Anglais émigrés en Rhodesia n'avaient pas le temps d'envisager. A l'aide de sacrifices pécuniaires légers, de concessions territoriales peu importantes, ils sont parvenus à arrêter des usages odieux et inhumains, et à jeter un peu partout la semence de la civilisation. Du reste, tous les missionnaires sont en quelque sorte les agents de la B. S. A. C., en ce sens qu'ils doivent travailler dans un but déterminé et fournir des rapports qui ont un caractère officiel. En ce qui concerne l'instruction en particulier, les règles suivantes sont imposées, à tous ceux qui veulent ouvrir des écoles et recevoir des subventions (1) : Il faut :

1° Qu'il y ait au moins 40 élèves ayant assisté aux leçons pendant une moyenne de 4 heures, 150 jours par an ;

2° Que les travaux industriels soient compris dans le programme des études ;

3° Que les élèves soient mis à même de parler et de comprendre l'anglais ;

4° Que les élèves prennent des habitudes de discipline, d'ordre et de propreté.

5° Que l'école soit tenue convenablement à tous points de vue.

(1) Ordonnance n° 1 de 1903.

Les seconde et quatrième prescriptions de cette ordonnance ont une importance capitale en Rhodesia. Il arrivait souvent, en effet, que les indigènes ayant reçu une instruction purement intellectuelle, ne s'en servaient que pour défier l'autorité et opprimer leurs compatriotes ignorants. En rendant aux travaux manuels, la considération à laquelle ils ont droit, et en inculquant aux enfants le respect des lois, on pense obvier, à ces deux graves défauts et rendre l'instruction vraiment profitable.

L'administration donne tous ses soins aux questions d'éducation et y consacre des sommes de plus en plus considérables, au fur et à mesure que de nouvelles demandes lui sont faites. Un inspecteur des écoles est chargé de la haute surveillance des différents établissements, qui sont du reste assez nombreux dans la Southern Rhodesia.

Dans certains centres importants il a été créé des écoles qui reçoivent des pensionnaires, et qui ont organisé des cours spéciaux du soir, afin de permettre à ceux qui travaillent dans la journée de bénéficier des bienfaits de l'instruction. Enfin, il existe actuellement des écoles pour les jeunes filles désirant e placer comme domestiques. Mais ce qu'il importe surtout de faire remarquer, c'est l'impulsion donnée aux travaux agricoles. Outre les faveurs que nous avons déjà signalées, les établissements nouveaux reçoivent, pour la plupart, des concessions de terrain assez considérables, afin d'y établir des jardins d'essais. Les Anglais ont tout intérêt, en effet, à développer l'instruction des in-

digènes à ce point de vue (1). Le sous-sol de la Rhodesia est riche sans doute, mais ce qui fera sa fortune ce qui créera son bien-être et sa force dans l'avenir, est l'agriculture. Paturage et labourage seront là, comme en France, les deux mamelles fécondantes de cette colonie future. Les indigènes, voyant ce qu'ils peuvent retirer de la terre, prendront peu à peu du goût à la culture, et on parviendra ainsi à leur donner, par intérêt, l'amour du travail, si peu développé chez eux. Ce sera déjà un grand bienfait. A un autre point de vue plus pratique que celui-là, il y a tout à gagner à donner le plus vite possible, la facilité à la Rhodesia de se suffire à elle-même. Les denrées y sont très chères, et il est permis d'espérer que, grâce au développement de la vie agricole, le sol pourra bientôt nourrir ses habitants. Sans doute ce résultat ne sera pas obtenu du jour au lendemain. Il y a à vaincre toute une série de difficultés inhérentes au caractère de l'indigène ; mais les Anglais, qui prévoient de loin, jettent dès à présent les fondements de la prospérité future. Ils font appel à toutes les bonnes volontés, beaucoup ont déjà répondu à leur appel.

(1) Citons, à ce sujet, le passage extrait du rapport de 1907, p. 15 : Pendant sa visite de la Rhodesia, M. Wise créa des fermes centrales dans les districts de Marandellas, Sinoia et Umtali, dans lesquelles ceux qui désirent s'établir, peuvent acquérir, à bon marché, l'entraînement et l'expérience agricoles nécessaires avant d'exploiter une propriété pour leur compte.

AGRICULTURE — COMMERCE

Agriculture

Ce chapitre devrait s'intituler : l'avenir de la Rhodesia; car, lorsque l'industrie minière sera à son déclin, l'agriculture restera à travers les âges, la grande, sinon la seule ressource de la région. Longtemps, bien longtemps les guérets rhodésiens jauniront de moissons, avant que leur puissance fécondante soit épuisée. Terre infiniment riche, où les siècles ont accumulé les couches annuelles de leur humus bienfaisant, terre pour ainsi dire vierge depuis l'origine des temps, et qui ne demande qu'à être travaillée, telle est la Rhodesia dans la plupart de ses districts.

Située presque en entier sur les hauts plateaux du centre Africain, dont l'altitude varie entre 800 et 1600 mètres, la Rhodesia jouit d'un climat relativement tempéré, qui permet à l'Européen d'y vivre et d'y créer une famille. Les saisons, comme dans tous les pays chauds, s'y divisent en deux périodes. Les premières averses de la saison des pluies, qui représente l'été, arrivent vers la fin

d'octobre et deviennent graduellement plus fréquentes et plus intenses jusqu'à la fin d'avril. De mai à septembre, il ne pleut que rarement dans le pays.

Il est difficile de comparer les saisons de la Rhodesia aux nôtres ; toutefois on peut s'en faire une idée approximative en disant que de septembre à novembre, c'est le printemps ; de décembre à février, l'été, de mars à mai, l'automne, de juin à août, l'hiver. La moyenne de hauteur de l'eau de pluie tombée est d'environ 1 mètre.

L'eau est donc rare en Rhodesia pendant une partie de l'année et abondante dans l'autre. Aussi, afin de répartir d'une façon rationnelle cet élément indispensable à l'agriculture, sera-t-on obligé de construire des réservoirs, de faire de gros travaux d'irrigation. Là, comme partout ailleurs, la terre, quelque riche qu'elle soit, ne produit rien ou ne produira rien sans efforts ; il faut lui donner ces mille soins fécondants qui absorbent l'activité humaine et provoquent l'industrieuse intelligence. Naturellement l'énergie déployée sera dans ces contrées moins grandes que partout ailleurs, car la nature vivifiante vient en aide au travailleur. Elle l'aide de son chaud soleil, de son sol fertile, de ses trésors amasssés au cours des siècles, et dont les possesseurs passagers n'ont pas su se servir. Mais en Rhodesia, l'homme travaillera pour vivre, il gagnera son pain à la sueur de son front.

Les Anglais ont déjà exécuté quelques ouvrages, puits, forages, etc. surtout au point de vue indus-

triel (1). La question agricole, sans être passée complètement au second plan, n'a pas encore obtenu la part qui aurait dû lui être attribuée. Il faudra dépenser beaucoup d'argent, accumuler de longs efforts afin d'outiller la Rhodesia. Il semble cependant que depuis trois ou quatre ans, les préoccupations se soient portées de ce côté et c'est avec raison. Les résultats ont déjà répondu à l'attente, surtout dans la Southern Rhodesia, ainsi que nous le verrons plus loin.

De la répartition des pluies dépend la façon de cultiver la terre. Là où les irrigations sont impossibles ou non encore organisées, les semailles s'exécutent pendant les pluies. Dans les régions bien arrosées, les plantations peuvent se faire toute l'année, tout en prenant soin pendant la saison sèche d'abriter les jeunes pousses. Dans ces conditions, il est possible de faire deux récoltes au moins par an, et l'on voit de suite que tous les efforts doivent tendre, dès à présent, à faire des travaux nécessaires pour capter l'eau et la répandre au moment opportun. Les nuits très fraîches de mai à août, causent parfois des ravages dans les jeunes plantations de pommes de terre, de bananiers et de tabac. Il suffit de quelques précautions pour s'en prémunir, En général, les indigènes profitent des mois d'août, septembre, octobre, pour semer et faire ce qu'ils appellent leurs « Amatsheke » ou jardin d'hiver. Les pluies survenant, la germination

(1) Il existe actuellement en Southern Rhodesia un ingénieur des irrigations.

s'accomplit dans de bonnes conditions et la récolte murit vite sous le chaud soleil.

Les différentes céréales essayées en Rhodesia ont donné d'assez bons résultats, mais les expériences ne sont pas encore suffisantes, pour se prononcer dans la plupart des cas, sur l'appropriation de telles ou telles semences. En effet, la rouille est une des maladies, qui avec les périodes des pluies se développe avec une grande intensité. Il faudra donc chercher des espèces qui résistent à cette maladie jusqu'à ce qu'on ait créé par des croisements, une série de semences indigènes, en quelque sorte vaccinées et appropriées au sol et au climat.

Cependant le blé et l'orge ont déjà procuré des résultats très encourageants. Les avoines de Cape Town, d'Australie, d'Algérie ont été expérimentées. On est parvenu à en faire deux récoltes à l'état de fourrages verts, l'une coupée en octobre, l'autre en avril. Le maïs est et sera de plus en plus une des grandes ressources du fermier. Sur les terres neuves on le sème à la même place les deux premières années et le rendement atteint environ mille kilos par acre (1) soit environ 2.400 kgr. à l'hectare et cela sans grands frais de culture. Les pommes de terre réussissent fort bien aussi, si on a soin de les planter à des époques et dans des terrains convenables. La saison des pluies leur est en effet néfaste ; elles pourrissent vite dans un sol détrempé. Aussi faut-il faire les semis de très bonne heure ou très

(1) L'acre vaut 40 ares 467.

tard et plutôt à flancs de côteau qu'en plaine. Malheureusement, un insecte appelé « Lady Bird », qui s'attaque aux pommes de terre pendant certains mois de l'année, a fait son apparition il y a quelques temps. Des études faites au bureau de l'agriculture de la Cape Colony, il résulte que cet insecte peut être facilement détruit. Les moyens à employer ont été publiés dans tous les journaux locaux afin de prévenir les fermiers des résultats des expériences.

Les plantes fourragères importées, telles que la luzerne, le sainfoin ont donné de bonnes coupes, et cette constatation est très importante dans ce pays où l'élevage du bétail est appelé à avoir un développement considérable. Du reste, dans les prairies naturelles, qui recouvrent actuellement la Rhodesia sur de larges surfaces, il y a déjà de quoi alimenter bien des troupeaux. La question des fourrages peut donc être facilement résolue en Rhodesia, surtout si, par suite d'irrigation, on pare dans la limite du possible aux années de sécheresse.

La viticulture est encore à l'enfance. Des ceps ont été importés de la Cape Colony et ont produit une abondante frondaison. Malheureusement le fruit mûrit pendant la saison des pluies dans de mauvaises conditions, et est attaqué par le mildew ; aussi les espèces à peau tendre ne peuvent-elles résister. Toutefois, certains échantillons présentées aux expositions horticoles ont paru superbes, et dignes d'êtres comparés aux fruits du Cape Town.

Les espèces suivantes semblent devoir donner de

bons résultats : Alicante noir, Muscat d'Alexandre, Muscatelle, Rupestris. En sélectionnant encore les variétés et en traitant les vignes à l'aide de sulfatages, il sera possible d'obtenir de bons produits, susceptibles de donner un vin suffisant. La vigne demande, pour s'approprier au climat et au terrain de nombreux essais, un persévérant labeur. Il faut des ouvriers capables, des méthodes de vinification spéciales au climat et aux conditions de la récolte. Cela s'acquiert petit à petit ; mais néanmoins il est permis de prévoir qu'en Rhodesia, elle procurera à ceux qui auront la patience de l'étudier et de la travailler des bénéfices très appréciables.

Le jardinage a donné aux environs des villes d'excellents résultats. Les principaux légumes de nos latitudes poussent à merveille. Le tabac vient bien dans la plupart des districts de la Rhodesia, et cette plante deviendra pour les agriculteurs une bonne source de revenus. Toutefois avant de la livrer au commerce, il faudra lutter contre l'ignorance des ouvriers qui la manipulent d'une façon défectueuse et enlèvent ainsi au produit une grande partie de sa valeur marchande.

Le coton et le café ont donné lieu à des essais assez satisfaisants. Il est certain, dès à présent, que ces deux produits trouveront en Rhodesia un climat convenable pour leur culture et un sol qui, dans bien des endroits, leur conviendra. Mais on est encore à la période de tatonnement. Cette période sera courte sans doute grâce aux efforts

des puissantes sociétés agricoles (1) qui dirigent les efforts. Cependant l'apprentissage de la main d'œuvre, la sélection de graines, le choix des terrains et leur irrigation demanderont encore un certain temps, avant que le coton et le café deviennent réellement des cultures courantes.

D'autre part enfin, l'attention des fonctionnaires de l'agriculture s'est portée également sur les plantes textiles, et là encore les expériences entreprises ont donné des résultats appréciables.

Les arbres fruitiers de nos pays ont été importés depuis peu. Les plantations ont été très retardées par suite du manque de moyens de communication qui ont arrêté les envois d'Europe. Malheureusement les fourmis blanches sont les mortelles ennemies des jeunes arbres ; en peu de temps ces insectes les dévorent. D'autre part la maturité de la plupart des fruits arrive au moment de la saison des pluies et les averses qui surviennent causent de gros dommages aux récoltes. Pour remédier à ces deux écueils, des essais ont été faits en vue de perfectionner les espèces indigènes et les résultats obtenus sont encourageants (2).

Les forêts sont très nombreuses en Rhodesia. Quelques-unes d'entre elles ont déjà été en partie saccagées par les premiers mineurs, qui n'avaient pas d'autre combustible bon marché pour traiter

(1) Entre autres la Rhodesia Cotton Syndicate et la Bristish Cotton Growing Association.

(2) Au début de 1905, il y avait environ 200.000 arbres fruitiers plantés en Southern Rhodesia.

leurs minerais. Maintenant que des découvertes de bassins houillers et que les chemins de fer permettent de fournir du charbon dans de bonnes conditions, les arbres sont moins sacrifiés, et cela au grand bénéfice de la contrée tout entière; car les arbres sont un des meilleurs agents d'irrigation d'une contrée; ils emmagasinent la fraîcheur à l'abri de leur feuillage, pour la laisser échapper, lorsque la saison des pluies passée, les rayons du soleil dessèchent la terre et la rendent inculte.

Les arbres et lianes à caoutchouc ne sont pas rares, surtout au nord du Zambesi, où les exportations se chiffrent par une centaine de tonnes. Afin de préserver les forêts de la destruction méthodique des essences caoutchoutières, des mesures ont été prises pour veiller à la formation de plantations nouvelles; tout un territoire, situé sur les bords de la Kafue, a été réservé, avec interdiction d'y venir récolter le caoutchouc. Les produits recueillis paraissent de bonne qualité et comparables à ceux provenant de l'Etat Indépendant du Congo.

Ainsi donc, les agriculteurs trouveront en Rhodesia un terrain propice à toutes sortes de cultures; mais là, comme partout ailleurs, il faudra faire un apprentissage, afin de régler le travail selon les exigences du climat et les propriétés du terrain. On devra sélectionner les espèces, perfectionner les produits indigènes, enfin acquérir les connaissances spéciales, que donnent seule à l'homme des champs, une longue expérience.

Les fermes modèles créées par les missions, ou par la Compagnie, permettront de raccourcir cette période d'essais ; mais dans tout pays neuf, elle est inévitable, et il faut s'y résoudre.

*
* *

Le bétail en Rhodesia est à l'heure actuelle relativement peu nombreux, par suite des maladies qui, ces dernières années, ont décimé les troupeaux, surtout au Mashonaland, et au Matabeleland ; et pourtant ces contrées sont très favorables à l'élevage des moutons, des chèvres, des bœufs, des porcs et même des chevaux. De vastes pâturages recouvrent encore en grande partie le sol, et leurs herbes vigoureuses sont susceptibles d'alimenter de très nombreux troupeaux. D'après les statistiques que nous avons pu nous procurer, il y avait en Southern Rhodesia, en 1906, 144.900 têtes de gros bétail, 140.800 moutons, 449.800 chèvres. Quant aux chevaux, ils sont peu nombreux actuellement. Dans les deux autres provinces les dénombrements ne sont pas exactement faits, et les chiffres qu'on donne ne reposent que sur des renseignements très imparfaits. Toutefois le bétail y semble peut-être plus nombreux ; cela tient à ce que la maladie, qui a fait tant de ravages au Sud du Zambesi, a sévi avec beaucoup moins d'intensité au nord de ce fleuve.

Dans le Mashonaland et le Matabeleland, la peste

bovine a décimé bien des troupeaux, surtout lors des premières années d'occupation. Grâce au service vétérinaire, qui a pris des mesures draconiennes et a nocculé bien des animaux, les ravages ont pu être enrayés. Afin de rendre à l'agriculture, les moyens de transport et de traction indispensables à l'exploitation des terrains, les Anglais ont importé à grands frais des bestiaux d'Australie, de Madagascar, etc., et les ont livrées à prix coûtant, avec facilité de paiement, aux fermiers qui en faisaient la demande. Ainsi, petit à petit, le stock d'animaux de trait se reforme et permet de mettre en culture des champs de plus en plus considérables. Une autre maladie (1), désastreuse celle-là, s'attaque aux chevaux et mulets, les indigènes l'appellent la « Pycenia ». Pendant la guerre Anglo-Boer, elle sévit avec intensité, et le remède destiné à la prévenir n'a pas encore été définitivement trouvé.

En résumé, la Rhodesia a été très éprouvée par les épidémies sur le bétail, mais chaque année on constate que, grâce aux soins du service vétérinaire, elles vont s'atténuant. Par suite de croisements, d'injections préventives, on est parvenu à atténuer dans une très large mesure les effets déplorables de ces véritables fléaux. Les troupeaux se reconstituent, et d'ici quelques années, les fermiers

(1) Le capitaine Nicholson rapporte qu'en octobre 1896, il y avait 600 chevaux au Matabeleland. A la fin de mai 1897, il n'en restait que 120. La mort arrive très subitement en deux heures généralement. Aussi les chevaux qui ont résisté à la maladie les « Salted horses » se vendent-ils très cher.

pourront posséder le bétail nécessaire à la culture de leurs terres.

Signalons avant de terminer des efforts tentés récemment pour croiser des zèbres avec des juments et des anesses. Nous n'en connaissons pas les résultats ; si les expériences réussissaient, on pourrait obtenir des hybrides capables de rendre de grands services à l'agriculture, comme animaux de trait. Enfin l'étude des autruches a attiré l'attention. Il existe en Rhodesia quelques parcs, peu nombreux encore, analogues à ceux installés dans la Cape Colony.

*
* *

Il peut être intéressant de dire quelques mots de la façon dont les terres s'acquièrent dans la Southern Rhodesia, province la plus développée et la plus propice, quant à présent, aux colons étrangers.

Toute personne désireuse d'obtenir une concession de terre doit adresser une demande écrite au Secrétaire de département territorial à Salisbury. Celui-ci transmet la demande, à fin de permis, à l'administrateur, si le pétitionnaire lui paraît avoir les ressources et être dans les conditions voulues pour mener à bien une exploitation agricole.

Les concessionnaires, ayant obtenu le permis nécessaire pour une période de 5 ans, doivent occuper effectivement la terre, soit en cultivant,

soit en élevant du bétail. Ils sont tenus pendant leur occupation de payer 5 % du prix auquel ils pourront acquérir leur domaine à l'expiration des cinq années. En cas de concession permanente, les droits à payer, annuellement et d'avance, sont fixés à 1 shelling par 25 morgens (1), soit 1 fr 45 environ par hectare. La dimension moyenne des fermes au Mashonaland est de 1500 morgens, à peu près 128 hectares. Au Matabeleland, les concessions sont doubles.

L'administration se charge, moyennant le prix de 30 £. pour une ferme de 1500 morgens, du bornage et du levé des plans de la propriété. Cette somme est perçue d'avance, au moment de la délivrance du permis. Toutefois, les agriculteurs qui amènent à leur arrivée du bétail (2) et apportent des instruments agricoles, peuvent obtenir un sursis de plus de douze mois.

En résumé, un colon qui vient s'établir en Rhodesia, aura au maximum, en cas de concession permanente, une somme de 186 fr. payable chaque année, et en plus 750 fr. de frais de bornage, soit environ mille francs la première année, pour une ferme de 128 hectares. C'est peu, comparé à ce que vaut la terre, et à ce qu'elle peut produire; c'est beaucoup, pour la plupart des émigrants qui

(1) Le shelling vaut 1 fr. 25; le morgen de la Cape Colony équivaut à 85 ares 650.

(2) Des tarifs spéciaux ont été établis sur les chemins de fer rhodésiens, pour favoriser l'importation de leur bétail par les nouveaux colons.

arrivent, sans grandes ressources, ainsi que le font ressortir certains rapports ; car, outre la dépense d'acquisition ou de location de la terre proprement dite, le nouveau colon aura à s'installer, à acheter des instruments, des graines, du bétail, à payer la main-d'œuvre, à vivre jusqu'à la première récolte au moins. Aussi, comme le fait justement remarquer un livre composé en vue des émigrants (1) et édité par la Compagnie : « La Rhodesia offre des perspectives atrayantes à l'homme énergique et entreprenant, qui, outre ses connaissances agricoles, apporte un capital de 500 à 1000 £. Il faut dont de 12.500 à 25.000 francs d'argent liquide pour aller s'établir en Rhodesia et pour espérer, non pas y faire une fortune colossale, mais y vivre dans une aisance beaucoup supérieure à celle que le même travail et le même capital donneraient dans notre vieille Europe.

Un remède à cette difficulté à se procurer les fonds de premier établissement pourrait se trouver dans la création de caisses agricoles. Il en est déjà question, s'il n'en existe déjà ; car les Anglais ont à cœur de développer l'agriculture, qui seule, dans l'avenir, leur procurera la prospérité.

Les conditions actuelles peuvent sans doute paraître dures à bien des gens qui n'ont que leurs bras, leur acquit et un modeste capital ; mais dans tout pays neuf ne sont-elles pas les mêmes. Durs

(1) Southern Rhodesia. Information for Settlers. — Edité par la B. S. A. C., p. 92.

labeurs, vie difficile, à cause de la cherté des objets de première nécessité, n'est-ce pas là dans tous les pays et sous toutes les latitudes, le sort des premiers colons. Mais en Rhodesia il y a plus que partout ailleurs des chances de succès. Les chemins de fer déjà existant permettent l'écoulement des produits, et l'arrivage des instruments nécessaires. La sécurité preque absolue qui règne, surtout en Southern Rhodesia, donne au travailleur une grande facilité pour son labeur quotidien. Enfin, les conditions de climat et de terrain sont très favorables. Aussi, bien des voyageurs n'ont-ils pas hésité à prédire à la Rhodesia un avenir bien plus brillant qu'au Canada. Il peut être intéressant, à cette occasion, de citer l'opinion de M. Wallace Broad sur les perspectives agricoles de la Rhodesia : « Les chances de faire fortune dans ce pays sont plus grandes qu'au Canada. Sans doute, en Amérique, nous avons de l'eau en abondance, mais ici, il est possible à l'aide d'irrigations, d'obtenir deux moissons par an. Ici vous pourrez vous procurer de la main d'œuvre indigène, là-bas, c'est impossible. Ici vous souffrez des sauterelles, de la sécheresse, là-bas nous avons les gelées prématurées et le mauvais temps pour la récolte. En un mot, la Rhodesia, dans son ensemble, offre à l'agriculteur des perspectives au moins aussi belles que le Canada, mais il faut un capital de premier établissement plus considérable (1). »

(1) Cité par H. C. Thomson dans son ouvrage : *Rhodesia and its Government*, p. 72.

Commerce

Le commerce, au début, fut des plus restreints. Les exportations étaient nulles ; quant aux importations, elles étaient réduites au strict minimum et consistaient principalement en une certaine quantité de marchandises nécessaires aux mines et en objets indispensables à l'existence. A cette époque, on arrivait encore à Bulawayo en charrettes à bœufs, et il fallait de nombreux jours et de nombreux wagons pour amener à pied d'œuvre vivres et matériel. En 1894 cependant, le mouvement était relativement actif, puisque dans les rapports de cette année on parle de 2.000 chariots entrés pleins à Bulawayo, mais repartis malheureusement vides, pour la plupart.

Toutefois, de nombreux commerçants venaient s'établir dans les grands centres : à Bulawayo, Salisbury, Gwelo, Melsetter, Umtali. Beaucoup de personnes dont la profession se rattachait plus ou moins à la construction des bâtiments et à l'exploitation des mines sollicitaient des licences. Les événements, qui se passèrent de 1894 à 1898 en Rhodesia, ralentirent ce mouvement et paralysèrent bien des efforts. En 1898, les licences commerciales ne rapportaient encore que 27.114 £. Cette même année, les importations, venant de Cape Town se montèrent à 574.184 £. contre 245.923 en 1897. De plus, cette même année, la voie de Beira commençait à être utilisée. Des Chambres de commerce, établies dans quelques villes, s'efforçaient d'activer

le mouvement ; mais la vie était toujours très chère et les moyens de communication longs et dispendieux. Ces deux causes suffisaient à ralentir les transactions et à empêcher tout progrès commercial.

La nouvelle guerre qui éclata entre l'Angleterre et les Républiques Sud-Africaines vint encore amener le désarroi dans les affaires. Les communications sont coupées au Sud ; la voie de Beira en cours de réfection, et utilisée pour le transport des troupes, ne peut plus importer que par intermittence. Les prix augmentent dans des proportions considérables. Malgré tout, le commerce continue à se développer dans la Southern Rhodesia. D'après les statistiques officielles en effet, les importations passent de 1.221.968 £. en 1901 à 1.443.053 £. en 1902. Ces valeurs calculées sur les prix aux lieux d'origine, doivent être majorés de 73 % environ pour frais de transport, de manutention, de douane. Il ressort donc que les importations arrivant en Rhodesia à cette époque seraient au total de 2.100000 £. et 2.500.000 £. respectivement pour chacune des années. Dans ces chiffres, est compris un gros stock de marchandises entrées en franchise, et dont l'ensemble représente plus des 2/3 des importations.

Aussi les recettes douanières sont-elles relativement peu considérables, proportionnellement aux chiffres d'importation. En 1901, elles se montent à 95.554 £. et en 1902 à 123.158 £.

Quant à la proportion d'objets tirés du Royaume-

Uni, on l'a évaluée à environ 75 % des importations totales.

Les exportations, composées en majorité par l'or, augmentent aussi pendant ces deux années. Elles passent de 383.277 £. en 1901 à 640.588 £. en 1902. A cette époque, on remarque encore un courant qui tendrait à s'établir entre la Southern Rhodesia et les pays voisins, puisque le rapport signale 1526 tonnes de marchandises exportées, en dehors de l'or.

D'autre part, quelques échanges de caoutchouc, d'ivoire, se produisent dans les provinces au Nord du Zambesi, où les effets de la guerre se font moins sentir. C'est ainsi qu'en 1902, les importations de la North Eastern Rhodesia se montaient à 63.443 £. et les exportations à 14.332 £. Dans la North Western Rhodesia, les transactions sont beaucoup plus limitées et portent surtout sur du bétail acheté dans le Barotseland et sur de petites quantités de caoutchouc et d'ivoire.

Après la conclusion de la paix dans le Sud-Africain, il y eut une période de dépression considérable dans toutes les affaires de cette région. La Rhodesia en souffrit peut-être moins qu'une autre, mais son commerce ne prend pas l'extension qu'il aurait dû. Cette crise, dont on sort à peine, avait plusieurs causes. D'abord il fallait se remettre des secousses terribles de deux années de lutte. De plus, la question de la main-d'œuvre devenait de jour en jour plus difficile à résoudre. Il fallait des ouvriers aux mines, aux travaux publics et privés,

et il ne s'en trouvait pas en quantité suffisante. Enfin bien des fortunes récentes, bien des industries ou des entreprises commerciales, à leur début, avaient été si éprouvées dans leur personnel et dans leurs finances, qu'il fallait de nouveaux efforts pour les remettre sur pied.

Aussi les importations dans la Southern Rhodesia passent de 1.858.569 £. en 1903 à 1.576.619 £. en 1904 et les recettes douanières sont à peine supérieures à ce qu'elles étaient en 1902. Il est vrai de dire que depuis l'application des nouveaux tarifs douaniers 16 août 1903) préconisés par la conférence de Bloemfontein, les importations avaient sensiblement fléchi. Beaucoup de commerçants avant l'application des nouveaux tarifs, avaient fait d'importantes commandes, qu'ils écoulèrent en 1904.

Quant aux exportations, elles continuèrent à progresser, grâce aux produits des mines d'or. Elles passent de 702.800 £. en 1903 à 851.807 £. en 1904. Mais il est à remarquer que les exportations agricoles, surtout en ce qui concerne le fourrage sont très faibles, à cause de la prohibition des denrées dans la Cape Colony par crainte de la peste bovine. Il est vrai de dire aussi que les mines de charbon de Wankie commencent, dès la fin de 1903, à expédier quelques tonnes de houille à l'extérieur.

L'année 1905 est encore plus mauvaise ; les importations tombent à 951.698 £. c'est-à-dire que leur valeur est de 40 % inférieure à la période pré-

cédente. Cette dépression commerciale fut du reste générale dans tout le sud de l'Afrique. Ainsi, dans chacune des colonies, Cape Colony, Natal, Transvaal, les diminutions se montèrent respectivement à 36, 31 et 30 pour cent.

En Southern Rhodesia, une autre cause vint encore contribuer à diminuer les importations : la production locale s'accroît beaucoup pendant cette période. Pour s'en faire une idée, il n'y a qu'à considérer les chiffres suivants :

Maïs et farines	31.488	£.
Avoine	4.945	—
Viande gelée	6.320	—
Viande conservée	13.441	—
Riz	20.853	—
Tabac manufacturé	8.579	—

Soit au total 85.626 £. de produits indigènes qui ont remplacé des produits étrangers. Cette constatation est consolante, car elle semble témoigner du développement agricole de la Southern Rhodesia.

Les exportations furent en plus value, 1.273.521 £ dont 1.143.908 pour les produits miniers seuls.

Quant aux droits de douane, ils ne se montèrent qu'à 105.934 £ en 1905 soit une diminution de 25.600 £ sur la période précédente.

D'autre part, les provinces au Nord du Zambesi continuaient à augmenter leurs affaires commerciales. Depuis le 1er septembre 1904, les tarifs doua-

niers du Sud-Africain ont été appliqués à la North Western Rhodesia. Dans 7 mois (de septembre 1904 à avril 1905) les recettes douanières se montèrent à 2.681 £. Dans la North Eastern Rhodesia, qui ne fait pas encore partie de l'union douanière Sud-Africaine, le mouvement commercial ne peut être comparé que par les droits imposés sur l'ivoire, le caoutchouc et les licences. Là aussi, il y a progrès, puisque dans l'année 1904, ces ressources ne produisirent que 3.804 £. tandis qu'en 1905 elles donnèrent 5.015 £. L'effort se continue donc, lent sans doute, mais continu, au Nord du Zambesi ; lorsque les chemins de fer accorderont toutes facilités à ces deux vastes provinces, il est évident que le terrain déjà préparé, sera fertile en riche moisson.

L'année 1906 a été meilleure, ainsi que l'indiquent les produits douaniers, seuls chiffres que nous possédions, puisque maintenant les statistiques commerciales sont établies par année et non par exercice. Sur le rapport publié en 1907 par la B. S. A. C., les douanes ont donné 129.456 £. en Southern Rhodesia, 8.348 £. en North Western Rhodesia et 464 £. en North Eastern Rhodesia ; ce qui représente une somme totale de 138.268 £ pour le territoire tout entier. C'est le maximum qui ait été atteint depuis la création de la Compagnie.

Afin de résumer la situation commerciale de la Rhodesia, nous avons présenté dans le tableau suivant le montant des importations, des exportations

et des droits de douane, dans ces six dernières années :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	Droits de Douane
1900-1901	1.221.968 £.	383.277 £.	95.554 £.
1901-1902	1.443.053 »	640.588 »	123.158 »
1902-1903	1.858.569 »	702.800 »	128.673 »
1903-1904	1.576.619 »	851.807 »	128.387 »
1904-1905	951.698 »	1.273.521 »	101.006 »
1905-1906	» »	» »	138.268 »

En somme, le courant commercial extérieur de ces six dernières années se chiffre par une moyenne de 50 à 60 millions, ce qui est relativement considérable pour un pays qui a dix-sept ans d'existence et dont une province seule, la Southern Rhodesia, est assez développée.

*
* *

Avant de terminer ce chapitre il peut être utile de dire quelques mots de cette union douanière Sud-Africaine, qui est à notre avis, le signe précurseur d'une entente plus intime entre les différents états, d'une fédération encore plus complète. Invités à se rendre à Bloenfontein pour se concerter au sujet de mesures douanières à prendre, la Cape Colony, le Transvaal, l'Orange, le Natal et la Rho-

desia envoyèrent leurs délégués. En mars 1903, une convention d'union douanière était signée. Le 15 août suivant, après l'approbation des différents corps législatifs de chaque colonie, les tarifs réglementés en commun entraient en vigueur. Dans la Rhodesia, une seule des trois provinces faisait immédiatement partie de l'Union ; pour les autres, il fallait attendre leur développement et surtout les moyens de contrôle possibles.

Tous les produits d'importation sont rangés en cinq catégories.

La première comprend les articles spéciaux taxés d'une façon variable. Les vins, les liqueurs, le café, le cacao, le poisson, les viandes, les allumettes, le tabac, etc. font partie de cette catégorie .

La deuxième contient les objets en quelque sorte de luxe (cycles, automobiles, parfumerie, spécialités pharmaceutiques) qui, taxées *ad valorem*, peuvent supporter certains dégrèvements s'ils proviennent du Royaume-Uni.

Le tarif de 2 1/2 pour cent *ad valorem* de la troisième catégorie, s'applique à un certain nombre d'objets, industriels surtout, dont l'importation pour le développement du pays, sans être de première nécessité, est néanmoins suceptible d'être favorisée. (Chemins de fer, télégraphes, téléphones, etc.)

La quatrième classe comprend tous les produits indispensables ou qui, provenant du Royaume-Uni ou des Colonies fédérées, méritent d'être exonérées de tous droits.

Enfin une cinquième et dernière catégorie contient les objets non énumérés dans les précédentes et frappés d'un droit de 10 % *ad valorem.*

En cas de nécessité, les tarifs peuvent être modifiés. C'est ainsi que pour parer à la cherté des vivres, les droits ont été supendus en 1903 (1) sur un certain nombre d'articles indispensables principalement à l'alimentation.

Telles sont les grandes lignes, pour ainsi dire matérielles, de cette convention douanière, à laquelle dès à présent deux provinces de la Rhodesia sur trois ont souscrit. En marge de cette convention, on pourrait lire toute une série de conséquences morales de ce premier acte de fédéralisme Sud-Africain. La nécessité de l'union s'est bientôt fait sentir dans ces vastes contrées soumises désormais à l'Angleterre. Union pour protéger ses marchés, union pour parfaire cet ensemble de possessions, et lui donner une seule impulsion dans l'effort, union indispensable enfin à la mère patrie pour défendre ses intérêts vitaux. Aujourd'hui, les douanes sont le prétexte ; demain les voies ferrées se syndiqueront en vue d'une action commune ; après ce seront peut-être les peuples, qui demanderont à baisser encore d'avantage les limites conventionnelles qui les séparent, et à former dans ce vaste Sud-Africain une confédération unique, un tout compact, homogène.

(1) Government Notice, nº 201 de 1903.

INDUSTRIE — MINES

Les premiers explorateurs de la Rhodesia ont parlé des richesses minières dans des termes tellement emphatiques, ont enflammé à tel point les imaginations, qu'un énorme discrédit fut jeté sur toutes les valeurs minières rhodésiennes, lorsque les résultats des exploitations furent connus. Karl Mauch disait du Matabeleland : « Là l'étendue et la beauté des champs d'or sont si grandes que je restais comme pétrifié pendant quelques minutes sans pouvoir me servir de mon marteau.... Des milliers d'ouvriers pourraient y travailler sans se gêner ». Le langage de Baines est analogue.

Ces opinions furent loin d'être contredites par les premiers directeurs de la Rhodesia. C'était une manière d'attirer l'attention du public, de le faire mordre à l'hameçon des émissions. L'or, dont on parlait tant, amenait l'or en bonnes espèces trébuchantes dans la caisse de la Société. Il est à remarquer, du reste, que souvent, un peu avant les augmentations de capital, il était parlé dans tous les journaux de trouvailles minières retentissantes.

Tantôt c'était au Mashonaland, tantôt au Matabeleland ou au Nord du Zambesi ; tout dernièrement encore n'était-ce pas dans le district de Victoria qu'on avait découvert un champ d'alluvions aurifères de grande richesse. Et toujours l'éternelle histoire recommence. On a trouvé quelque chose, sans doute, mais des rapports sérieux viennent bientôt réduire de beaucoup les rêves d'avenir, les espérances dorées. De cette manœuvre peut-être habile, mais fausse dans son principe et funeste dans ses conséquences, la Rhodesia a souffert et souffre encore.

Un autre mal, dont l'industrie a de la peine à se remettre, provient encore de la conception fausse de la richesse et de la composition du sous-sol rhodésien. Dès le début, on a vu trop grand, et surtout on a voulu faire trop grand. Nous ne voulons pas dire que la Rhodesia ne possède pas d'or, les résultats obtenus nous donneraient complètement tort. Mais l'exemple du Transvaal a été mauvais ; on a voulu transporter d'un bloc la méthode d'extraction d'un pays dans l'autre, sans tenir compte de ses possibilités ; et on a commis une très grave erreur

Quelques indications sur les gisements du Transvaal sont ici nécessaires afin de faire bien comprendre notre pensée (1). Les mines du Rand sont rangées sur et contre l'affleurement d'une série de couches inclinées de minerai, celles du Main

(1) Les renseignements qui suivent sont tirés du rapport de M. Abel Chevalley, consul général de France à Prétoria, 1906.

Reef ou des Reefs. Leur ligne couvre environ 100 kilomètres. Elles se touchent vers le centre qui est la partie la plus riche. Là, le bruit proche ou lointain de 7.000 pilons ne cesse de se faire entendre. Johannesburg vit dans cette rumeur. Aux deux ailes, les mines sont plus espacées et ne font que jalonner la surface herbue du Veldt. Les filons qu'elles exploitent sont des bandes de roches insérées entre les autres couches de terrain, comme les trois ou quatre feuillets particulièrement intéressants d'un livre entre les autres feuillets. Ce livre n'est pas posé à plat, mais incliné. L'angle d'inclinaison avec l'horizontale qui est d'abord de 60 degrés, s'abaisse à 30 degrés dès 400 m. de profondeur, et, plus loin, diminue encore. C'est dire que la situation des reefs est notablement plus près de l'horizontale que de la verticale.

Les premières mines ont attaqué les feuillets par la tranche, le reef par l'affleurement. Elles le suivent en profondeur jusqu'à ce qu'il échappe grâce à son inclinaison aux limites en surface de leur propriété. Pour le retrouver, il faut en arrière de ces premières exploitations, creuser un puits, percer le livre jusqu'à ce qu'on rencontre les feuillets intéressants. C'est ce que font les mines profondes de premier rang (Deep Level) et derrière elles d'autres mines plus profondes, dites de second ou troisième rang (Deeper Level). Il n'y a de limite apparente à cette multiplication de mines que l'augmentation de frais nécessités par la profondeur. Car si les filons ne sont pas très riches, nulle part au monde il

n'existe une surface aussi considérable, aussi constante, et relativement aussi continue de minerai. Dans ces conditions on a pu construire des usines très importantes avec de nombreux pilons. Les frais d'installation sont sans doute très élevés, mais on est sûr du lendemain, en ce sens que les reef du Rand n'ont pas, comme en d'autres pays, l'habitude fâcheuse de se dérober tout à coup et pour toujours.

En Rhodesia, la composition des couches de terrain aurifère est absolument différente. Les mines rhodésiennes n'ont pas à faire comme les mines du Rand, à un gisement de conglomérat aurifère homogène et continu ; elles ont, au contraire, à exploiter des blocs de claims épars, renfermant de petits filons de quartz minéralisés par poches plus ou moins éloignées les unes des autres, plus ou moins profondes, d'un tonnage en général assez peu important et d'une teneur plus ou moins riche ; dans ces conditions elles ne peuvent arriver à ouvrir des réserves de minerai suffisamment importantes et d'une teneur moyenne suffisamment bien établie, pour assurer d'avance un al ment de plusieurs mois à d'importantes batteries. Il en résulte que les mines, qui s'étaient équipées de fortes batteries, n'ont pu travailler que par intermittence, et que la plupart de leurs pilons restèrent inactifs une grande partie de l'année. Aussi, beaucoup d'entreprises minières rhodésiennes n'ont, dans les premières années, à part quelques exceptions, nullement justifié les espérances fondées sur elles.

D'autre part, les majorations énormes de capital, le nombre excessif de claims détenus par les Compagnies et leur dispersion, la prodigalité dans les dépenses, et aussi le peu de sérieux de certains administrateurs responsables, telles sont encore les fautes qui ont pesé lourdement sur l'industrie minière de la Rhodesia, fautes que les Anglais sont les premiers à reconnaître. Toutes ces ruines ont servi. On est revenu à des idées plus saines. Un certain nombre de compagnies se sont procuré de petites batteries, qui conviennent beaucoup mieux à leurs gisements de faible tonnage, et comme plusieurs d'entre elles étaient en état d'alimenter de cinq à dix pilons, le nombre des mines productives a considérablement augmenté ces dernières années. Grâce à cette politique industrielle, l'exploitation de l'or en Rhodesia a pu se développer ; mais néanmoins, tout n'est pas rose dans la vie des mines, même organisées rationnellement.

Voici à ce sujet un extrait de discours de M. Gordon Forbes, président de la chambre des mines de la Rhodesia (1903-1904). « Certaines batteries n'ont pas pu broyer sans interruption, les unes faute d'eau, les autres faute de combustible, la plupart faute de main d'œuvre indigène, et si cette main d'œuvre était venue s'embaucher régulièrement et en assez grand nombre, nous verrions aujourd'hui fonctionner régulièrement la plus grande partie des pilons érigés. D'autres mines ont dû arrêter leurs broyages parce que le minerai payant, a out à coup fait défaut. Il en est malheureusement

trop souvent ainsi avec les gisements de quartz, et c'est pourquoi les valeurs des mines rhodésiennes n'auront jamais les caractères de valeur de placement. L'aléa est trop grand, surtout lorsque les compagnies se mettent à broyer un filon à peine ouvert, sans l'avoir suffisamment développé, échantillonné, essayé. Une mine de quartz, d'une durée de cinq ans, qui n'a pas developpé d'avance assez de minerai pour assurer une exploitation de deux ans au moins, ne peut être qu'une entreprise précaire sur laquelle on ne saurait compter. Et il en est ainsi pour tous les pays du monde. Qu'on se rappelle l'exemple de la Sheba, la grande mine de quartz du Transvaal. Combien de mines rhodésiennes ont été et seront dans le même cas !

Quoiqu'il en soit, la production de l'or en Rhodesia a été en augmentant d'année en année, ainsi que le prouvent les chiffres ci-dessous.

De novembre 1891 à décembre 1898 :	22.911	onces (1)
1899	56.742	»
1900	85.367	»
1901	172.135	»
1902	194.170	»
1903	231.872	»
1904	267.737	»
1905	407.048	»
1906	551.895	»

(1) L'once pèse 0^k028. La valeur de l'once varie suivant la finesse du bullion. En moyenne cette valeur est calculée à raison de 3 £. 17, soit 96 fr. 25 l'once.

La question de l'existence de l'or ne se pose donc pas en Rhodesia ; il s'agit seulement de savoir l'exploiter dans des conditions économiques. A ce sujet des progrès réels ont été accomplis. Les exploitants privés et les petits syndicats tendent à augmenter, et ils contribuent à la production dans une très large mesure. Le rapport de la B. S. A. C. paru en 1905 constate en effet qu'on tire déjà en agissant ainsi des bénéfices appréciables, et prévoit que ceux-ci sont appelés à augmenter ; car les filons se prêtant à une exploitation sur une petite échelle sont très nombreux. En manière d'encouragement, du reste, la Compagnie a pris l'initiative d'une mesure qui, appliquée avec circonspection, est susceptible de servir ses intérêts. Elle a décidé, en effet, de faire des avances à certaines personnes agréées par elle, pour l'achat de l'outillage nécessaire.

L'effet produit par ces mesures, et aussi par les nouvelles lois minières ne se fit pas attendre. La production passa de 267.737 onces en 1904 à 407.048 en 1905 et à 551.895 en 1906.

Dans son rapport présenté à la fin de 1905 M. E. W. S. Mantagu, secrétaire des mines de la Rhodesia, s'exprime ainsi à ce sujet.

« L'industrie minière de la Southern Rhodesia a fait de très grands progrès et a réalisé en partie les promesses d'antan. L'exercice 1904-1905 a été le plus favorable de tous. Non seulement les mines productives maintiennent leur production, mais d'autres sont entrées dans la période active et

augmentent par leur rendement celui des anciennes exploitations.

« La caractéristique de l'année en cours est l'accroissement des petits travailleurs, extrayant l'or dans les conditions prévues par la section 44 de l'ordonnance sur les mines et les minéraux de 1903, ou par la Notice du Gouvernement nº 212 de 1904. La section à laquelle il est fait allusion, permet à un possesseur de claims ou à son locataire de travailler, à son bénéfice, avec cinq pilons ou avec une machinerie équivalente, et de broyer jusqu'à 750 tonnes de minerai par mois. Si les bénéfices réalisés dépassent mensuellement 100 £. la B. S. A. C. reçoit une redevance de 2 ½ % sur la valeur brute de l'or. La notice du Gouvernement sans annuler ces dispositions, ajoute que les concessionnaires ou titulaires de petites mines pourront les exploiter en vue de réaliser des profits, sans être limités au point de vue de la puissance des batteries, ou du tonnage mensuel, moyennant paiement à la B. S. A. C. d'une royauté, déterminée dans les proportions suivantes :

Royauté de 2 ½ % payable sur la valeur brute de l'or produit jusqu'à 750 onces.

Royauté de 3 ½ % au-dessus de 750 onces et jusqu'à 850.

Royauté de 4 ½ % au-dessus de 850 onces et jusqu'à 950.

Royauté de 5 ½ % au-dessus de 950 onces et jusqu'à 1.150.

Royauté de 7 ½ % au-dessus de 1.150 jusqu'à 1.500.

« Si le détenteur de claims ou d'une option, concession, bail ou contrat tributaire, désire exploiter les clains sur une plus grande échelle, à raison de 1.500 onces par mois par exemple, il devra passer un contrat avec la B. S. A. C., qui déterminera la part lui revenant.

« Certains petits propriétaires préfèrent travailler sous l'ancienne ordonnance de 1903, de façon à éviter le payement d'une royauté, si le produit mensuel ne dépasse pas 100 £. D'autres, prétendant au contraire qu'il est impossible de travailler si cette somme n'est pas au moins atteinte, demandent à ce que les nouvelles dispositions leur soient appliquées. » En 1905, il y avait en tout 72 petits exploitants rentrant dans ces deux catégories. En 1906, on en comptait 89. Les résultats ont donc été favorables. La production mensuelle est passée de 17.000 onces par mois en 1904 à 45.000 en 1906.

D'autre part, il existe aussi en Rhodesia des entreprises importantes, et l'on s'est demandé si les nouvelles dispositions relatives au payement des royautés ne leur seraient pas défavorables. Le comité de la chambre des mines a poussé un cri d'alarme, en disant que la progression de la redevance instituée par la notice de 1904 aurait pour effet d'amener les producteurs à rester dans la limite de 750 onces, et elle a demandé, sans obtenir gain de cause du reste, que l'on adoptât une redevance uniforme de 2½ % sur l'or produit. A l'assem-

blée générale de la B. S. A. C. en novembre 1904, le duc d'Albercorn indiqua que les nouvelles mesures adoptées étaient basées sur la supposition que le tonnage maximum broyé mensuellement par une seule exploitation, ne dépasserait pas 1.200 tonnes, et que le rendement de 750 onces, fourni par ce tonnage, laisserait malgré la redevance, un bénéfice très appréciable. Cette déclaration, riposte la chambre des mines, repose sur cette opinion que l'on exploite seulement du minerai de 12 dwts ½, alors que, au contraire, il est évident que les rendements obtenus sont bien inférieurs à ces chiffres. Et elle conclut qu'un tel système de taxation empêchera la création de compagnies pour l'exploitation sur une vaste échelle, des minerais de basse teneur ; car pour des entreprises de ce genre le paiement d'une redevance de 7 ½ % sur l'or récupéré serait tout simplement une impossibilité. Quoi qu'il en soit, l'industrie minière s'est développée et se développe de jour en jour, ainsi que le prouvent les résultats obtenus, malgré les quelques entraves apportées par les règlements nouveaux, malgré aussi celles plus sérieuses dues aux droits d'importation encore très élevés.

Il y aurait peut-être quelque chose à faire à ce sujet afin de favorier les exploitations à basse teneur. Car la prospérité d'un pays minier dépend, non pas de la richesse de quelques mines, mais de l'extraction rémunératrice de gisements considérables de basse teneur. Or, tous ceux qui connaissent la Rhodesia, savent que de tels gisements s'y

trouvent en grande quantité, et que seuls, quelques uns d'entre eux, sont exploités aujourd'hui avec profit.

Quels frais occasionnent d'une manière générale, l'extraction de l'or en Rhodesia? Ce point est assez difficile à établir. A notre connaissance, il n'existe en Rhodesia aucun service officiel chargé de la statistique minière, et comme d'autre part, les mines ne fournissent aucun document à la chambre de Bulawayo, celle-ci n'a pu arriver, qu'à réunir des chiffres approximatifs. On peut évaluer actuellement les frais d'exploitation par tonne en Rhodesia à 1£9 p. En 1904, ces frais, non compris l'amortissement, avaient été évalués à 22 sh. 9 pence. Il s'est donc produit une diminution de 2 sh.

Quant aux dépenses de cyanuration, il résulte des renseignements obtenus, qu'elles ont été en 1904-1905 de 3 sh. 2 p. contre 4 sh. 6 p. pendant l'année précédente, et que l'amélioration enregistrée est due à l'augmentation du tonnage broyé, combinée avec des conditions meilleures d'exploitation.

En ce qui concerne le rendement moyen par tonne pour l'ensemble des mines d'or de la Rhodesia non compris les Compagnies Wanderer et Penhalonga, il a été de 35 sh., ce qui laisserait donc un bénéfice de 11 sh. par tonne broyée, sans compter l'amortissement. L'industrie minière peut donc vivre en Rhodesia, mais il ne faut pas compter la voir accuser des résultats mirifiques, comme ceux attribués généralement à des entreprises de cette

espèce. En un mot, on peut espérer recueillir dans la plupart des exploitations actuelles une juste rémunération des efforts réalisés, quant à y faire fortune par l'extraction de l'or seul, c'est une autre affaire.

Il y a quelques mois, l'annonce de la découverte d'un banket, éveillait bien des espoirs. En septembre 1904 en effet, la Rhodesia Exploration and Development, adressait à ses actionnaires une circulaire dans laquelle il était fait mention d'un filon de conglomérat récemment découvert dans le district de Lo Magundi. Cette nouvelle causa une profonde émotion à tous ceux qu'intéresse le sort des affaires rhodésiennes. Un gisement aurifère de cette nature, gisement peut-être moyennement payant, mais de grande étendue, et se prêtant à une exploitation sur une vaste échelle, était en effet préférable aux formations, de durée éphémère, rencontrées jusqu'à ce jour en Rhodesia. L'étendue des travaux exécutés sur ce filon par les mineurs d'une époque inconnue, mais reculée, attestait que ce gisement avait été l'objet d'une active exploitation. Sa longueur était, d'après les premiers renseignements, de 21 milles. S'il en était ainsi, on aurait en Rhodesia un petit Wittwatersrand.

Sans attendre d'indications plus exactes, la bourse s'émut .

Les rapports des ingénieurs et des experts jetèrent un peu d'eau sur cet emballement prématuré. C'est d'abord M. Johns, l'ingénieur conseil de la Rhodesian Exploration dont le rapport peut se

résumer ainsi (1). « Il s'en faut que la partie prouvée du filon de conglemérat, qui s'étend sur une longueur de trois milles seulement, soit payante dans toute son étendue. L'or ne s'y trouve, en quantité payante, que dans les shutes ou poches situées dans le pied du mur du filon. De plus, si la moyenne des teneurs, relevée dans les essais pratiques, est satisfaisante, il s'en faut que ces teneurs soient relativement aussi homogènes qu'au Rand. Quant au reste du gisement, s'étendant sur 17 autres milles, il reste à en prouver l'existence d'abord et la valeur ensuite. Le gisement est bien tracé par des affleurements et des travaux anciens ; de plus il est certain que les anciens mineurs moins bien outillés ont dû abandonner des filons généralement plus riches en profondeur qu'à l'affleurement ; mais rien ne justifie des espérances fondées sur des données aussi incertaines. » Le rapport de M. Byerley, ingénieur chargé d'une mission spéciale par M. Abe Dailey, un des gros actionnaires de la Rhodesian Banket, précise un peu plus et donne des renseignements peut-être plus optimistes pour la partie considérée.

Un peu plus tard, M. Harry Griffiths, un expert en mines très réputé dans l'Afrique du Sud, étudiait principalement la formation sur les mines Eldorado, région où des travaux de développement de quelque importance avaient été exécutés. Il concluait dans son rapport, que la mine en question présentait

(1) L'Afrique minière, 9 octobre 1904.

des perspectives d'avenir si toutefois la richesse du filon se maintenait en profondeur, comme il arrive dans la plupart des cas analogues. Cette dernière assertion a été depuis reconnue exacte.

Les ingénieurs Gasthwaite et Memmel et le professeur Grégory de l'Université de Glasgow vinrent à leur tour examiner le banket et déclarèrent que l'on se trouvait bien en présence d'une formation analogue à celle de Wittwatersrand.

Aussitôt la nouvelle découverte connue, plusieurs compagnies se formèrent dont la principale est la Rhodesian Banket. Les travaux commencés permettent d'espérer que, cette fois, les résultats répondront aux espérances conçues ; mais il ne faut pas perdre de vue que, en Rhodesia, les mines d'or ont amené de grandes déceptions. Il paraît donc raisonnable d'attendre avant de se prononcer que les études entreprises sur différents points de la formation aurifère par les compagnies concessionnaires aient procuré des données sérieuses et précises. Les renseignements fournis par les travaux de la mine Eldorado et sur les claims Rowdy Boys sont déjà encourageants .Mais ces deux mines ne forment qu'une petite partie du banket. D'ici à ce que les 21 milles de longueur de la formation aient été développés, échantillonnés, essayés, de longs mois se passeront encore. Les perspectives sont favorables. C'est tout ce qu'il est permis d'affirmer pour le moment.

D'après les comptes rendus mensuels des mines d'or rhodésiennes il existerait vingt-huit mines

qui broyeraient avec un nombre de pilons variant de 10 à 40. L'Ayrshire seule aurait 60 pilons. Les résultats obtenus par ces exploitations au mois d'octobre 1906 se chiffreraient par 31.737 onces d'or. Comme d'autre part, le rendement total du même mois se serait monté à 48.410 onces, cela tendrait à prouver que les 16.673 onces de différence proviendraient des petites exploitations, dont nous avons signalé l'importance en Rhodesia.

La plus grande partie de ces premières mines sont situées dans la Southern Rhodesia, près de Gwanda Bulawayo, Selukwe, Sebakwe, Mazoe, Umtali. Ces centres de production aurifère sont reliés, dès à présent par la voie ferrée à la grande ligne Beira-Cape Town ou situées à proximité de celle-ci. Il en est résulté des facilités plus grandes et une exploitation meilleur marché. On peut donc espérer que l'industrie aurifère se développera de plus en plus normalement et, que la Rhodesia profitera largement de ces richesses semées par la nature sous ses guérêts fertiles. Elle en profitera, sinon par un accroissement considérable de recettes pour le budget de la B. S. A. C., mais surtout parce que ce développement industriel amènera des colons, attirera l'attention du monde sur ces régions dont les possibilités productives sont très grandes Pour nous, l'exploitation des mines d'or rhodésiennes a été le premier os donné à ronger à ceux qui croyaient qu'un pays comme la Rhodesia peut se développer en un clin d'œil. Les résultats obtenus encouragent et donnent patience. Pendant que quelques mines

travaillent, produisent, l'agriculture et l'élevage accentuent leurs progrès, et amorcent ainsi la voie qui conduira au succès. L'avenir de la Rhodesia, de l'avis de tous les hommes compétents, se trouve dans son aptitude à recevoir et à faire vivre une nombreuse population de race blanche. L'industrie aurifère a été à ce point de vue un auxiliaire précieux, une réclame habilement maniée, mais ce n'est pas sur elle que doivent, à notre avis, être fondées les plus grandes perspectives d'une prospérité durable.

*
* *

A l'assemblée générale des actionnaires du South African Option Syndicate, qui a eu lieu à London, le treize janvier 1906, Sir John Willoughby a fourni d'intéressants renseignements sur les découvertes diamantifères, faites par cette société en Rhodesia, et sur les résultats obtenus depuis le commencement des travaux.

Les concessions situées sur la ligne de chemin de fer de Bulawayo-Gwelo couvrent une superficie de 44 mille carrés. Au début, les prospecteurs se crurent en présence de dépôts alluvionnaires ; mais les travaux exécutés postérieurement déterminèrent chez eux la conviction que les diamants et autres pierres précieuses rencontrés devaient avoir pour origine l'existence d'une cheminée ou mine dans le voisinage immédiat. Plusieurs indices tendent à

justifier cette opinion et, en particulier, le fait que les diamants obtenus, ainsi que l'ont reconnu les experts, ont l'apparence de ceux provenant des mines proprement dites. Toutefois, la découverte qui reste à faire de la cheminée est considérée par Sir John Willoughby, comme une question d'une importance secondaire pour le moment, par suite de l'étendue et de la richesse de la couche actuellement prête à être traitée.

Jusqu'au milieu de 1905, aucun résultat vraiment important n'avait été obtenu ; on avait bien rencontré des diamants, des chrysobéryls, des saphirs, des topazes et des rubis, mais en petite quantité seulement. En septembre 1905 les conditions se modifièrent du tout au tout, par suite de la mise à jour d'une couche située en profondeur, au-dessous du gravier de la surface, et absolument distincte de celui-ci comme nature et comme aspect. Cette couche dont l'épaisseur au point le plus profond est de 24 pieds, récèle des concentrés nombreux de nature diamantifère. Il suffit pour donner une idée de la valeur de la couche, de dire que, en un mois, avec trois machines rotatoires, sur un espace de 50 mètres environ on retira de 1500 loads, 3.220 carats.

En même temps, les travaux de prospection furent rapidement poussés au moyen de puits et de tranchées, établis à des intervalles réguliers le long de la formation. Au milieu de novembre 1905, on avait prouvé le dépôt sur une longueur totale de 600 mètres au moyen de 56 puits et de 15 tranchées.

La couche avait partout un caractère régulier et bien défini, et les nombreux lavages d'essai pratiqués ont montré qu'elle était partout diamantifère. Sa largeur apparente est de 150 à 200 mètres.

Un matériel à vapeur a été récemment installé, et on espère pouvoir traiter un millier de loads par jour. La qualité des diamants, est excellente. Le pourcentage des pierres sans valeur ou de valeur médiocre est très faible. Les résultats obtenus en 1905 avaient été encourageants. Avant la découverte de la couche dont il a été question plus haut, on avait obtenu 1446 carats en six mois. Depuis la découverte, 6 024 carats dont 805 de diamants ont été extraits en deux mois et demi, du 1er septembre au 13 novembre 1905. En 1906, le dernier rapport de la B. S. A. C. signale une production totale de 1849 carats. Nous ne savons, si tous les diamants trouvés proviennent de la concession de Sir John Willoughby. En tous cas, le chiffre indiqué ci-dessus tendrait à prouver que les espérances conçues n'ont pas été complètement réalisées.

La question diamantifère en Rhodesia a soulevé une réclamation de la part de la Compagnie de Beers. D'après une convention passée par Cecil Rhodes ou du moins grâce à son influence, cette compagnie jouirait du monopole de l'industrie des diamants, non seulement dans les régions exploitées par elle, mais encore sur tout le territoire de la Rhodesia. Aussi, dès que la concession de la nou-

velle découverte eut-elle été accordée à Sir John Willoughby, la de Beers réclama ses droits. En ce moment, les deux compagnies négocient en vue d'un accord. A notre connaissance aucune solution n'a encore été adoptée (1).

*
* *

La Rhodesia possède encore d'autres richesses minières très considérables et que nous estimons plus sérieuses et appelées à un avenir plus brillant que les exploitations aurifères et diamantifères. Nous voulons parler du charbon, du cuivre, de l'étain, du plomb, du fer.

De bonne heure, les premiers pionniers de la Rhodesia signalèrent la présence de la houille. Une reconnaissance plus approfondie fit connaître plusieurs gisements, dont le plus important est celui de Wankie, situé sur la voie ferrée de Bulawayo aux Victoria Falls. C'est même cette découverte qui, en partie, fit modifier les plans primitivement adoptés pour le chemin de fer.

Ce charbonnage est, en effet, très important non seulement en étendue, mais encore en qualité. Nous extrayons à ce sujet du rapport de M. Price, ingénieur expert des mines de Cardiff, les lignes

(1) La B. S. A. C. ne pourra guère au début profiter de cette découverte de champs diamantifères, puisque la concession a été accordée à Sir John Willoughby sans aucune redevance jusqu'à la fin de 1909.

suivantes : « Le résultat de l'inspection est absolument satisfaisant sous le rapport de la nature du charbon, de l'épaisseur des filons, de leur profondeur de leur richesse, et des conditions économiques d'exploitation.

Le bassin s'étend sur une très large surface. Deux filons, dont le supérieur a plus de quatre pieds de largeur, s'y rencontrent sans interruption. Le filon inférieur est moins égal en épaisseur. Il est formé de deux couches : la première a de cinq à vingt-neuf pieds d'épaisseur, la seconde de cinq à huit pieds seulement.

D'après les analyses faites, ce charbon, demi-butimeux, contiendrait de 6 % à 9 % de cendres, de 16 % à 20 % de matières volatiles, et de 1,4 % à 2,17 % de soufre. Son pouvoir calorique considérable serait de 4 % à 6 % inférieur au pouvoir calorique théorique du charbon du pays de Galles ; mais serait supérieur de près de 7 % à celui de la meilleure houille sud-africaine. Il est très bon pour actionner les machines et les locomotives. » Dès l'arrivée du chemin de fer, l'exploitation commença. La production de l'exercice 1904-1905 s'est élevée à 64.884 tonnes. Celle de l'année 1905-1906 s'est montée à 111.105 tonnes Quand les nouvelles installations seront terminées, on pourra atteindre facilement une production de 1.000 tonnes par jour, soit 26.000 tonnes par mois. La consommation de la houille tend à augmenter : les mine d'or et les différentes industries devenant de plus en plus nombreuses, et les ressources en bois, tirées des

forêts, tendant à diminuer rapidement. D'autre part, les mines de zinc, de plomb et de cuivre de la Rhodesia septentrionale auront bientôt besoin de coke pour la fusion de leurs minerais. Il y a donc lieu de prédire un avenir brillant à cette industrie, qui, étant données les nécessités modernes, aura bientôt à livrer ses produits aux nombreux consommateurs sud-africains. Une découverte importante, et qui est des plus heureuses, a été faite il y a quelques temps sur la concession Wankie. A cinq milles environ du charbonnage, on a trouvé une couche d'argile réfractaire d'une épaisseur moyenne de cinq pieds. Cette couche n'est recouverte presque partout que par un ou deux pieds de mort terrain ; d'après les analyses faites au Standard Bank à Bulawayo, cette argile est d'aussi bonne qualité que celle de l'Angleterre.

Bien d'autres gisements houilliers ont été découverts, notamment dans les districts de Victoria, de Tuli, de Lo Magundi et de Sebungu. Nous n'insisterons pas sur ces bassins de moindre importance, qui n'ont pas encore donné lieu à une exploitation régulière.

Afin de favoriser l'exploitation du charbon, les chemins de fer ont accordé certaines facilités de transport. Tout d'abord, en octobre 1904, les tarifs furent réduits à 5,8 pence par tonne et par mille. Cette réduction fut portée au mois de décembre suivant à 1/2 penny par tonne et par mille, avec un minimum de cinq tonnes pour le transport des charbons de Wankie à toute station de la Rhodesia.

Cette mesure est des plus heureuses, et est de nature à faciliter les débuts d'une exploitation déjà prospère.

*
* *

L'argent se rencontre aussi en Rhodesia, la plupart du temps mêlé à d'autres métaux, en particulier dans les mines d'or de Penhalonga et de West-Nicholson. Pour la première fois, il est donné les résultats de son extraction dans les rapports de l'année 1899. Le rendement s'élevait alors à 112 onces. En 1904, la production monta à 70.146 onces. Depuis elle a encore augmenté, 110.575 onces en 1906. Cette exploitation sera une ressource accessoire pour la Rhodesia, et viendra apporter sa petite dîme à celle des autres industries minières (1).

*
* *

Le cuivre se rencontre en quantité considérable d'abord en Southern Rhodesia et surtout en Northern Rhodesia. Voici ce qu'on dit de ces derniers gisements dans le rapport de 1902. « Les rapports fournis par les Compagnies Northern Copper, Rhodesia Copper et Tanganyika font ressortir que les travaux d'exploitation ont donné les résultats les

(1) Depuis 1899, la production totale d'argent s'est montée à 298.354 onces.

plus encourageants. Des dépôts de cuivre de haute teneur ont été mis à jour sur de vastes espaces. Le développement en profondeur a confirmé les suppositions que les travaux de surface avaient fait naître. » L'année suivante, les indications étaient un peu plus précises : « Le nombre des claims cuprifères enregistrés s'élève dans la Southern Rhodesia à 4751. C'est le Consolidated African Copper Trust qui a le plus travaillé à prouver l'existence des gisements cuprifères payants dans ses propriétés Alaska et Silver (District de Lo Magundi) et dans l'Umkondo (District de Victoria). On a aussi beaucoup développé les gisements de cuivre du district d'Umtali. Dans la Northern Rhodesia des travaux actifs ont été exécutés dans les mines de Bwana M'Kubwa, Hippo, Silver King, Sable Antelope et Chenobe, appartenant presque toutes à la Northern Copper Co. Les résultats obtenus ont été assez encourageants pour nécessiter la formation de compagnies d'exploitation. »

Le seul grand obstacle qui s'opposait au développement de l'industrie cuprifère, était le manque de moyens de communication. Maintenant que le chemin de fer arrive à Broken Hill, qu'il est susceptible d'apporter le coke nécessaire, tiré des mines de Wankie, et de porter à la côte le minerai traité, les exploitations vont pouvoir s'organiser dans de bonnes conditions. Déjà certains groupes commencent à produire ; c'est ainsi que le compte rendu mensuel de la chambre des mines annonce 9 tonnes de cuivre pour le rendement d'août 1906. C'est

un début modeste il est vrai ; mais bientôt l'industrie cuprifère donnera sa mesure. Nous croyons que l'avenir se montre brillant de ce côté, et que le centre africain sera d'ici quelques années un grand producteur de cuivre. En 1906 l'extraction totale de cuivre s'est montée à 44 tonnes.

*
* *

Quant au plomb et au zinc, ils se rencontrent dans bien des endroits en Rhodesia. Dans le district de Kafue notamment, la mine de Broken Hill contient de grands dépots de minerai de zinc et de plomb de haute teneur. D'autre part, en 1903, la mine de Penhalonga produisait 225 tonnes de ce dernier métal. L'année suivante, l'extraction atteignit 506 tonnes, dans cette même exploitation. En 1906 le rendement total du plomb produit s'est monté à 652 tonnes, dont une petite partie provient de la North Western Rhodesia ; dans l'avenir le tonnage produit sera bien plus considérable, car le chemin de fer, qui arrive depuis peu de temps à Broken-Hill, mettra la région à même de produire.

Enfin, le fer se trouve en abondance en particulier auprès des Victoria-Falls et à Selukwe (fer chromé). Depuis longtemps les indigènes l'extrayaient pour leur usage personnel. Le tonnage produit en 1906 s'est monté à 3 400 tonnes.

*
* *

Ainsi qu'on peut le voir, la Rhodesia a un sous-sol très riche, dont la mise en valeur, déjà commencée, sera de nature à aider dans une large mesure au développement du pays. L'or, l'argent, les pierres précieuses, le charbon, le cuivre, le zinc, le plomb, le fer ont déjà donné lieu à de vastes entreprises. Naturellement, au début, on a voulu courir au plus pressé, étonner le monde par un chatoiement capable d'intéresser les capitalistes. A notre avis, cette façon de procéder a été une erreur. Beaucoup d'argent dépensé à la légère dans les mines d'or, pour les raisons citées plus haut, ont jeté le discrédit sur une terre évidemment riche, mais qui semblait faillir à ses promesses. Maintenant, on est revenu à une méthode plus rationnelle. La Rhodesia, outillée telle qu'elle l'est dès à présent avec ses chemins de fer, peut produire avec succès et avec bénéfice. Toutefois, un point noir reste encore à l'horizon, c'est la question de la main d'œuvre.

L'industrie, sous toutes les formes de sa manifestation en Rhodesia, a besoin pour ses usines, ses chemins de fer, ses mines, d'un nombre considérable d'ouvriers. Déjà à plusieurs reprises, le manque de bras s'est fait sentir ; et pourtant de jour en jour il en faut davantage. La population n'est pas très dense, nous l'avons vu, et bien qu'on puisse en prédire un accroissement rapide, grâce aux bienfaits d'une longue période de paix, on n'arrivera pas en

temps utile à donner satisfaction aux multiples besoins de l'industrie. Sans doute, puisque le climat rhodésien est favorable aux Européens, il serait possible de les attirer dans ces régions d'avenir. Mais il ne faut pas perdre de vue que la vie étant très chère en Rhodesia, les colons et ouvriers blancs sont peu enclins à émigrer dans un pays où, malgré les salaires élevés payés, ils ne pourront qu'à peine subvenir à leurs besoins journaliers. D'autre part, il est des travaux que les noirs seuls peuvent exécuter sans danger. Dans ces conditions, le problème est double. Il faut, à la fois, pour posséder la main d'œuvre nécessaire diminuer les frais de la vie, alors on aura des blancs, et en second lieu réglementer strictement le recrutement des indigènes, de manière à ce qu'aucune force ne soit perdue.

Il nous semble que pour trouver la solution du premier problème, il y aurait avantage à développer l'agriculture, en donnant dans les débuts de fortes primes aux colons de bonne volonté venus de l'étranger. Déjà on est entré dans cette voie ; mais il faudrait aller encore plus loin. Avoir de la viande et du grain, tel est le but qu'il faut atteindre, même au prix de sacrifices pécuniaires assez importants. Une bonne politique consisterait donc à attirer par l'appat de primes très sérieures des colons cultivateurs et agriculteurs, à dépenser largement dans ce but. D'autre part, afin de dimimuer le prix des objets de première nécessité impossibles à trouver sur place, et qu'il faut faire venir de l'étranger, on pourrait restreindre les droits de

douane sur ces objets. Il est vrai qu'une convention douanière lie la Rhodesia ; mais il nous semble qu'il serait possible par un réglement intérieur d'atténuer cette mesure générale. Il ne nous appartient pas de juger ici de l'opportunité de telle ou telle mesure. A ceux qui dirigent la Rhodesia de voir le remède et de l'appliquer.

Quant à la question du travail indigène, voici ce qu'en disait le Commissaire en chef du Mashonaland dans un des rapports en 1904 : « Les indigènes de cette province ont une répulsion instinctive pour les ouvrages souterrains, et il s'écoulera encore quelque temps avant qu'on puisse régulièrement compter sur leurs services pour les mines. Ils préfèrent travailler à la construction des routes, des chemins de fer, ou couper du bois dans les forêts. Depuis que l'augmentation de la taxe sur les huttes a été portée à leur connaissance, beaucoup quittent leur pays pour chercher de l'ouvrage, et être ainsi en mesure de payer l'impôt. Il y a toujours une forte demande de main d'œuvre en octobre, novembre et décembre, à laquelle les indigènes ne répondent jamais. Il faudra des années pour habituer les noirs de ce pays à travailler constamment ; car ils n'ont qu'une idée : se procurer assez d'argent pour acquitter la taxe, et lorsqu'ils ont au bout de deux mois la somme nécessaire, ils reviennent dans leurs kraals vivre dans l'oisiveté et boire de la bière.

L'industrie qui se développe constamment, réclame chaque jour un peu plus de main d'œuvre

indigène et nécessite un contingent constant d'ouvriers. Ne pourrait-on trouver un procédé, de circonstance si l'on veut, mais qui serait rapide. Le Rhodesia Native Labour Bureau, constitué dans ce but, s'est préoccupé de la question. Peu appuyé, surtout pécuniairement, par les grands employeurs, ses efforts ont échoué. Aussi, une commission, chargée d'enquêter sur les causes de l'insuffisance périodique de la main d'œuvre en Rhodesia, a-t-elle été formée il y a quelques mois, voici en résumé les conclusions de son rapport

Il est nécessaire de créer en Rhodesia, une organisation pour le recrutement et la repartition de la main d'œuvre. La commission fait ensuite remarquer que, du mois de septembre de chaque année au mois de février de la suivante, la pénurie provient de plusieurs causes : 1° C'est l'époque où les indigènes sont occupés aux travaux agricoles ; 2° les besoins d'argent de ceux-ci ne sont pas tels qu'ils les obligent à travailler toute l'année ; 3° il n'existe actuellement aucun système permettant de répartir d'une façon plus régulière, et sur toute l'année, les arrivages d'ouvriers indigènes ; 4° les opérations de recrutement, entreprises pour le compte du Witwatersrand, ont absorbé toute la main d'œuvre disponible dans les territoires avoisinant la Rhodesia, et dont une partie venait autrefois dans cette dernière colonie; 5° enfin la Commission estime que la durée des engagements est trop courte.

Elle propose la formation d'une nouvelle association de recrutement pourvue de capitaux abon-

dants. Elle recommande également de diviser le pays en trois districts, dans chacun desquels l'impôt serait perçu à une époque différente ; de cette façon les indigènes n'auraient pas besoin d'argent et ne s'engageraient pas tous à la fois, ce qui permettrait, si cette mesure est pratiquement applicable, d'avoir pendant toute l'année à peu près le même nombre d'ouvriers.

Cette manière de procéder peut avoir des avantages ; mais elle ne nous paraît pas de nature à donner satisfaction à toutes les nécessités. Au lieu de forcer les indigènes à travailler pour se procurer l'argent nécessaire pour payer la taxe, ne devrait-on pas les encourager à ne pas la payer. S'il est établi que tout indigène employé pendant deux mois gagne assez pour s'acquitter de l'impôt des huttes, ne serait-il pas possible, s'il reste plus longtemps, de le dégréver, et cela, d'autant plus, que sa présence sur la mine ou le chantier serait plus longue. La B. S. A. C. y perdrait en tant que taxe des huttes ; mais cette perte serait compensée par les droits prélevés sur les plus grands bénéfices que cette main d'œuvre constante rapporterait à l'industrie.

Quoi qu'il en soit cette question de la main d'œuvre noire deviendra de jour en jour plus difficile à résoudre. L'importation, il n'y faut pas songer avec les idées en cours. On doit donc se contenter de ce qu'on a, et trouver le moyen de se suffire en employant les ressources du pays. Ces ressources s'accroîtront sans doute en qualité et en quantité ; mais l'industrie marche plus vite, et il sera difficile,

à notre avis du moins, pendant quelques années encore, de concilier ces deux mouvements, l'un lent, l'autre rapide. C'est un des maux inévitables dans les pays neufs africains, où pendant des siècles les chasseurs d'esclaves ont accompli leur œuvre dévastatrice. De ce mal, le Transvaal a souffert, la Rhodesia en souffrira à son tour bien qu'à un plus faible degré, parce qu'en Rhodesia il n'y a pas la concentration industrielle rencontrée au Rand. Les administrateurs de la B. S. A. C. ont déjà envisagé la question, font des efforts pour atténuer cette crise qu'ils sentent menaçante. Arriveront-ils à prendre des mesures suffisantes et efficaces ? Il nous est impossible de le prévoir ; cependant les preuves d'intelligente initiative, données tant de fois en Rhodesia par ceux chargés de veiller aux affaires du pays, nous font espérer qu'une solution heureuse viendra dénouer ce problème si intéressant et si complexe.

TRAVAUX PUBLICS

Dans toute colonie nouvelle, le premier devoir de l'occupant est de créer au plus vite des voies de communication, d'organiser toute une série de travaux publics, destinés d'abord à assurer la domination, et ensuite à faciliter les transactions. Les Romains, ces grands coloniaux des temps antiques, n'ont-ils pas rayés la surface de l'Europe de leurs fameuses voies empierrées qui ont résisté aux siècles ; n'ont-ils pas bâti ces aqueducs monstrueux, ces canaux d'irrigation et de navigation, dont les ruines font encore l'admiration de tous !

Les Anglais, nos colonisateurs modernes et pratiques par excellence, n'ont pas en Rhodesia failli à leur réputation justement méritée. Dès les premiers jours, ils ont ouvert les tranchées et manié la pioche, et, à l'heure actuelle, après dix-sept années seulement d'occupation, ils ont exécuté dans le centre africain, toute une série de travaux publics que, ni la guerre ni les fléaux, n'ont pu arrêter.

Des routes sillonnent la Rhodesia, réunissant

entre eux les principaux centres d'activité politique, commerciale ou industrielle. Le télégraphe et le téléphone relient les villes et les mines. Enfin, des chemins de fer, construits avec une rapidité étonnante, permettent aux émigrants d'arriver, aux mines de recevoir leur outillage, aux produits indigènes de concourir aux échanges mondiaux.

Routes

Nous avons vu plus haut (1) que, aussitôt la concession de la Charte obtenue, une expédition avait été organisée dans le but de s'assurer la main mise sur le Mashonaland, et de couper ainsi la colonie portugaise du Moçambique de l'intérieur de l'Afrique Cette expédition, connue sous le nom de marche des Pionniers, devait, tout en s'avançant vers le Nord, construire une route « la Selous Road ». Au mois de septembre 1890, celle-ci était achevée, joignait Tuli, Victoria, Charter, Salisbury et se développait sur 400 milles de long. Naturellement cette voie ne rappelait en rien nos routes nationales ; les ponts étaient très primitifs, les gués étant surtout utilisés et aménagés ; c'était plutôt une piste que les voitures postales et autres pouvaient suivre. Il fallait avant tout aller vite et atteindre au plus tôt Salisbury (2).

(1) Page 55.

(2) L'expédition des Pionniers et la construction de la route ont coûté 89.285 £. Malheureusement, nous n'avons pu trouver, quelle partie de cette somme fut consacrée aux travaux publics proprement dits.

Aussitôt le chemin déblayé, les prospecteurs d'or, dont beaucoup avaient participé à la marche des Pionniers, s'enfoncèrent dans la brousse, à la recherche du métal précieux. Afin de faciliter leurs travaux, des routes furent ouvertes, sous la surveillance de Selous, autour de Salisbury, et aussi dans la direction de l'Est, vers le Pungwe, de Salisbury à Chimoio. C'était de ce côté, évidemment, que la Rhodesia devait chercher un débouché maritime.

En 1891, pour éviter les rivières d'Umfuli et d'Ungani, une nouvelle route, fut construite, de Charter à Salisbury par Morandelas. A la même époque, Charter et Umtali étaient réunies par une piste.

Ces différents travaux avaient coûté à la Compagnie 3.502 £.

Pendant la période suivante, jusqu'en 1895, surtout après la campagne heureuse contre Lobengula, les Anglais s'occupèrent de développer les communications dans le Matabeleland, autant comme mesure de sécurité, que comme moyen de colonisation. Une nouvelle route est ouverte de Palapye à Salisbury, par Tati, Bulawayo, Gwelo avec embranchements de Gwelo à Selukwe, de Bulawayo à Inyati et à Belingwe. On construisit ainsi plus de 800 milles de voies de communication, capables de supporter et ayant en effet supporté, un roulage relativement considérable.

D'autre part, la voie de pénétration de Beira, Chimoio, Umtali, Salisbury est perfectionnée, et

diverses routes adjacentes vers les districts miniers ou agricoles de Melsetter, Inyanga, Penhalonga, etc., sont ouvertes à la circulation.

C'est à cette époque (1895) que le département des travaux publics, précédemment rattaché au département de l'inspection générale, fut adjoint au service des mines, dirigé alors par M. George Pauling. Aussi, les dépenses afférentes à la construction ou à l'entretien des routes ne forment-elles plus un chapitre spécial, et il nous a été impossible de déterminer, à partir de cette date, les sommes engagées pour cette branche des travaux publics.

En 1897, la longueur des routes construites et entretenues est de 2.230 milles. A signaler la voie qui, de Bulawayo, se dirige vers le Zambesi, aux Victoria Falls, et celle qui d'Umtali mène vers Tete.

Le développement routier de la Southern Rhodesia reprend avec intensité, aussitôt la rebellion des indigènes étouffée.

En 1898, une somme de 23.500 £. est dépensée pour l'entretien de 2.485 milles de voies de communication, tracées surtout entre les nouveaux centres miniers et poussées activement vers le Nord, vers le Zambesi. L'année suivante, on dépasse ce fleuve, et les routes accèdent dans la North Western Rhodesia à Lealui et à Monze par Kalomo et de Chikoa à Chimwalava et l'extrême sud de la North Eastern Rhodesia. De plus, la Stevenson Road est achevée entre les deux lacs Tanganyika et Nyasa.

A dater de cette époque, chaque province devenue autonome, possède un département des tra-

vaux publics qui s'occupe de développer le réseau routier. Les villes naissantes ou les centres miniers sont reliés par de bonnes voies, doublées parfois, en North Western Rhodesia particulièrement de communications fluviales.

A la fin de 1906, il existait en Southern Rhodesia 1) 3.750 milles de routes construites et entretenues. La dépense annuelle est en moyenne de 40 à 50.000 £. pour l'ensemble de la Rhodesia.

Télégraphes

L'organisation du réseau télégraphique a été, dès les premiers jours de l'occupation, l'objet d'une attention constante de la part des administrateurs de la Compagnie.

Le premier but à atteindre était contenu dans la formule de Cape Town à Cairo. Avant de songer à réaliser cette formule par le chemin de fer et peut-être par autre chose, on pouvait ouvrir la voie, poser au travers du continent noir, à peine connu, ce fil d'Ariane qui transmet la pensée et commence à asseoir une domination.

Dès 1890, les travaux sont commencés à Mafeking, où s'arrête la ligne anglaise ; au mois de février 1892, Salisbury est atteint (819 milles de Mafeking) en suivant la Selous Road. La pose du fil fut exécutée par des agents prêtés par le gouvernement de la Cape Colony, avec l'aide d'indigènes

(1) Nous n'avons pu nous procurer le chiffre total des routes de la Rhodesia.

mis à leur disposition par les chefs des territoires traversés. Le coût de cette première ligne, construite avec des poteaux en bois, s'éleva à 92.807 £, c'est-à-dire, à peu près 113 £. ou environ 2.800 £. par mille.

L'emploi des poteaux en bois donna lieu à de graves mécomptes ; les fourmis blanches eurent vite fait de les détériorer Les réparations exigées doublaient d'une année sur l'autre (1). Aussi, fut-il décidé que dans les régions où ces insectes étaient nombreux, l'emploi de poteaux de fer serait seul admis.

D'autre part, afin d'éviter des frais de personnel et d'administration, un arrangement fut conclu, en 1893, avec la Cape Colony, aux termes duquel, le Directeur général des Postes et Télégraphes de cette colonie, devrait diriger l'organisation et l'exploitation du réseau de Cape Town à Salisbury.

Cecil Rhodes, tout en faisant construire les lignes télégraphiques destinées à desservir la Rhodesia ne perdait pas de vue son Transcontinental. Déjà, à l'assemblée générale des actionnaires de la B. S. A. C., il avait exposé ses idées à ce sujet. Mais une difficulté s'élevait. Le Transcontinental devrait forcément passer au travers des territoires étrangers ; il pouvait par conséquent surgir des difficultés ; si la Compagnie qui n'était en somme qu'un prolongement de colonie anglaise, était chargée de construire et d'administrer les lignes. Le Portugal, l'Alle-

(1) 2.137 £. en 1892 et 4.232 £. en 1893.

magne pourraient hésiter à se dépouiller au profit de la B. S. A. C. d'une partie de leurs droits. Cecil Rhodes parlant au nom de la Rhodesia essuyerait un refus. Cecil Rhodes, au contraire, parlant au nom d'une compagnie industrielle, fondée dans le but de construire et d'exploiter la ligne, obtiendrait facilement l'autorisation. C'était une nuance de forme ; car au fond, la nouvelle compagnie serait intimement liée à la Chartered, mais les apparences étaient sauves ; cela suffit dans bien des cas.

En conséquence, dès 1893, fut créée « *The African transcontinental Télégraph C° L^d* ». chargée d'organiser une ligne télégraphique, dont le point de départ serait Salisbury. Nous étudierons ci-après les progrès accomplis et les succès obtenus par cette nouvelle affaire, après avoir indiqué à grands traits le développement du réseau télégraphique de la Rhodesia proprement dite.

Les évènements de la guerre du Matabeleland n'entravèrent pas les travaux. Toujours sous la haute surveillance du Directeur général des Postes et Télégraphes de la Cape Colony, les travaux d'amélioration et de construction se continuèrent sans relâche. Petit à petit, l'ancien matériel en bois supprimé est remplacé par le matériel en fer. Bulawayo et Salisbury sont mis en communication directe ; cette dernière ville est reliée à Beira, le port naturel de la Rhodesia. Enfin d'autres sections moins importantes sont contruites. En somme, à la fin de 1895, la B. S. A. C. possédait un réseau de 1354 milles soit près de 2.200 km. A cette

date, 15 bureaux télégraphiques étaient ouverts au public.

Au 30 septembre 1897, 1856 milles de ligne et 2583 milles de fil sont posés. Dans plusieurs sections, en effet, le fil a été doublé pour assurer l'indépendance des communications. Le montant de la dépense de premier établissement se montait à 139.677 £., et les bénéfices nets de la dernière année s'élevaient à 13.391 £.

Un réseau téléphonique fut également constitué à cette époque. D'abord construit pour les besoins de la police, il ne tarda pas à être mis au service du public. Bulawayo, Salisbury, Umtali, sont les premières villes reliées par le téléphone.

Bientôt, la tutelle de la Cape Colony devint lourde à la Compagnie. Celle-ci voulut, les premières difficultés vaincues, voler de ses propres ailes. Aussi créa-t-on la fonction de Directeur général des Postes et télégraphes de la Rhodesia (1).

Les travaux se continuèrent sans interruption, malgré les évènements qui se passaient dans le Sud-Africain. En 1904, 2728 milles de lignes et 5.777 milles de fil sont posés rien que dans la Southern Rhodesia. Les principaux centres industriels miniers, sont reliés, le télégraphe atteint les Victoria Falls en passant par Wankie.

A la fin de 1906, d'après les renseignements reçus

(1) En reconnaissance des services rendus à la Compagnie dans l'organisation de son système télégraphique, celle-ci offrit en juin 1901 à Sir Sommerset R. French, directeur général de la Cape Colony, un magnifique service en argent.

de la Compagnie, il existait en Rhodesia, y compris la ligne transcontinale, 3.984 milles de lignes télégraphiques ou téléphoniques.

La ligne transcontinentale dont nous avons parlé plus haut, continuait toujours à prospérer. Dès 1895, Tete sur le Zambesi était atteint. Bien que les autorités portugaises aient décidé, en principe, qu'aucun bureau télégraphique public ne serait établi dans cette ville, les correspondances y furent bientôt acceptées, à la requête de ces mêmes autorités. Cette demande, contraire aux stipulations antérieures, devait amener un tel avantage pour le développement de cette région un peu deshéritée, à cause de son isolement, qu'il est naturel que le Portugal, oubliant un peu le passé d'hier, ait consenti à une telle installation.

De Tete, le fil se dirige sur Chikwawa (avec une déviation sur Chiromo), Blantyre, Fort Jonhston où elle atteint le lac Nyasa, suit le côté ouest de ce lac pour arriver à Karonga et à Albercorn sur le lac Tanganyika (25 août 1899). Notons en passant que de Domira Bay sur le lac Nyasa, une déviation de 173 milles va rejoindre Fort Jameson, la capitale de la North Eastern Rhodesia. Disons enfin, que la ligne ayant été détruite au Nord de Salisbury, pendant la révolte des indigènes, la station terminus fut portée à Umtali, que l'on réunit en conséquence à Tete directement.

Pour assurer une exploitation plus économique du Transcontinental Telegraph, et surtout afin de devenir maîtresse de la direction, la B. S. A. C.

passa en juillet 1898 un accord avec la Compagnie. Toute la ligne d'Umtali au lac Tanganyika c'est-à-dire 1.084 milles serait dorénavant exploitée et entretenue sous la surveillance du Directeur général des Postes et Télégraphes de la Southern Rhodesia. C'était une décision importante ; car la ligne traversait les territoires portugais, et devait bientôt se dérouler le long des possessions allemandes.

Cecil Rhodes, en effet au cours d'un voyage en Europe avait pressenti les souverains de Belgique et d'Allemagne au sujet de son chemin de fer de Cape Town à Cairo, Cette question fut éludée par les deux monarques ; mais le dernier toutefois, donna son approbation au projet de télégraphe transcontinental, qui, au départ d'Abercorn devait suivre la côte est du Tanganyika, appartenant à l'Allemagne

La ligne fut donc continuée vers le nord. Elle atteignait Ujiji à 330 milles d'Abercorn, lorsque les découvertes relatives à la télégraphie sans fil (janvier 1901) firent suspendre les travaux. On espérait pouvoir utiliser les nouveaux procédés, et réaliser ainsi une grande économie. La longueur du fil posé était à cette époque de 1.634 milles. Elle n'a pas changé depuis. Le point terminus est toujours à Ujiji.

Chemins de fer

On peut dire que toute l'énergie puissante, toute l'initiative éclairée des hommes qui ont dirigé les

destinées de la Rhodesia, se sont concentrées sur cette question : le chemin de fer.

Cecil Rhodes a eu, en poussant le rail avec l'intense persévérance qu'on lui connaît, une véritable intuition de la colonisation africaine de demain. Il a compris que le rail serait son meilleur auxiliaire dans le travail de géant qu'il entreprenait. Aussi, son œuvre semble-t-elle durable, parce qu'il a su devancer en quelque sorte ses contemporains par l'emploi intensif de moyens, que d'autres utilisent encore avec circonspection. Dans l'organisation des territoires confiés à sa direction, il a saisi le rôle important que jouera dans l'avenir le chemin de fer ; ses prévisions ont été tellement justes, qu'au dire d'ingénieurs d'expérience, il n'y a rien à changer aux plans de Cecil Rhodes, même à l'heure actuelle où l'on connaît mieux le pays !

C'est cette partie de l'œuvre de Cecil Rhodes que nous allons étudier, et elle n'est pas la moins intéressante ; car, ainsi que le disait J. F. Jones, l'ancien directeur adjoint de la B. S. A. C. : De tous les facteurs qui contribuent à l'expansion rapide des industries de la contrée, les chemins de fer sont, selon nous, de première importance (1).

Voici en résumé l'historique de la question(2).

En 1889, la B. S. A. C. fut autorisée à construire une ligne de Kimberley à Vryburg (126 milles).

(1) Rapport S. F. Jones (1903), fait à la suite d'un voyage d'inspection en Rhodesia.

(2) La plupart des renseignements concernant cette question sont tirés de notre étude sur les chemins de fer coloniaux en Afrique, IIme volume, page 95.

En compensation, la Compagnie recevait une concession de 6.000 milles carrés de terrain dans le Bechuanaland britannique, y compris les droits miniers sur la partie ainsi concédée. Une promesse analogue était faite pour le prolongement des chemins de fer jusqu'à Mafeking.

Le travail fut entrepris en novembre 1889, et la ligne ouverte au trafic le 3 décembre 1890. Cette section fut reprise par le gouvernement de la Cape Colony au prix coutant, et celui-ci reçut 4.000 milles carrés sur les 6.000 donnés primitivement à la Compagnie.

En 1893, on décida de pousser la voie jusqu'à Mafeking, il fut convenu de créer une compagnie particulière. C'est ainsi que fut constituée, le 23 mai 1893, la Bechuanaland Railway Company. Elle reçut en conséquence le terrain promis.

En mai, le premier coup de pioche était donné et le 13 octobre 1894, la ligne entière livrée à l'exploitation. Les fonds nécessaires, soit 235.000 £., furent avancés par la B. S. A. C., qui accepta les obligations 6 % émises par la Bechuanaland Railway Company.

Le 3 août 1894, une convention fut signée par le gouvernement impérial, relative à l'extension du chemin de fer de Mafeking à Palachwe, soit 262 milles. La première section de 92 milles, jusqu'à Gaberones, fut ouverte le 1er mars 1897, et la ligne atteignit Palachwe le 1er juin 1897. La peste, qui sévit sur le bétail en 1896-97, rendit impossible tout transport par chariots à bœufs dans la contrée,

et fit sentir la nécessité pressante de pousser activement l'achèvement de la ligne. En hatant les travaux, on arriva à poser en un peu moins de trois ans, 420 kilomètres de rail. Mais il fallait aller encore plus vite et plus loin, car les animaux de trait devenaient de plus en plus rares, aussi le prolongement jusqu'à Bulawayo fut-il décidé. Malgré la difficulté des transports, malgré la révolte des indigènes, la ligne atteignit Francis-Town le 1er septembre 1897. En trois mois, 163 kilomètres avaient été construits. Cette vitesse est vraiment surprenante si on se rend compte des difficultés à surmonter ; depuis les Anglais ont encore fait mieux.

Le 19 octobre, six semaines plus tard, la locomotive entrait à Bulawayo, 126 milles au-delà de Francis-Town. Le 4 novembre, Sir Alfred Milner, Haut Commissaire de la Cape Colony, inaugura le chemin de fer et dans un discours très applaudi, félicita la Compagnie des résultats obtenus.

C'est alors que fut conclu un accord, qui confiait l'exploitation de tout le réseau de Vryburg à Bulawayo à la direction générale de la Cape Colony. Les fonds nécessaires avaient été trouvés par l'émission de 2.000.000 £. d'obligations à 5 %.

Il ne faudrait pas croire que des chemins de fer établis si rapidement soient incapables de tout trafic. Dès la mise en exploitation du premier tronçon, les bénéfices atteignirent plus de 8.000 £. Et en 8 ans c'est-à-dire d'octobre 1894 à septembre 1902, les recettes brutes se sont élevées à 2.043.520 £ les dépenses à 1.290.367 £. laissant un bénéfice de

753.153 £. soit près de 19 millions de francs ; et encore dans ce chiffre, ne sont pas compris les 30 000 £. de rente annuelle donnée par le gouvernement de la Cape Colony et la Chartered. Quant au service de la dette, il n'avait pas exigé plus de 575.204 £. pendant la même période. L'éloquence de ces chiffres se passe de commentaires.

Combien d'adversaires des chemins de fer coloniaux les connaissent ! Combien de gens, même au courant des choses africaines se rendent compte de ce que peut donner une voie ferrée vite et habilement construite.

Pendant que la ligne venant de Cape Town s'étendait rapidement vers le Nord, un autre chemin de fer était établi de la côte orientale de l'Afrique au Mashonaland. L'exécution, disons-le en bonne justice, fut moins heureuse et moins rapide. On rencontra, il est vrai, des obstacles considérables, mais avec un peu de réflexion, il eut été possible d'éviter une grosse partie des dépenses.

Nous avons vu (1) que, le 11 juin 1891, un traité fut conclu entre la Grande Bretagne et le Portugal. Aux termes de ce traité, ce dernier Gouvernement s'obligeait à établir ou à faire établir un chemin de fer de Beira à la Rhodesia. Il concéda ses droits et devoirs à la compagnie de Moçambique qui, elle-même les remit à M. H. Van Laun, le 7 décembre de la même année. Ces droits revinrent en dernier lieu à la B. S. A. C. qui créa la Beira Railway Company.

(1) Voir page 58.

Cette société devait construire un chemin de fer de Fontesvilla à la frontière de la Rhodesia ; car on espérait pouvoir faire remonter les marchandises en bateau sur le Pungwe jusqu'à cette ville. Une grande faute qui pèse encore lourdement sur l'actif de la Compagnie a été d'établir cette ligne à voie étroite.

Commencée au début de 1892, elle fut achevée seulement en février 1898 ; de graves difficultés s'étaient opposées à une marche plus rapide. Dans la saison des pluies, les régions basses que traverse le chemin de fer devenaient un vaste marais, et les terrassements étaient souvent enlevés. De plus, la malaria fit sentir son action meurtrière sur le personnel (1). Enfin en atteignant les plateaux de la Rhodesia, le rail escalade des pentes très rapides sur un parcours très restreint, ce qui nécessita de gros travaux.

Contre toute attente, le fleuve Pungwe, encombré de bancs de sable ne pouvait permettre un trafic important. Aussi le 17 juillet 1895, une nouvelle compagnie se formait-elle, à l'effet de construire une ligne de Beira à Fontesvilla (35 milles). Le 29 octobre 1896, le travail était achevé. Le 13 avril 1897, la Mashonaland Railway Company était à son tour fondée, au capital de 450.000 £., pour construire une ligne à voie de trois pieds six pouces, de la

(1) Sur seize charpentiers employés au pont de Fontesvilla, onze moururent avant son achèvement. De même sur quatre-vingt-trois blancs occupés à construire le pont sur la Revue à Massi-Kessi, bien que situé dans un pays à 2.145 pieds d'altitude, quatre-vingts moururent ou devinrent absolument incapables de travailler.

frontière portugaise à Salisbury (177 milles). La ligne, commencée le 11 janvier 1898, fut achevée en mai 1899.

Naturellement, on trouva tout de suite que la voie de Beira à Umtali qui reliait la Rhodesia à la mer n'était pas pratique, à cause de la largeur de la voie, qui nécessitait un transbordement à la frontière.

Il fut alors décidé, pour parer à ce gros inconvénient, de modifier la ligne et de lui donner l'écartement normal. Ce travail fut assez long, car, à peine était-il commencé, qu'il fut interrompu pour permettre au corps du général Carrington, d'être transporté avec ses chevaux, son matériel jusqu'à Salisbury. Toutefois le 1er Août 1900, la ligne était achevée. A cette date, fut signé un arrangement qui mettait le chemin de fer en entier, de Beira à Salisbury, sous l'administration unique de la Mashonaland Railway Company.

Le coût total du tronçon Salisbury-Umtali, s'éleva à 1.770.685 £., ce qui est relativement cher pour 177 milles. La dette obligataire de la Compagnie est garantie pendant 22 ans par la B. S. A. C

Quant à la ligne de Fontesvilla à Umtali sa construction première revint à 769.035 £. sa réfection demanda 850.000 £. Ainsi, ce second travail coûta plus que l'établissement de la voie. Tant il est vrai que le défaut de prévoyance se solde presque toujours par des sacrifices considérables. La somme nécessaire fut trouvée par l'émission à différentes époques d'obligations 6 %.

En 1900 la dette fut convertie en obligations à 4 ½ % et en une rente privilégiée de 6 %, due à la Mashonaland Railway Company, qui avait avancé une partie des capitaux.

La Beira Junction, de son côté, de Beira à Fontesvilla, fut constituée en 1895 au capital actions de 62.500 £. De plus elle émit pour 250.000 £. d'obligations 6 % consolidées plus tard en 4 ½ %

Nous avons insisté sur la question financière afin de montrer comment somme toute, ces compagnies dépendent plus ou moins de la Compagnie à laquelle Cecil Rhodes consacrait tous ses efforts c'est-à-dire de la B. S. A. C.. Voulant mener à bien son entreprise, il désirait être le maître de diriger les efforts dispersés, vers un but commun, le développement de la Rhodesia.

Les trois chemins de fer précédents assurent le débouché le plus direct de la Rhodesia à la mer, mais ils forment un réseau différent de celui décrit précédemment et qui comprenait la ligne de Vryburg à Bulawayo.

Nous allons maintenant exposer, en suivant l'ordre chronologique, comment les Anglais ont réuni ces réseaux et perfectionné leurs voies ferrées. Le 1er juin 1899, la Rhodesia Railway Company succéda dans tous ses droits à la Bechuanaland Railway Company. Pourquoi cette transformation fut-elle opérée nous ne pouvons le dire exactement. Peut-être était-ce pourse procurer l'argent nécessaire aux constructions nouvelles Aussitôt, en effet, cette société émit pour 3.125.000 £. d'obliga-

tions 4 % destinées à subvenir aux frais de premier établissement de la ligne de Bulawayo vers le nord. A peu près à la même époque, une nouvelle émission de 250.870 £. en obligations 3 %, fut souscrite au pair par les sociétés minières intéressées aux constructions de chemin de fer. Celles-ci en échange obtenaient des tarifs de faveur pour le transport de leur matériel. Ces sommes que la B. S. A. C. garantissait en partie et plus un emprunt de 874.130 £. à contracter ultérieurement paraissaient devoir suffire pour construire et équiper la ligne de Bulawayo, d'abord à Salisbury, puis aux Victoria Falls et aux districts miniers de la Kafue. Il n'en fut rien cependant, et il a été nécessaire de chercher de nouvelles ressources.

Le travail commencé le 30 mai 1899 avançait rapidement, lorsque la guerre éclata entre l'Angleterre et les deux Républiques Sud-Africaines. Devant l'impossibilité d'obtenir du matériel venant de Cape Town, les directeurs furent obligés de suspendre leurs opérations. Mais, afin de ne pas perdre de temps, on décida de construire la ligne en partant de Salisbury vers le Sud, et de se procurer par Beira ce qui était nécessaire au développement de la Rhodesia et de ses voies ferrées.

Le chemin de fer de Salisbury à Gwelo (188 milles) fut terminé en mai 1902 et ouvert le 1er juin. La section Bulawayo-Gwelo fut livrée à l'exploitation le 1er décembre 1902. Le prix total de cette ligne atteignit 1.213.000 £. D'après un accord, le gouvernement de la Cape Colony administra le chemin

de fer jusqu'à Gwelo, et la section de Gwelo à Beira resta sous la direction de la Mashonaland Railway Company.

Une étude plus approfondie de l'itinéraire proposé au début pour le chemin de fer de Bulawayo au Zambesi et au lac Tanganyika fit reconnaître de sérieuses difficultés pour l'établissement de la voie. En même temps on découvrait aux environs de Wankie d'énormes dépôts de charbon. Aussi les directeurs de la Compagnie adoptèrent-ils une nouvelle route.

Au lieu de partir de Salisbury, la ligne se dirigerait de Bulawayo sur Wankie, de là traverserait le Zambesi aux Victoria Falls, et ensuite gagnerait le bassin minier de la Kafue, où des mines importantes de cuivre, de plomb et de zinc avaient été découvertes.

Le 9 mai 1903, on se remettait à l'ouvrage ; en août 1903 la ligne arrivait à Wankie et le 10 avril 1905 la locomotive traversait le Zambesi. (1)

Depuis les travaux ont été activement poussés. La voie arrive maintenant à Broken Hill à 374 milles

(1) Voilà ce que dit le Commandant Salesses au sujet du pont sur le Zambesi. « Arrivé aux Falls, le 27 avril 1905, j'y ai trouvé M. Imbault, ingénieur français au service de la Cleveland Bridge and Engineering Cy, chargé du montage du pont métallique des Falls. Ce pont qui consiste en un seul arc énorme flanqué de deux petits raccords latéraux droits s'appuyant sur l'arc a 317 mètres de long et 140 mètres de hauteur au dessus du fleuve; il est fort beau et ne dépare pas la splendeur des chutes. Le montage proprement dit a duré 167 jours.... C'est un très beau travail qui fait honneur à Sir Douglas Fox et à Sir Charles Metcalfe, auteurs du projet et à M. Imbault qui a exécuté le montage. » (*Bulletin de l'Afrique française, 1905*, page 348.)

des Victoria Falls, et à 2.100 milles de Cape Town. La dernière partie de la ligne a été construite avec une rapidité surprenante. En effet, le 1 juillet 1905, on commençait les travaux à Kalomo. Les 281 milles, qui séparent cette ville de Broken-Hill ont été établis en 346 jours. Mais la pose des rails à été suspendue pendant 99 jours, de sorte qu'on a construit, en réalité, plus d'un mille de voie par jour. Le 26 septembre 1905, on a posé, du matin au soir, 5 milles 3/4 de voie, ce qui constitue le record de la rapidité pour la pose des rails dans l'Afrique du Sud. Au reste le Commandant Salesses, lors de sa mission en 1903, a été frappé de l'organisation et de la rapidité des travaux.

Au-delà de Broken-Hill, le tracé se bifurquera. Une ligne se dirigera vers Bwana M'Kubwa et Kansanshi, sur la frontière du Congo, une autre gagnera directement l'extrémité méridionale du lac Tanganyika. Cette dernière constituera l'artère principale de la voie destinée à relier Cape Town à Cairo. Sans doute, d'ici deux ou trois ans, ces deux projets seront réalisés. M. Beit en mourant n'a-t-il pas laissé plus de 30 millions pour faciliter la construction.

A ces lignes principales se sont ajoutées d'autres voies destinées à desservir soit des centres miniers, soit des pays agricoles. C'est dans ce but que les lignes suivantes ont été ouvertes :

Chemin de fer de Salisbury aux mines Ayrshire et Eldorado (90 milles).

Chemin de fer Heany-Junction (à 17 milles au Nord de Bulawayo) à Gwanda (103 milles).

Chemin de fer de Gwelo à Selukwe (24 milles).

Chemin de fer des Matoppo, qui conduit au tombeau de Cecil Rhodes et qui fut construit par une souscription faite parmi les directeurs et agents de la B. S. A. C. (9 milles).

Lorsque la ligne eut atteint les Victoria Falls, un accord nouveau fut passé pour l'exploitation des chemins de fer entre le gouvernement de la Cape Colony, la Rhodesia Railways Company et le Mashonaland Railway Company. Aux termes de cet accord, cette dernière se chargeait de l'ensemble du réseau compris entre Beira Salisbury, Bulawayo Victoria Falls et Broken-Hill. Elle émettait à cette intention, et avec l'autorisation de ses actionnaires et de ses obligataires, 2.560.000 £. d'obligations, 5 % afin de se procurer le matériel nécessaire à l'exploitation, à la construction et à la réfection des lignes (8 mars 1905). Depuis cette époque la Mashonaland Railway Company exploite donc un réseau de 1.397 milles, dont 518 milles lui apppartiennent en propre. Quant au gouvernement de la Cape Colony, il continuait à gérer la ligne jusqu'à Bulawayo.

Les chiffres que nous venons de citer démontrent assez l'activité puissante déployée par les Anglais, sous la direction de Cecil Rhodes depuis 1889. Dans ce pays à peine connu il y a quelques années, des express, des trains de luxe même, courent à toute vapeur, mêlant leur fumée à la poussière

d'eau qui jaillit du Zambesi. En 1889, la voie ferrée s'arrêtait à Kimberley. Maintenant elle arrive à Broken Hill en plein cœur d'Afrique, et à Beira ce nouveau port, si plein d'avenir.

En 17 ans, on a donc construit 2.305 milles de chemin de fer, soit près de 3.700 kilomètres. Et tous ces chemins de fer travaillent et déjà produisent. Des centaines de millions ont été consacrés à leur établissement ; mais leur influence bienfaisante n'a pas tardé à se faire sentir. Grâce à ces voies ferrées, les mines commencent à donner de bons résultats, l'agriculture se développe, la colonisation s'étend de jour en jour. Nul doute que nous n'assistions d'ici à quelques années, à un réveil économique considérable de toute la région africaine, dû en grande partie à l'action civilisatrice du chemin de fer.

Combien de Français les ignorent encore, et seront tout étonnés d'apprendre que, comme leurs sœurs d'Amérique, les voies ferrées d'Afrique se sont fait une place au soleil. Combien regretteront de n'avoir pas négligé les mines d'or, dont on se montre si friand, et de n'être pas entré dans ces compagnies devenues puissantes et où leurs capitaux n'auraient pas sombré.

Jusqu'à présent, sans doute, l'exploitation des réseaux rhodésiens, n'a pas permis de réaliser de larges bénéfices ; mais néanmoins ces chemins de fer sont capables de payer leurs frais et de rémunérer leurs obligations, sans avoir à faire par trop appel à la garantie de la B. S. A. C. Cette situation

est déjà très satisfaisante ; car il ne faut pas perdre de vue que la période de construction n'est pas encore terminée, et que d'autre part, en Rhodesia, la population est assez peu dense. Enfin il y a lieu de se rappeler que le système, préconisé à juste titre croyons-nous, consiste à construire le chemin de fer pour former la colonie et attirer des colons. Aussi les premières années d'exploitation dans ces pays neufs, devraient produire des déficits. Et ce résultat aurait été atteint, si les chemins de fer avaient été tracés un peu au hasard, sans tenir compte des possibilités industrielles et agricoles des contrées traversées. Heureusement, pour la Rhodesia, les hommes chargés de dresser le plan des réseaux, n'ont pas négligé ces facteurs importants, destinés à assurer le présent et surtout l'avenir.

D'après les renseignements que nous avons reçus, les recettes brutes des Rhodesia Railways pour l'année 1906, se monteraient à 504.516 £., soit 12.612.900 francs. Quant au Mashonaland Railway, de Beira à Salisbury on aurait obtenu pour la même période 229.830 £. soit 5.745.750 francs. Les frais généraux étant réduits dans de larges proportions par suite de la communauté d'exploitation des différentes compagnies, il en résulte que les recettes nettes ou bénéfices sont assez considérables, et permettent, ainsi que nous l'avons dit, de couvrir en grande partie les intérêts de la dette obligataire.

Lorsque le pays sera développé et plus habité,

que les mines de Wankie, de la région de la Kafue, et bien d'autres, seront exploitées régulièrement, que les terres seront cultivées rationnellement, les chemins de fer recueilleront la part légitime qui leur revient Et cet avenir n'est pas éloigné. Déjà la Southern Rhodesia est outillée et son budget s'équilibre. Les deux autres provinces ne tarderont pas à suivre son exemple, tant l'activité déployée dans ces régions est grande et habilement dirigée. Après avoir étudié la question de très près, il est permis de croire que bientôt la Rhodesia produira, et que les chemins de fer seront les premiers à bénéficier largement d'un développement qu'ils auront contribué à établir vite et solidement.

Autres Travaux publics

Tout en consacrant leurs efforts principaux à l'établissement des communications dans leurs territoires, les Anglais n'ont pas perdu de vue les autres travaux publics qui, sans être d'utilité première, engendrent eux aussi la prospérité.

Tout d'abord et dès les premiers jours, on s'est occupé de la topographie de la Rhodesia. Chaque année des sommes relativement élevées sont consacrées à l'étude du terrain et au levé des cartes, si nécessaires à la connaissance du pays et à son développement rationnel.

La besogne a été divisée en deux parties. L'une comprenant la triangulation d'ensemble, qui est déjà assez avancée, surtout dans la Southern Rho-

desia, l'autre, comportant les levés parcellaires relatifs aux frontières, aux propriétés privées, toutes choses qu'il est urgent de délimiter dès le début, afin d'éviter des querelles ou des conflits. Tout un service géographique et topographique a été organisé avec bureau central chargé de dresser les plans d'ensemble et de coordonner toutes les opérations.

En dehors des travaux dont nous venons de parler, il s'agissait encore de créer des centres de population des « townships ». Des considérations politiques, industrielles et économiques servirent de guides dans le choix des emplacements. Une fois l'emplacement déterminé, il fallait exécuter le tracé de façon à ménager les intérêts publics et privés. C'est ainsi qu'une fois la situation de chaque municipalité future désignée, on se mettait à l'œuvre pour tracer les rues, les avenues, et en bordure de celles-ci des terrains à bâtir qui étaient mis en vente. Naturellement, les emplacements destinés aux services publics étaient réservés dans le but de rendre aussi faciles que possible les relations des différentes administrations.

Salisbury, Bulawayo, Gwelo, Umtali, Fort Jameson, Kalomo furent ainsi aménagées, et deviennent chaque jour des villes de plus en plus jolies et confortables. Des bâtiments destinés aux bureaux des fonctionnaires, des casernes nécessaires à la troupe, des hôpitaux très vastes et très aérés, ont été édifiés dans les grands centres, sans compter les édifices du culte et les écoles. En visitant des villes

telles que Salisbury, Bulawayo, on est tout surpris d'y trouver la civilisation la plus raffinée, là où il y a quinze ans, les troupeaux d'éléphants venaient paître dans la brousse.

En résumé les Anglais ont, depuis leur occupation, consacré tous leurs soins aux travaux publics : communications, chemins de fer, routes, télégraphes, qui assurent la domination et facilitent les transactions ; construction des villes qui favorisent la colonisation tout est mené de front malgré bien des contretemps. Tantôt c'est la révolte des indigènes, tantôt c'est la peste bovine, tantôt c'est la guerre Sud-Africaine. En dépit de ces obstacles, les Anglais avec l'énergie persévérante dont ils ont donné tant de preuves, ne perdent pas un instant. S'ils sont forcés d'abandonner la pioche pour prendre le fusil, ils retournent à leurs chantiers, dès que cela est possible, car en Rhodesia comme partout ailleurs, le temps, pour eux, est toujours de l'argent.

FINANCES

Afin de développer la Rhodesia et de la mettre à même de produire, il a fallu employer d'énormes capitaux. Grâce au génie financier de Cecil Rhodes, à la confiance qu'il inspirait, à son talent d'orateur pratique et convainquant, les ressources nécessaires à la mise en marche de cette œuvre colossale, ont pu être trouvées sans qu'il en coutât un penny au gouvernement britannique. Le monde entier on peut le dire s'est associé à la formation de la Rhodesia. Notre pays ne s'est pas montré le moins empressé à souscrire aux émissions lancées à grands coups d'une réclame habile. Combien de nos rentiers ont dans leurs portefeuilles des titres d'affaires rhodésiennes. Bien peu s'en vantent; car, les difficultés des premiers temps ont déçu bien des illusions, sans tarir l'espérance L'avenir leur donnera probablement raison. Des progrès considérables ont été en effet accomplis en peu d'années. Le défrichement de cette œuvre est en bonne voie, et ceux qui ont placé leur argent soit dans la Compagnie elle-même, soit dans les sociétés sérieuses créées sous son égide, peuvent espérer, avec quelque raison, voir leur persévérance récompensée un jour.

Il ne s'agit pas ici d'un brevet d'invention à exploiter, d'une industrie à établir, affaires qui donnent des résultats très vite, ou s'effondrent rapidement ; mais d'une œuvre de longue haleine, de la colonisation de tout un territoire, inconnu il y a vingt ans, peu peuplé et presque désert. Comment, dans ces conditions, pouvoir espérer une récolte immédiate ? Comment se bercer d'une illusion que l'on sait irréalisable? Le temps est le grand maître là comme partout ailleurs C'est lui qui forme les peuples ; c'est lui aussi qui permet de féconder des terres, pour ainsi dire vierges et d'y récolter des fruits. De l'argent, il en faut pour édifier une entreprise de cette envergure ; le temps est peut-être plus nécessaire encore.

Nous allons maintenant, après ces quelques mots, étudier la situation financière de la Compagnie, autant que nous le permettent les renseignements que nous possédons, et les connaissances, peut-être restreintes, que nous avons sur des questions aussi spéciales.

D'après le dernier rapport de la Compagnie, rapport publié le 25 février 1907 le capital se décomposerait ainsi qu'il suit :

6.000.000 d'actions de 1 £. émises à différentes époques et ayant produit, par suite de majoration au moment des émissions ou des ventes 10.250.787 £

Des obligations 5 %, rachetables par la Compagnie avec 5 % de prime, le 1er août 1920, ou à toute autre époque moyennant un avis préalable donné six mois d'avance.

Cette émission a produit 1.250.000 £.

En résumé la B. S. A. C. aurait un capital actions ou obligations de 11.500.787 £. soit 287.519.675 francs. Il y a lieu de remarquer ici, que la Chartered, imitant en cela beaucoup de compagnies anglaises a pu réduire sa dette obligataire, productive d'intérêts, à un chiffre excessivement bas, représentant un peu moins que le sixième de son capital. De cette façon, elle peut consacrer toutes ses ressources à l'organisation de ses territoires, sans avoir la préoccupation d'une échéance considérable de coupons. Pour opérer ainsi, pour trouver des actionnaires nombreux et patients, il fallait à la tête de l'affaire un manieur d'argent qui eut la confiance du public et sut tirer profit des circonstances. Un Cecil Rhodes, seul, était capable de réussir dans une tâche aussi délicate et aussi difficile.

A quels buts ont servi ces sommes considérables? A prendre pied dans le pays, à s'y installer et à l'organiser. C'est ainsi que les chapitres : guerre du Matabeleland et défense de la Rhodesia ont englouti à eux seuls 2.707.352 £. Les bâtiments, routes, travaux publics, etc., ont absorbé 305.542 £. Les achats de concessions et les dépenses s'y rapportant se sont montées à 1.319.245 £. Les avances faites à différentes compagnies principalement à l'African Transcontinental Télégraph et aux sociétés de chemin de fer sont inscrites pour 752 628 £. De plus, l'agriculture, les mines, les postes, et un en mot, les différents services sont

venus demander à la Compagnie de lui avancer des sommes plus ou moins importantes qui ont nécessité dans leur ensemble plus de 200.000 £.

Ces capitaux employés ne sont pas restés improductifs. Grâce à leur action intelligemment dirigée, ils ont permis de fertiliser le sol, d'en extraire les métaux et de doter le pays des moyens de communicat on dont il se trouvait si dépourvu. D'après le budget annuel de 1906, que nous allons sommairement analyser, nous pouvons juger du chemin parcouru et des progrès réalisés au cours de ces dernières années

Les dépenses pour l'année 1905-1906, se sont élevées à 803.812 £., dont 499.767 £. pour la Southern Rhodesia, 63,206 £. pour la North Eastern Rhodesia, 76.702 £. pour la North Western Rhodesia et 114.847 £. pour dépenses générales, comprenant les frais d'administration à London et en Afrique, l'intérêt de la dette, les avances de garanties à certaines compagnies, etc.

Quant aux recettes, elles se sont montées, pour la même année à 523.668 £. pour la Southern Rhodesia, à 20.361 £. pour la North Eastern Rhodesia, à 38.777 £. pour la North Western Rhodesia et à 110.357 £. provenant de sources diverses.

La balance fait donc ressortir un déficit de 105.769 £. pour l'exercice considéré. Quelque important qu'il puisse paraître, ce déficit accuse un progrès considérable sur les années précédentes. C'est ainsi qui si nous consultons les rapports ayant trait à l'exercice 1902-1903 première année

pour ainsi dire normale après les secousses de la guerre Sud-Africaine nous trouvons :

Pour les recettes 633.037 £. pour les dépenses 1.051.400 £. soit un déficit de 418.363 £.

Voici du reste le tableau des recettes et des dépenses de ces sept dernières années.

	Dépenses	Recettes
1899-00	978.253 £.	326.053 £.
1900-01	810.767 »	502.454 »
1900-02	933.217 »	586.144 »
1902-03	1.051.400 »	633.037 »
1903-04	1.073 842 »	608 842 »
1904-05	898.748 »	641.342 »
1905-06	803.812 »	698.043 »

Les recettes ont donc suivi une marche progressive et ont plus que doublé en sept ans. Ceci indique un développement constant, malgré bien des événements contraires.

Il y a lieu de remarquer, d'autre part que les dépenses tendent à s'abaisser ; les causes qui ont nécessité des dépenses exceptionnelles disparaissent de jour en jour et des économies sérieuses sont réalisées sur bien des chapitres du budget.

Il est donc permis d'entrevoir, que d'ici à un très petit nombre d'années, le budget de la Rhodesia sera équilibré. Déjà, la Southern Rhodesia donne une plus value. Quant aux deux autres provinces, leur développement est beaucoup moins avancé. Toutefois, il est bon de remarquer que même au nord du Zambesi, des progrès sensibles ont été

réalisés : grâce au chemin de fer qui atteint déjà Broken-Hill, les mines situées dans cette région expédient chaque mois environ 3.000 tonnes de minerai (1) de zinc jusqu'à Beira.

Bientôt les gisements de cuivre de Bwana M'Kubwa et de Kansanshi seront atteints par le rail, et apporteront eux aussi de nouveaux éléments de prospérité à la B. S. A. C. L'avenir financier paraît donc assez rassurant. La récolte semble prochaine, récolte d'abord modeste, mais qui, à notre avis, pourra déjà donner raison à ceux qui ont eu foi dans l'entreprise.

Quelles sont les sources de revenu de la Rhodesia? Examinons-les rapidement en jetant un coup d'œil sur le dernier rapport en notre possession (1905-1906).

Les trois provinces, aussi bien pour les dépenses que pour les recettes, ont leur bilan spécial.

Dans la Southern Rhodesia, cinq articles sollicitent notre attention.

Le timbre et les licences, ont rapporté dans l'exercice considéré une somme de 57.983 £. Jusqu'à l'exercice présent, on comptait sous cette rubrique les revenus provenant des terres et des mines ; maintenant les deux sources de revenus ont été séparées avec juste raison ; car elles se rapportent à deux genres de recettes absolument différentes, l'une administrative, l'autre commer-

(1) Interview de Sir Charles Metcalfe, reproduit par l'agence Reuter. (Décembre 1906.)

ciale. Ces dernières ont donné l'année dernière 72.281 £.

Les postes et télégraphes ont rapporté 51.670 £. De ce côté, il n'y a guère de progrès. La cause en est au ralentissement des affaires qui, sans affecter la Rhodesia autant que bien d'autres pays Sud-Africains, a porté un large préjudice au commerce et aux correspondances. La moyenne des années précédentes est d'environ 50.000 £. Les revenus de cette somme ne peuvent, à notre avis qu'aller en augmentant au fur et à mesure que le pays se peuplera et que les voies ferrées le sillonneront davantage.

L'impôt sur les indigènes a rapporté à lui seul 184.261 £. La taxe proposée par la Compagnie et votée par le conseil législatif en 1903 était primitivement de 2 £. par indigène mâle. Pour des raisons particulières, et provenant sans doute de l'état dans lequel se trouve encore la Southern Rhodesia, le Secrétaire d'Etat a refusé son approbation à l'impôt demandé. Il fut réduit à la moitié, soit à 1 £. Bien qu'au Transvaal par exemple, la taxe de 2 £. soit légalement perçue, on n'a pas voulu en Rhodesia, dans ce territoire encore trop neuf établir une charge dont l'effet momentanément bon, aurait peut-être conduit à des désillusions futures. Quoi qu'il en soit, cet impôt est une source importante de revenus. De 110.900 £. en 1902-03, il est passé à 184.261 £. en 1905-1906, et nul doute que dans le prochain exercice les progrès soient encore très sensibles. D'ici quelques années, lorsque les

terres seront plus et mieux cultivées, lorsqu'une intelligente répartition de la main d'œuvre permettra aux indigènes de travailler plus utilement, l'impôt demandé primitivement pourra être levé sans aucun inconvénient. Alors les ressources augmenteront dans une large mesure, d'autant plus que la popu'ation s'accroissant régulièrement, les têtes imposables deviendront de plus en plus nombreuses.

Enfin, les douanes ont rapporté 129.456 £. en augmentation de 28.000 £. environ sur l'exercice précédent.

Cet excédent est bon à constater ; car, il prouve que malgré la dépression des affaires le courant commercial s'établit de plus en plus sur de solides bases.

La crise en effet semble diminuer d'intensité et les marchés du Sud-Africain retrouvent petit à petit leur intensité d'antan. La période troublée de la guerre Anglo-Boer, les complications survenues par suite de la main-d'œuvre, la crainte des capitaux à s'engager dans des entreprises lointaines qui avaient déjà donné lieu à tant de désillusions, telles sont les causes principales de la stagnation des affaires. La confiance renaît à présent, les ruines du passé s'effacent. Et naturellement l'argent, devenu moins méfiant, reprend le chemin de ces contrées d'avenir.

Telles sont les cinq sources principales de revenus de la Southern Rhodesia, qui seront, croyons-nous, capables dans l'avenir, de donner lieu à de grosses

plus-values. Il ne faut pas oublier cependant que la prospérité d'un pays, et par conséquent sa valeur imposable ne progresse que lentement. Sa richesse, l'ampleur de son commerce dépendent de deux facteurs primordiaux; la population et l'agriculture. L'une et l'autre ne se développent qu'avec le temps. Que les mines d'or et de métaux précieux soient venues, au début de l'entreprise, amener un appoint sérieux à la valeur de la Southern Rhodesia, nul ne peut en douter. Ces circonstances ont été des plus heureuses. Mais il ne faudrait pas se laisser éblouir et oublier le but principal.La Southern Rhodesia sera industrielle sans doute, mais elle peut et doit devenir agricole.

Les revenus de la North Eastern Rhodesia sont encore très modestes. La taxe sur les huttes, la principale ressource, n'a produit en 1905-06 que 12.214 £. en diminution de 3.000 £. sur l'exercice précédent. Les recettes iront en augmentant, à n'en pas douter car il y a peu de temps que l'organisation de ces territoires est commencée. Une simple comparaison suffit à le prouver. Pour l'exercice 1899-00 les recettes totales s'étaient élevées à 1.585 £. en 1905-06 leur montant est de 20.361 £. Il y a donc progrès. Mais, on ne peut songer à réaliser de bénéfices importants que lorsque le développement de la province aura été assuré par des travaux importants et une organisation moins rudimentaire. Beaucoup d'argent sera nécessaire à ces différents buts, et bien qu'on semble réduire au strict minimum les dépenses

destinées à cette province, il faudra bien un jour ou l'autre l'outiller comme ses voisines, et lui donner les éléments nécessaires à son existence future.

La North Western Rhodesia, tout en étant en apparence moins heureuse que la North Eastern Rhodesia possède des possibilités plus grandes. Son revenu pour l'exercice 1905-06 ne s'est monté qu'à 38.777 £. dont 19.285 £. pour la taxe indigène, et 8.348 £. pour les douanes. Ces chiffres ne sembleraient pas indiquer une prospérité considérable. Cependant il ne faut pas oublier que l'outillage économique de cette province est à peine commencé. Le chemin de fer arrive actuellement aux mines de Broken-Hill, et d'ici quelques mois il atteindra la frontière de l'Etat indépendant du Congo. On peut donc espérer à juste titre, voir cette province sortir bientôt de l'enfance, et concourir à la propérité commune.

En dehors des capitaux et sources de richesses dont nous venons de parler, la B. S. A. C. possède, dans certaines compagnies créées sur son territoire, des intérêts plus ou moins considérables. Les rapports sont plus que sobres de détails à ce sujet. D'après celui présenté aux actionnaires le 4 décembre 1901, la B. S. A. C., aurait pour 2.300.000 £. d'actions ou d'obligations réparties sur 55 compagnies.

Dans le rapport du 25 février 1907, la participation d'intérêts se monterait à 2.000.000 £. Cette somme n'apparaît pas dans les comptes. Il pourrait être cependant assez utile de connaître la composition d'un portefeuille aussi considérable et susceptible,

à un moment donné, de devenir des plus importants. Déjà plusieurs compagnies, la Globe and Phenix C° par exemple, ont donné des dividendes, et ces sommes ne ressortent que sous un titre général, qui ne permet pas de se rendre un compte exact des ressources provenant de cette participation. Les actions de chemin de fer, qui entrent en grand nombre dans ce portefeuille (1) deviendront sans doute, très productives, soit à cause de leur plus value, soit par suite de leurs dividendes. Il y aurait donc tout intérêt même pour ceux qui essayent de tirer de l'histoire des enseignements utiles, de savoir quel profit peut résulter d'une participation aussi intense dans des entreprises fondées dans une colonie nouvelle. Sans ces renseignements, il n'est pas aisé de se faire une idée de ce que l'organisation d'un territoire exige de capitaux, engloutit d'argent. A ce sujet nous avons calculé approximativement d'après les rapports de la B. S. A. C., les sommes dépensées par la Compagnie en Rhodesia depuis son origine jusqu'au 31 mars 1905. Le montant serait d'environ 16 millions de £. soit 400 millions de francs, y compris environ 4.700.000 £. de revenus, qui ont servi chaque année à solder une partie importante des dépenses.

En dehors de ces capitaux consacrés en somme à l'expansion, à l'organisation d'ensemble, combien d'autres ont servi à outiller la Rhodesia. Ce sont

(1) 300.000 actions de la Beira Railway C°.

les entreprises des chemins de fer qui ont absorbé un capital de près de 14 millions de £., les mines d'or et de cuivre, dont 26 d'entre elles(1) ont nécessité une somme de 9.457.154 £., les mines de charbon, de plomb, d'étain, etc., les entreprises agricoles, la Victoria Falls Power Company nouvellement lancée avec ses 3.000.000 £. d'actions, etc., etc. En estimant à plus d'un milliard le montant de toutes ces valeurs à leur cours d'émission, on doit être assez en dessous de la vérité. Ces capitaux considérables ont été employés à la mise en œuvre de la Rhodesia, et, il faut le dire, la plupart du temps d'une façon judicieuse et rationnelle. Les semailles dans ce sol fertile sont donc déjà assez avancées, sont-elles terminées ? Non sans doute. Ce n'est qu'un début. Il faudra que longtemps encore les pays anciens, de crédit solide, comme ceux de notre vieille Europe, viennent prêter leur concours financier à cette colonie, à peine sortie des limites du néant. Mais plus on avancera dans l'avenir, plus aussi la confiance basée sur une connaissance sérieuse s'affermira. La Rhodesia n'est déjà plus cette contrée nébuleuse qui semblait devoir servir de cadre à des contes de fées ; petit à petit, elle prend rang parmi les nations ; elle affirme par sa vitalité, sa volonté de se créer une place au soleil, comme tout peuple qui nait.

(1) Ces vingt-six entreprises minières sont les seules sur lesquelles nous ayons pu avoir des renseignements à peu près certains.

AVENIR — CONCLUSION

Que conclure de cette étude sur la Rhodesia? Quel avenir semble réservé à cette entreprise colossale, issue du cerveau de Cecil Rhodes ? Nous avons examiné la question de la B. S. A. C. sous ses différents aspects, donnant des aperçus sommaires sur la constitution des organes principaux de ce grand corps, qu'est la compagnie à Charte. Il nous eut été impossible d'entrer dans des détails que le cadre de notre travail ne comportait pas. Nous croyons cependant avoir donné un aperçu suffisant, susceptible de servir de base à une appréciation d'ensemble ou à des études spéciales dirigées sur certains points de l'organisation générale.

Si l'on considère avec impartialité l'œuvre accomplie par la Chartered, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, grâce à elle, l'Angleterre a gagné une colonie importante, qui sera dans l'avenir un des plus beaux joyaux de sa couronne impériale, sans qu'il en ait coûté un sou aux contribuables Anglais. Cecil Rhodes ne cessait jamais de proclamer avec orgueil cette vérité indiscutable. Et il avait raison ; car ainsi il rehaussait indirectement sa gloire de grand manieur d'affaires, de financier habile, d'enjoleur de capitaux.

Ce n'est pas à dire que l'Angleterre n'ait pas englouti en Rhodesia des sommes considérables, dans l'industrie aurifère par exemple. On s'était trop pressé de développer cette industrie, en voulant frapper un trop grand coup pour émouvoir le public, attirer les capitaux et les colons dans le pays ; le but a été manqué. Le bluff ne peut réussir que momentanément ; le dernier mot reste toujours au bon sens sens et à la raison. Il est permis de s'étonner qu'un homme de l'envergure de Cecil Rhodes se soit laissé entraîner à cette illusion, de nature à compromettre l'avenir de son œuvre. Le succès du Transvaal la popularité des champs d'or du Witwatersrand pouvaient bien provoquer un emballement passager pour la nouvelle colonie voisine. Mais comment penser que la réalité ne viendrait pas bientôt éteindre ce beau feu de paille, et que les gens sérieux pourraient s'intéresser encore à une affaire si mal comprise si légèrement dirigée. La Chartered en est-elle responsable ? Oui sans doute ! Car son action de contrôle aurait dû s'exercer avec plus de soin et de prudence. Et si l'industrie aurifère rhodésienne a failli en partie à ses promesses c'est que ces promesses officiellement confirmées, n'avaient pas été l'objet d'études préalables sérieuses et approfondies.

Si faisant abstraction des mines, on considère l'œuvre de la B. S. A. C., on ne peut s'empêcher de trouver qu'elle a beaucoup fait pour favoriser la colonisation du pays et qu elle a acquis ainsi des droits incontestables à la bienveillance de l'Angle-

terre. Qui aurait dit, il y a vingt ans, que le drapeau britannique flotterait sur cette Rhodesia en plein cœur de l'Afrique. Qui aurait pu supposer qu'un véritable état, ayant sa constitution, sa charte, s'organiserait sur les deux rives du Zambesi, avec tout l'appareil de la civilisation moderne. Le rail pénétrant à 2.100 milles (3.360 kilomètres) de Cape Town, le télégraphe portant la pensée de l'Europe et de l'Amérique sur les bords des lacs Nyasa et Tanganyika, l'esclavage traqué sur les territoires des hordes de Lobengula, les chutes du Zambesi utilisées pour produire l'électricité et mouvoir les pilons du Rand, qui l'eut cru il y a vingt ans ! Tout cela est dû à la Rhodesia et à Cecil Rhodes. Sans lui il n'y aurait pas dans ces régions africaines un seul colon de race blanche à posséder une parcelle de propriété, sans se courber sous les exigences d'un roitelet nègre. Sans lui le terrain n'aurait pas acquis de la valeur. Il n'y aurait pas de voies ferrées pour circuler dans le pays, et l'Angleterre ne pourrait espérer la réalisation de la grande artère qui deviendra sans doute le chemin de fer de Cape Town à Cairo. Le pays serait encore barbare. L'éducation et l'instruction y seraient choses inconnues Il est même permis de se demander si sans la Rhodesia, l'Angleterre aurait pu conquérir l'Orange et le Transvaal et asseoir sur des bases solides son empire Sud Africain.

La Chartered, compagnie commerciale pouvait ne pas prendre son rôle britannique et humanitaire au sérieux ; elle pouvait se contenter d'assurer la

pacification du pays pour les besoins de son entreprise commerciale ; elle pouvait s'abstenir de créer des hôpitaux, de faire venir à grands frais les sommités de la science européenne pour étudier le caractère des épidémies locales, et les moyens de les enrayer; rien ne l'obligeait à réparer les désastres des épidémies qui ont sévi sur le bétail et à sauver ses colons de la ruine en important des animaux de trait et de boucherie. Aucune clause de sa Charte ne la forçait à faire venir pour l'instruction de ses colons les ingénieurs agronomes les plus réputés de l'Amérique, grâce auxquels on doit de voir la culture du tabac et du coton donner déjà des résultats. Elle aurait pu, en un mot, s'éviter de grosses dépenses que Sir George Goldie évaluait en 1904 à 8 000.000 £. Cette somme représenterait la contribution de la Chartered aux idées de civilisation bienfaisante, idées qui ont au début jeté l'Europe sur l'Afrique. C'est la dette que notre vieux monde a contracté vis-à-vis de la Chartered, vis-à-vis de son auteur Cecil Rhodes.

Et pourtant, Cecil Rhodes n'était pas un humanitaire, ou plutôt il ne l'était qu'autant que cela servait les intérêts dont il avait la sauvegarde.

Mais quel que soit le mobile auquel il ait obéi, que ce soit pour sacrifier à la mode du siècle ou pour servir de réclame à la Chartered, son œuvre reste intacte dans ses conséquences bienfaisantes et civilisatrices.

Que deviendra la B. S. A. C. ? On peut se le demander en terminant, et en songeant aux polémiques d'il y a trois ans.

Quatre projets ont été esquissés à cette époque.

La Rhodesia deviendrait colonie de la couronne.

La Rhodesia deviendrait une colonie autonome.

La Rhodesia serait annexée au Transvaal

La Rhodesia resterait ce qu'elle est, c'est à-dire administrée par la B. S A. C

Dans le premier cas, l'Angleterre ferait les frais du rachat et se substituerait purement et simplement à la Compagnie à Charte. Le voudra-t-elle? Nous ne le pensons pas. Le Sud Africain a déjà beaucoup coûté à l'Angleterre en hommes et en argent. Des essais de constitution, d'abord au Transvaal, puis dans l'Orange River Colony, préoccupent assez l'opinion britannique pour qu'on ne s'engage pas, dès à présent, à tenter une nouvelle expérience.

Si le Gouvernement anglais acceptait cette solution, c'est qu'il y serait en quelque sorte forcé soit par des raisons politiques soit par des considérations financières. Il devrait intervenir si la Compagnie comme bien d'autres, était à bout de ressources menaçant d'une faillite retentissante le crédit de la Mère Patrie. Ce n'est pas le cas. Nous avons vu que la Southern Rhodesia équilibré son budget. Nous avons vu également que les deux autres provinces se développent régulièrement et n'exigent que des capitaux peu importants. Enfin la B. S. A. C. a des disponibilités assez considérables pour parer à des éventualités contraires Dans ces conditions, il serait peut-être impolitique de troubler par une nouvelle organisation un état de choses qui sans être par-

fait, est sur le point de donner des résultats sérieux.

La seconde hypothèse ne paraît pas devoir être envisagée pour le moment. Dans cet énorme territoire se rencontrent encore trop peu de colons. Le pays n'est pas assez anglicisé ou européanisé, comme l'on voudra, puisque la Rhodesia a fait appel à toute les bonnes volontés. Comment veut-on qu'une poignée d'hommes, à peine établis, répartis sur une si vaste étendue, puisse assumer la charge d'une dette considérable et administrer par ses propres forces la Rhodesia. Plus tard peut-être, il y aura lieu d'y songer et on pourra même y songer avec fruit. Pour le moment cette question ne saurait, à notre avis, être même soulevée. Ce serait à brève échéance, la ruine de tout l'édifice, la destruction d'une œuvre aux destinées durables.

La nouvelle constitution donnée au Transvaal écarte le projet d'annexion de la Rhodesia au Transvaal. Bien que cette idée ait tenté Lord Milner, lui-même, il semble qu'à juste raison cette solution ait été ajournée. Comment espérer que le Transvaal, déjà si occupé des graves problèmes qui doivent assurer sa prospérité ou consommer sa ruine, aurait égard aux besoins de la Rhodesia. Celle-ci, fatalement serait négligée, ou servirait au recrutement exclusif de la main d'œuvre. Ce serait une sorte de satellite dont on se se virait, sans songer que lui aussi peut devenir un astre

Enfin, la quatrième solution, qui a bien des partisans, nous paraît encore préférable. Sans doute le régime tel qu'il existe présente des imperfections

Mais quels régimes n'en présentent pas, même ceux qui se vantent d'être les meilleurs. Depuis 17 ans, la Compagnie, pacifie administre organise la Rhodesia Des progrès énormes ont été accomplis. L'industrie, le commerce l'agriculture se sont développés au milieu de secousses terribles. Le crédit de la Chartered est aussi solide que celui de bien des états de l'Amérique du Sud. Pourquoi vouloir lui enlever les résultats acquis et les espérances futures ? Pourquoi vouloir abattre un état de choses qui promet et tient presque ses promesses, pour se jeter dans l'inconnu. Sans doute les Compagnies à Charte sont faites pour disparaître ; mais il faut attendre au moins qu'elles aient donné leur mesure, jeté les fondements d'un édifice solide. Lorsque la maison sera bâtie, aménagée, meublée, habitée, alors il sera temps de retirer à l'architecte ses droits, pour les confier à d'autres mains.

La Rhodesia suivra le sort des autres colonies du Sud-Africain. Lorsque l'œuvre de Cecil Rhodes sera achevée, que la B. S. A. C. se sera effacée devant une population nombreuse qui réclamera sa part de suzeraineté, alors la Rhodesia devenue colonie resserrera les liens qui l'unissent aux autres colonies britanniques Sud-Africaines. Il se créera une fédération d'efforts, prémices d'une fédération plus intime des peuples. Et l'Angleterre aura ainsi acquis un empire énorme où son activité industrielle et commerciale pourra se développer en toute sécurité.

BIBLIOGRAPHIE

Reports on the administration of Rhodesia.
Waterlow and Sons Limited. — Editeur à London.
(*Tous les rapports parus avec leurs appendices.*)
Director's Reports and accounts.
Waterlow and Sons Limited. — Editeur à London.
(*Tous les rapports parus jusqu'en* 1907.)
H.C. THOMSON. — *Rhodesia and its Government.*
Smith, Elder and C°. — 15, Waterloo Place London 1898.
J. BRYCE. — *Impressions of South Africa.*
H. HENSMAN. — *History of Rhodesia.*
A. H. KEANE. — *Africa. South Africa. The gold of Ophir.*
J. SCOTT KELTIE. — *The partition of Africa.*
A. C. LENARD. — *How we made Rhodesia.*
S. T. DU TOIT. — *Rhodesia, past and present.*
A. SILVA WHITE. — *The Developpment of Africa.*
G. M. THEAL. — *South Africa.* London 1894.
Dr EMIL HOLUB. — *Reisen im südlichen Afrika*
G. AUBERT. — *Le Transvaal et l'Angleterre* Paris. — Flammarion 1898.

G. AUBERT. — *L'Afrique du Sud*

E. MANHEIMER. — *Le Nouveau monde Sud Africain.* Paris. —Flammarion 1896.

H. DUPONT. — *Les mines d'or de l'Afrique du Sud.* Paris Lemaire et Dupont 1890.

M. FALLEX et A. MAIREY. — *Les principales puissances du monde au début du XXe siècle.* — Paris Delagrave 1906.

X. *Compagnie à charte de Moçambique.* — Paris François Sapène, 1899.

SEVIN DESPLACES. — *Afrique et Africains.* — Paris Marpon et Flammarion.

V. DEVILLE. — *Partage de l'Afrique.* — Librairie Africaine. Paris 1898.

Journaux.

Numéros du *Times.*

— de la *South Africa.*

— de l'*Afrique minière.*

— de la *Revue Minière.*

Revues (différents numéros).

Bulletin du Comité de l'Afrique française.

Questions diplomatiques et coloniales.

Bulletin de la Société Royale belge de géographie.

Le Mouvement géographique (Bruxelles).

Revue de géographie (1894).

Revue des Deux-Mondes (1896). *Article de* Raphaël Georges LEVY : *La grande Compagnie à Charte.*

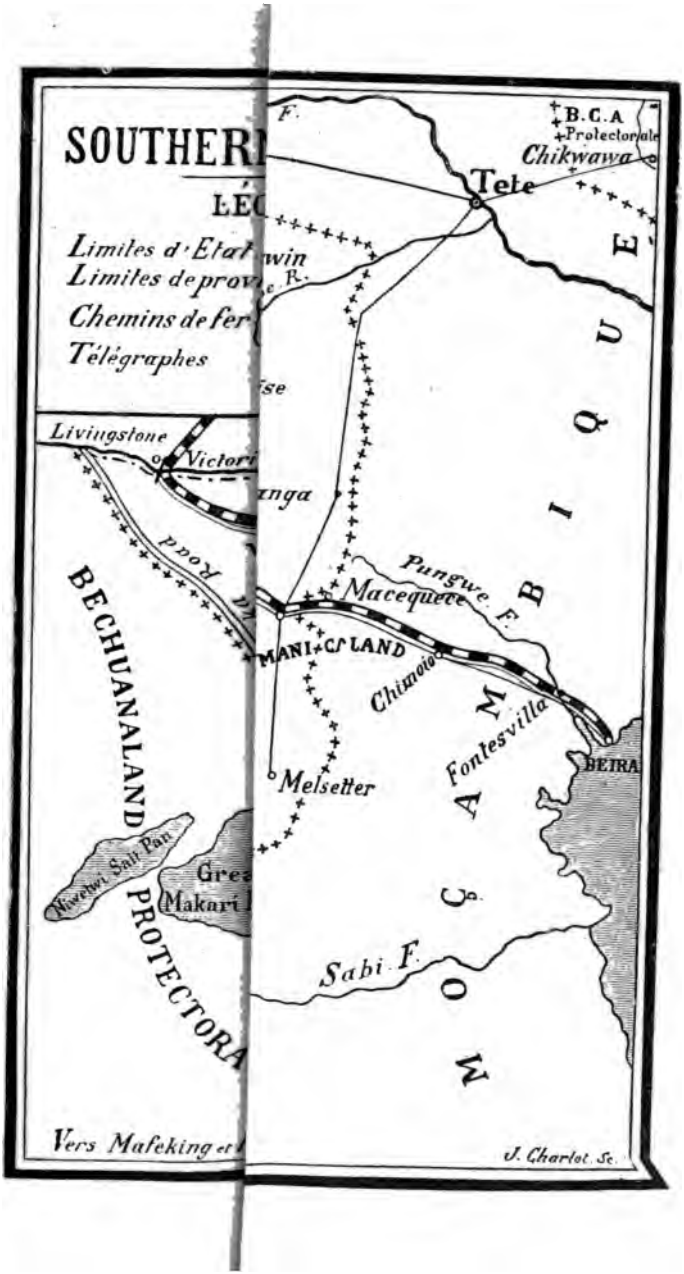
SOUTHER
LÉG
Limites d'Etat
Limites de prov
Chemins de fer
Télégraphes
B.C.A
Protectorale
Chikwawa
Tete
Livingstone
Victori
Pungwe F.
Macequece
MANICALAND
Chimoio
Fontesvilla
BEIRA
Melsetter
BECHUANALAND
PROTECTORA
Makari
Sabi F.
MOZAMBIQUE
Vers Mafeking et
J. Charlot. Sc.

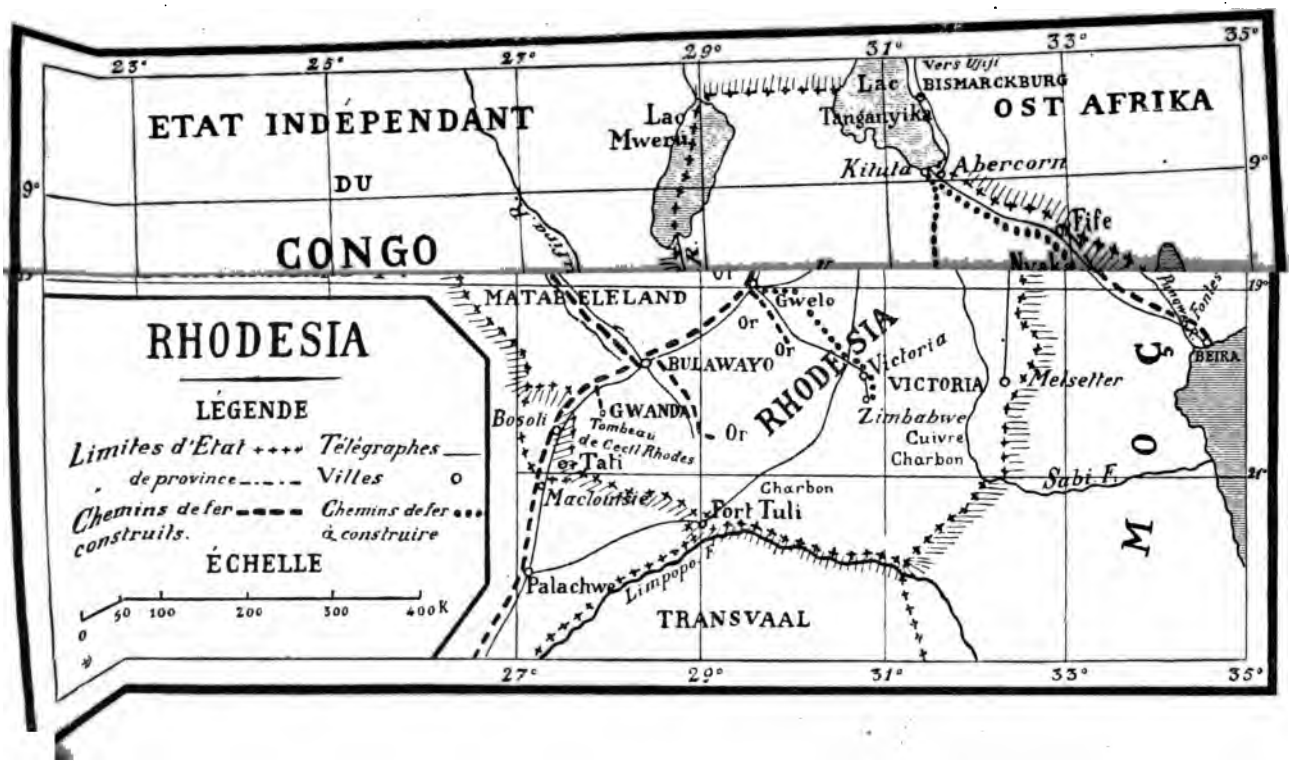
RHODESIA
LÉGENDE
Limites d'Etat
de province
Chemins de fer construits.
Télégraphes
Villes
Chemins de fer à construire
ÉCHELLE
0 50 100 200 300 400 K
ETAT INDÉPENDANT
DU
CONGO
Lac Mweru
Lac Tanganyika
Vers Ujiji
BISMARCKBURG
OST AFRIKA
Kituta
Abercorn
Fife
Nyasa
MATABELELAND
Gwelo
Or
BULAWAYO
GWANDA
Bosoli
Tombeau de Cecil Rhodes
Tali
Macloutsie
RHODESIA
Victoria
VICTORIA
Zimbabwe
Cuivre
Charbon
Melsetter
Charbon
Port Tuli
Palachwe
Limpopo F.
Sabi F.
BEIRA
MOZ
TRANSVAAL
23° 25° 27° 29° 31° 33° 35°
9° 19° 21°

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION.	1
L'AFRIQUE DU SUD AU XIXe SIÈCLE.	1
HISTORIQUE DE LA RHODESIA	25
ORGANISATION GÉNÉRALE	79
Administration et organisation politique. Organisation militaire. Organisation judiciaire. Affaires indigènes. Police. Administration indigène.	
POPULATION — RACES — RELIGION — INSTRUCTION.	113
AGRICULTURE — COMMERCE	131
INDUSTRIE — MINES	155
TRAVAUX PUBLICS.	185
Routes. Télégraphes. Chemins de fer. Autres travaux publics.	
FINANCES	211
AVENIR — CONCLUSION	225
BIBLIOGRAPHIE	233

HOOVER INSTITUTION
STANFORD LIBRARIES
To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below

NK

DT948
R45

DT 948 .R45
La Rhodesia, AJQ1330
Hoover Institution Library
3 6105 081 140 878